



LAICITÉ

COHÉSION NATIONALE ET DIVERSITÉ DES CONVICTIONS

25 septembre - Palais d'Iéna - Paris

Actes du colloque

LAÏCITÉ : COHÉSION NATIONALE ET DIVERSITÉ DES CONVICTIONS

Débats animés par Samuel Grzybowski (Coexister)

9h - 10h

La laïcité, outil du vivre ensemble

- **Jean-Louis Bianco**, Président de l'Observatoire de la laïcité
- **Christine Lazerges**, Présidente de la CNCDH
- **Jean Baubérot**, Historien et sociologue de la laïcité
- **Samuel Grzybowski**, Président de l'association Coexister

10h00 - 10h30

Échanges avec le public

10h30 - 10h45

Pause

10h45 - 12h15

TABLE-RONDE 1

La diversité des convictions et des croyances au service de la citoyenneté

Selon le Pew Research Center, la France est l'un des pays les plus diversifiés au monde, d'un point de vue religieux et culturel. Pour certains, cette diversité est vue comme un frein tandis que pour d'autres, elle doit être moteur de la construction de la société. En quoi la diversité des acteurs et le pluralisme de leurs convictions et croyances peuvent-ils être une force pour construire l'unité républicaine et renforcer la citoyenneté ?

- **Edith Arnoult-Brill**, Vice-présidente du CESE et co-rapporteur d'un avis sur le fait religieux en entreprise
- **Eric Vinson**, Président de l'association Enquête, enseignant et journaliste
- **Elsa Bouneau**, Présidente de la Fédération du scoutisme français
- **Victor Grèzes**, Directeur de la Vie Associative de l'association Coexister
- **Latifa Ibn Ziaten**, Responsable d'association, mère du premier soldat français tué à Toulouse par Mohamed Mehra

12h15 - 12h45

Echanges avec le public

12h45 - 14h

Pause déjeuner

PROGRAMME

14h - 14h15

La laïcité ailleurs qu'en France

- **Valentine Zuber**, Historienne et sociologue, directrice d'études à l'EPHE

14h15 - 15h45

TABLE RONDE 2

La promotion du « faire ensemble » par les acteurs de terrain

Au niveau local, associations culturelles et culturelles, mouvements d'éducation populaires, syndicats, entrepreneurs et élus vivent la laïcité au quotidien.

Quelles leçons tirer de leurs actions qui permettent le « faire ensemble » ?

- **Marik Fetouh**, Adjoint à la Mairie de Bordeaux en charge de l'égalité et de la citoyenneté
- **Aline Crepin**, Directrice de la RSE du groupe Randstad et Déléguée générale de l'Institut Randstad
- **Xavier Guézou**, Directeur délégué de l'IHEMR
- **Lilla Merabet**, Conseillère régionale d'Alsace, Vice-présidente de la Commission « Jeunesse, Economie Sociale et Solidaire »
- **Jean-Michel Ducomte** Avocat à la Cour d'appel de Toulouse, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Président national de la Ligue de l'Enseignement, Président du CIDEM (Civisme et Démocratie)
- **Jean-Louis Malys**, Secrétaire national de la CFDT

15h45 - 16h15

Echanges avec le public

16h15

CONCLUSION par **Jean-Paul Delevoye**,
Président du Conseil économique, social
et environnemental

25 septembre 2015

Palais d'Iéna, siège du CESE - 9, place d'Iéna - Paris 16e

La séance est ouverte à 9h10.

LA LAÏCITE, OUTIL DU VIVRE ENSEMBLE

M. Samuel Grzybowski

Mesdames, Messieurs bonjour, bienvenue au CESE pour une journée de colloque sur le thème : *Laïcité, cohésion nationale et diversité des convictions.*

Avant la première table ronde, permettez-moi une brève introduction sur le sens de cette démarche. D'abord, une histoire sur cette curieuse alliance entre les quatre organisations (le CESE, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, l'Observatoire de la laïcité, l'association Coexister) qui se sont rencontrées dans l'élan du 11 janvier 2015, après Charlie, avec le désir de proposer une réflexion en profondeur sur la notion de laïcité discutée partout dans les médias, dans la sphère politique, entrepreneuriale et associative. Ces quatre organisations ont pris l'initiative d'organiser une série de séminaires sur le même sujet donnant la parole à quatre types d'interlocuteurs de la société civile, quatre types d'intervenants sur la même question.

Dans un premier temps, cela a été l'approche des leaders religieux et « convictionnels » ou philosophiques incluant le judaïsme, le christianisme, l'islam et la franc-maçonnerie.

Une deuxième approche a été celle des responsables politiques locaux dont certains sont ici. Une troisième rencontre au sujet des associations, des organisations de terrain, toujours pour entendre la vision qu'ils portent sur ce thème et enfin, le dernier séminaire a porté sur les points de vue des entrepreneurs dans la suite de deux rapports publiés sur ce sujet de la gestion des faits religieux dans l'entreprise (le premier par le CESE, le second par l'entreprise Randstad) et les recommandations de l'Observatoire de la laïcité.

A l'issue de ces séminaires, plusieurs propositions de pistes concrètes ont

été émises par nos organisations et par la société civile. Le but de ce colloque est d'encourager la publication de propositions concrètes pour les citoyens. Parmi celles-ci, qui sont provisoires, j'en citerai quelques-unes : l'idée d'un enseignement laïc renforcé du fait religieux, une évaluation de la loi de 2004, des conseils extra municipaux traitant du dialogue « interconvictionnel », l'organisation des semaines de la fraternité, la diffusion de guides pratiques et la formation de tous les personnels confrontés à la question des faits religieux et de la laïcité (cadres associatifs, dirigeants d'entreprise, professionnels, journalistes...). Enfin est souvent revenue la question de l'accompagnement des dirigeants pour gérer les faits religieux en interne.

Deux derniers éléments d'introduction. Vous êtes très nombreux, merci de votre présence. Ce colloque est enregistré et filmé en intégralité. Des actes seront publiés à l'issue de cette rencontre.

Enfin, pour interagir avec les intervenants, les questions ne seront pas posées à main levée mais peuvent être émises à n'importe quel moment, par Internet ou par téléphone, en direct. Vous avez deux moyens. Vous pouvez envoyer un SMS et les questions sélectionnées apparaîtront sur l'écran à gauche de l'hémicycle. Vous pouvez réagir avec le #laïcité sur Twitter et tous les tweets sont sélectionnés par le service de communication derrière nous.

Vous pouvez ainsi intervenir à n'importe quel moment, pendant les interventions comme après.

Je vous remercie de votre attention. Je donne la parole à M. Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité pour une première table ronde : **la laïcité comme outil du vivre ensemble.**

M. Jean-Louis Bianco

- Merci. Bonjour à toutes et à tous. Cette alliance entre ces quatre institutions aux

responsabilités diverses peut surprendre, c'est une alliance laïque et non une « sainte alliance » car chacun dans nos fonctions et responsabilités, que ce soient les personnes ou les institutions, est convaincu que la laïcité est l'outil majeur, plus que jamais, du vivre ensemble. On parle beaucoup de la laïcité, et de plus en plus. Dans un sens c'est bien mais on en parle aussi à tort à travers. Les quatre séminaires qui ont eu lieu et le colloque d'aujourd'hui ont pour but de donner des repères, de rappeler des règles, de traiter des problèmes et d'échanger des points de vue sur la réalité du droit et celle du terrain.

Je vous propose de manière lapidaire cinq thèses sur la laïcité.

Première thèse : la laïcité ne peut pas tout. On a tendance à l'utiliser comme un concept fourre-tout, un mot valise. A chaque problème, on voit des responsables s'agiter sur leur chaise comme des cabris en disant « *Laïcité, laïcité* » ou « *République, république* », comme aurait dit le général de Gaulle. Très bien, mais cela ne règle pas le problème. Le monde, l'Europe, notre société sont confrontés à des problèmes beaucoup plus graves de perte de sens et de repères, de ségrégation. Je citerai Jaurès qui déjà en 1904 disait : « *La République doit être laïque et sociale ; elle restera laïque si elle sait rester sociale.* »

Deuxième thèse : la laïcité est plus que jamais nécessaire dans une société, la France, et dans un monde traversé par les peurs, les crispations, les replis identitaires, les pressions communautaristes.

Troisième thèse : si on explique la laïcité, ce qui est l'ambition du travail d'aujourd'hui, si on la fait vivre au quotidien et pas seulement sur les tribunes, alors elle est en réalité à la fois une valeur, un principe, des règles juridiques qui sont très largement partagées même si les gens s'interrogent parfois sur le sens exact du mot laïcité. Vous avez sans doute vu dans les médias, la presse, les réseaux sociaux, un sondage de l'association étudiante pour la ville paru

hier, 24 septembre 2015, qui a été réalisé auprès de collégiens. J'ai été une fois de plus stupéfait – et je pèse mes mots – par l'interprétation donnée par une partie importante de notre système médiatique. On a dit : « *La laïcité c'est mal parti car les jeunes ne savent pas ce que c'est : 13 % disent je ne sais pas.* » Mesdames et messieurs, 13 % des collégiens, c'est incroyablement peu. Et ensuite comme toujours dans ce monde médiatique, c'est blanc ou noir, la réalité ne peut pas avoir de complexité. On leur demande si la laïcité consiste à accepter toutes les religions. Ils sont 42 % à répondre oui, et ils ont raison ; si c'est le droit de ne pas croire, ils sont 30 % à dire oui, ils ont encore raison. Cela fait au moins 72 % des jeunes interrogés qui donnent une bonne définition de la laïcité : accepter toutes les religions et avoir le droit de ne pas croire. C'est une excellente nouvelle.

Quatrième thèse : qu'est-ce que la laïcité ? Ce sera mieux dit que par moi dans la journée mais je vais essayer de clarifier le débat. La laïcité, c'est une liberté. Nous devons le répéter, c'est la conquête de la liberté de croire ou de ne pas croire, de changer de religion, et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public, au même titre que les convictions philosophiques, politiques ou syndicales. C'est encore l'indépendance par rapport aux religions, il n'y a pas de « loi divine » qui s'impose à la société républicaine. C'est aussi la neutralité absolue du service public dans toutes ses composantes, y compris quand des agents privés exercent une mission de service public. Cette neutralité absolue s'applique aux agents du service public, aux personnes qui exercent des responsabilités mais pas aux usagers du service public, à l'exception de la loi de 2004 qui proscriit les signes religieux ostensibles à l'école publique. Enfin, c'est dans sa racine l'essence de la République, en ce sens qu'au-delà de nos différences d'appartenance philosophique, politique, syndicale, religieuse, de conviction, de centre d'intérêt, nous sommes tous des citoyens à égalité de droits et de devoirs.

Cinquième thèse : la loi de 1905 est une loi extraordinaire, formidable, les débats sont passionnants. Cinquième thèse : la loi de 1905 est une loi formidable qui n'est pas une vieille lune : il faut la connaître, la respecter, la faire appliquer, la faire vivre. Et pour cela, nous pouvons faire de la laïcité une grande cause nationale, du 9 décembre la journée de la laïcité, et fournir, par un débat contradictoire et apaisé, des outils pour que chacun puisse faire vivre la laïcité au quotidien. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci Monsieur Bianco pour cette première intervention. Merci à l'Observatoire qui produit des contenus dont des fiches de méthode pour différentes circonstances d'application de la laïcité.

Nous allons entendre Mme Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), qui devra nous quitter à 10 heures 15 pour se rendre à rendez-vous avec le président de la République.

Mme Christine Lazerges.

- Merci à tous d'être là, merci à Coexister, à l'Observatoire de la laïcité, au CESE d'avoir eu l'idée avec nous, la CNCDH, d'organiser cette belle manifestation.

Je vais être obligée de redire un certain nombre de choses que M. Bianco a très bien formulées. Je vais essayer de vous lire quelques textes pour vous convaincre que nous disposons en France d'un arsenal suffisant de textes. La CNCDH est concernée parce que la laïcité a toute sa place dans la théorie des droits de l'homme. D'ailleurs, le premier texte que nous devons tous connaître est l'article 10 de la Déclaration de 1789 : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* »

Implicitement, le principe de laïcité, qui est un principe de liberté, est déjà dans les termes de la déclaration de 1789. Celle-ci affirme aussi l'exigence de neutralité de l'Etat à l'égard des opinions religieuses.

Puis j'évoquerais les articles premier et second de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sur les seules restrictions édictées... dans l'intérêt de l'ordre public.* » A l'article 2 nous lisons : « *Elle ne reconnaît ni ne salarie aucun culte.* » En revanche, les citoyens doivent reconnaître les lois de la République quelles que soient leurs confessions. Il n'y a pas de contradiction entre un principe de liberté religieuse et le fait que les citoyens doivent reconnaître les lois de la République, quelle que soit leur confession.

Il a fallu attendre la fin de la Seconde guerre mondiale pour que la Constitution en France nous dise que la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. C'était avant que la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans un très beau texte reprenne la même idée. La Déclaration de 1948 dit : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion seul ou en commun tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.* »

Je ne vais pas vous ennuyer avec d'autres textes mais il y en a quantité, comme l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La CNCDH veille à ce que la France respecte ses engagements en matière de textes internationaux, et bien entendu, ce pacte nous concerne. Nous avons aussi le devoir de respecter l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. Tous ces textes disent à peu près la même chose, et il s'en dégage quelque chose d'important : il n'existe pas d'exception française à proprement parler, si ce n'est – et c'est une bonne chose – qu'il ne peut y

avoir en France de religion d'Etat. Pendant les réunions internationales, la France est critiquée sur sa conception de la laïcité. Je pense que cela vient d'une interprétation erronée d'un certain nombre de textes que je viens de rappeler.

Quant au contenu des libertés qui sont la conséquence du principe de laïcité, les restrictions ne sont que la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publique. Il n'y en a pas d'autres. Les personnes appartenant à des minorités religieuses ne peuvent être privées du droit de pratiquer ou de professer leur propre religion dans les limites où la société démocratique n'en subit pas des conséquences négatives.

Au fond, du contenu des libertés reconnues il découle un contrat social laïc que nous essayons de faire comprendre, connaître et de diffuser. Dans un grand nombre de travaux, la CNCDH s'attache à les diffuser au mieux. Elle est aussi chargée, avec bien d'autres, de l'éducation aux droits de l'homme. Et dans l'éducation aux droits de l'homme, il doit y avoir l'éducation au contrat social laïc.

Au fil de nos avis et études sur le sujet, nous avons acquis une expertise assez forte sur la question. En dernier lieu, grâce à l'Observatoire de la laïcité qui nous avait saisis, nous avons rendu un avis sur ce sujet en 2013. Plus récemment, par une déclaration publiée au J.O., nous avons tenu à dire qu'il ne fallait pas s'égarer dans les chemins d'une laïcité facteur d'exclusion et non d'intégration.

La diversité est une richesse, une qualité ; elle n'est pas à rejeter dès lors que l'ordre public n'est pas troublé.

Le principe de laïcité comporte une double exigence : la neutralité, d'une part, et la protection de la liberté de conscience, d'autre part. Aujourd'hui, ce qui frappe, c'est une certaine ignorance, même si un sondage récent ne nous rend pas pessimistes sur ce que savent les jeunes de la laïcité. Nous pensons qu'il reste à lutter contre cette ignorance laïque. Il

est nécessaire que les acteurs de cette lutte contre l'ignorance soient les plus nombreux possibles. La formation des maîtres est très insuffisante sur ce sujet, la connaissance du fait religieux elle aussi est très insuffisante, qu'il s'agisse de l'islam, du christianisme, du judaïsme ou encore du bouddhisme. Si on interrogeait des élèves de classe de cinquième, classe dans laquelle on étudie des bribes de connaissances bibliques ou du Coran, comme les enseignants eux-mêmes sont en général très ignorants, les élèves le sont également. A la CNCDH, nous disons qu'il faut expliquer et former, tant les élèves que les maîtres. Il faut que dans la préparation à l'enseignement, quelle que soit la matière, il y ait un module ou des heures qui permettent à un maître de répondre concrètement, sur le terrain, aux petites difficultés qui ne nécessitent aucunement un nouveau texte sur la laïcité. En France et à l'international, on ne demande pas de nouveau texte ; en revanche, on manque d'intelligence dans l'interprétation, dans la diffusion et dans l'utilisation de ces textes pour résoudre des questions pratiques qui sont toutes différentes. Pour les résoudre, il faut disposer d'une bonne connaissance du sens du principe de laïcité et des libertés qui en découlent.

Pour conclure, je citerai le préambule de la Déclaration de 1789 : « *L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes de malheurs publics et de la corruption des gouvernements.* » Il est permis de penser que l'ignorance de la richesse de la diversité en termes de facteur de cohésion sociale, ce qui est notre ambition, du sens du principe de laïcité, est cause d'une part importante du malaise social. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci Madame Lazerges pour cette présentation exhaustive. Nous avons relevé sur le terrain qu'il y a en effet quelque chose qui libère les interlocuteurs

sur la laïcité. Ils découvrent cet article des droits de l'Homme repris dans la Convention européenne qui parle du droit d'exercer sa religion en public et en privé, collectivement et individuellement. C'est une phrase qui choque comme si elle était contradictoire avec l'idée de la laïcité.

Nous écoutons maintenant M. Baubérot.

M. Jean Baubérot.

- Je partage ce qui vient d'être dit par les deux interlocuteurs. Je rappellerai simplement la définition que le Conseil constitutionnel donne de la laïcité en 2013 : le respect de toutes les croyances avec la garantie du libre exercice des cultes, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion, la neutralité de l'Etat, le fait de ne reconnaître ni salarier aucun culte.

En précisant que les deux premiers principes - la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens devant la loi - sont des finalités, alors que la neutralité de l'Etat et le fait de ne reconnaître ni salarier aucun culte sont des moyens.

Le premier problème de la laïcité actuelle en France, c'est qu'un certain nombre de personnes transforment des moyens en finalités, donc oublient les finalités. En transformant les moyens en finalités, on aboutit au contraire de ce qu'énonce la loi de 1905, puis le Conseil constitutionnel. La religion est cantonnée dans la vie intime, et la laïcité n'est plus le fondement des libertés publiques. Je suis un franc-tireur par rapport aux deux personnalités qui m'ont précédé et qui représentent des institutions : permettez-moi d'être plus méchant. Je ne suis pas sûr que l'on va bien correctement apprendre aux élèves ce qu'est la laïcité. Le manuel de sixième du Cned dit qu'en 1905 on a réduit la religion à la vie privée, ensuite il pose la question : qu'est-ce que la laïcité ? Il présente trois réponses possibles : quand la religion est interdite (non), quand la religion est obligatoire (non), et la

troisième possibilité qui est la bonne pour les auteurs du manuel : quand la religion ne relève que de la vie privée. On n'est pas dans une conception de la laïcité où la liberté de religion et de conviction est une liberté publique, qui comme toute liberté publique n'est pas une liberté absolue et dont il faut rappeler les limites légitimes. La laïcité c'est d'abord une liberté ; or on ne l'enseigne pas ainsi mais comme instituant que la religion ne relève que de la vie privée en s'appuyant sur une fausse interprétation de la loi de 1905.

Pourtant, je vais vous donner les résultats d'un sondage IFOP réalisé par Sud-Ouest Dimanche au début de l'année. Il est très intéressant. On demande quels sont les principes républicains les plus importants. La laïcité arrive en tête avec 46 % devant le suffrage universel, à 30 %. Par certains côtés, c'est formidable. Ensuite, sont données trois possibilités pour définir la laïcité. La première est la possibilité de laisser à chaque citoyen le droit de pratiquer sa religion, sans soulever la question relevée précédemment, qui est de ne pratiquer aucune religion. Même cette définition restrictive qui insiste sur la liberté des croyants en passant sous silence les incroyants obtient 51 % des voix et c'est la même chose qu'il y a 10 ans. Malgré le matraquage médiatique, des prises des positions d'hommes et de femmes politiques, cette conception est toujours majoritaire.

Pour ne pas faire trop long, j'ai groupé les deux définitions plus restrictives, qui sont favorisées par ce choix plus grand : ne pas manifester sa religion dans les services publics ou refuser toute forme de communautarisme. A elles deux, elles totalisent 39 %. 12 points de moins. Il y a 10 ans, elles totalisaient 41 %. Elles ne sont pas en extension.

Si on tient compte de la sympathie politique, au PS, la première conception libérale fait 57 % contre 36 % pour les conceptions restrictives. A l'UMP, elle fait 47 % contre 43 % et pour le FN, 35 % contre 53 %.

Il est très troublant de voir que l'éducation nationale semble moins bien connaître la laïcité que l'ensemble des Français. Il y a un combat à mener parce qu'on n'est pas dans la liberté d'opinion, mais dans le respect du savoir le plus élémentaire. D'une part, la Déclaration des droits de l'Homme dit que l'ignorance est une des causes des malheurs publics, mais quand elle est institutionnalisée et qu'on la retrouve dans des manuels, c'est très grave. Qu'en est-il alors des principes républicains que l'on prétend incarner ? D'autre part, il existe une définition constitutionnelle de la laïcité qui nous est commune. Un débat interprétatif sur la laïcité est donc tout à fait légitime en démocratie. Que tel ou tel citoyen ou groupe de citoyens insistent plus sur tel ou tel principe, pourquoi pas, mais cette inversion des moyens et des finalités est étonnant et conduit à oublier fondamentalement ce qu'est la laïcité.

J'espère que les auteurs du manuel vont le rééditer avec une conception plus exacte de la laïcité. Il serait bon en tout cas d'entreprendre des démarches en ce sens. Et l'exemple que j'ai pris n'en est qu'un parmi d'autres. J'attire l'attention sur la diffusion, de multiples manières, d'une certaine définition de la laïcité qui s'impose implicitement, mais qui est totalement fautive sur le plan juridique et sur celui des principes constitutionnels. Il n'est pas étonnant qu'à l'extérieur de la France la laïcité française soit mal comprise. Nous ne pouvons pas reprocher à d'autres pays de nous renvoyer à une image de la laïcité dans laquelle nous ne nous reconnaissons pas si sont transmis des enseignements de ce genre. Non seulement nous nous faisons du tort mais nous nuisons au rayonnement et à l'expression de la France, alors qu'elle pourrait agir dans ce monde où tant de combats pour la laïcité restent à mener. N'oublions pas que dans certains pays on emprisonne ou on massacre des gens pour avoir blasphémé.

Quelles que soient les imperfections des représentations de la laïcité, la France

est un pays de libertés et la laïcité reste quelque chose d'infiniment précieux. Cela me met d'autant plus en colère de voir que nous gâchons notre possibilité de partager notre expérience à d'autres pays car, avec d'autres démocraties, nous avons construit un dispositif qui a entraîné la pacification politico-religieuse. Aujourd'hui, dans ce monde tourmenté où tant de pays en restent éloignés, nous gâchons notre message avec une fautive interprétation de la laïcité. C'est un motif de colère. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci pour votre méchanceté démocratique qui nous est certainement utile. Votre intervention a provoqué autant de sourires que de larmes dans la salle.

Avant vous, nous avons entendu les interventions de deux des organisations qui se trouvent à l'initiative de ce colloque. M. Jean-Paul Delevoye, président du CESE, conclura cette journée et la parole du CESE à ce sujet sera complétée par Mme Arnoult-Brill en début de la prochaine table ronde.

Je vais maintenant m'exprimer au nom de Coexister, qui est le quatrième organisateur. En 2009, Coexister se lance pour la promotion du vivre ensemble qui est le thème d'aujourd'hui par le biais de la cohésion nationale. En 2011, elle obtient le statut d'intérêt général après deux ans de travaux en faveur de liens entre jeunes de différentes convictions et religions. En 2013, nous recevons un recommandé du ministère des Finances publiques qui nous informe que cet agrément permettant à toute association une défiscalisation nous est retiré. Coexister est convoquée à une commission au sein des finances publiques pour nous expliquer ce qui motive cette décision, avec la possibilité de faire appel. Ce que fait Coexister pour obtenir à nouveau le statut d'association d'intérêt général. Il nous est avancé que

la laïcité rend impossible notre statut d'intérêt général dans la République en 2013.

A cette époque, la moyenne d'âge des cadres de Coexister va de 18 et 21 ans. Quand les finances publiques nous disent que nous ne sommes pas d'intérêt public, nous sommes tentés de le croire. Nous avons découvert grâce à une autre institution, le tribunal administratif auprès duquel nous avons déposé un recours pour faire un deuxième appel, que la laïcité est un outil en faveur du vivre ensemble. Avant même que l'audience n'ait commencé, le ministère des Finances nous adresse alors un recommandé disant que ce n'était pas la peine d'aller au recours, car le fonctionnaire à l'origine de cette décision a fait un excès de zèle et subira une sanction. Nous avons récupéré immédiatement notre statut d'intérêt général.

Cette histoire résume la façon dont la laïcité suscite des débats très vifs au sein même de l'administration. Les finances publiques avaient pris la liberté, par le biais d'une seule personne, de retirer le statut d'intérêt général à une association revendiquant la diversité de convictions philosophiques et religieuses, ce qui apparaissait comme contradictoire avec le principe de laïcité.

Depuis cette période, Coexister a décidé de développer trois éléments de plaidoyer politique pour une feuille de route politique dans les 10 prochaines années. Une intervention aura lieu pour présenter nos méthodes et notre philosophie. Les trois éléments de ce plaidoyer se font au nom de la laïcité. Qu'est-il possible de revendiquer en tant que mouvement interconvictionnel au nom de cette laïcité ? La première chose, souvent répétée, est de toujours évoquer la laïcité pour inclure et jamais pour exclure. Toujours empêcher les dérives comme celles de Chalon-sur-Saône ou d'autres villes où la laïcité est évoquée pour restreindre. Evoquer la laïcité comme une liberté, c'est vrai dans le discours politico-médiatique mais aussi

à l'école, car nous avons déjà rencontré près de 50 000 lycéens, deux interventions par jour dans le cadre de notre pôle de sensibilisation auprès des élèves, et il est important de le leur rappeler.

Le deuxième élément du plaidoyer consiste à renforcer l'enseignement laïc du fait religieux. Les avis divergent : certains se contentent de ce qui existe, d'autres veulent davantage. Nous voulons plus que ce qui est proposé aujourd'hui, qui n'est qu'une simple évocation de la religion dans les cours d'histoire. Nous souhaitons un vrai cours dans lequel seraient mentionnés les héritages philosophiques et convictionnels de la République, dans lequel il serait possible d'évoluer dans le champ du savoir et non dans celui du croire, d'enseigner scientifiquement le fait religieux comme un objet, objectif qu'il est possible d'appréhender par le biais de l'histoire, des sciences humaines et de la sociologie.

Troisième élément, la lutte contre les préjugés. On aurait tendance à voir en France une communautarisation de cette lutte. Sans être excessif, on peut voir les chrétiens luttant contre les christianophobes, les juifs contre l'antisémitisme et les musulmans contre l'islamophobie. Si les citoyens sont véritablement imprégnés de laïcité, si la République nous rassemble tous, alors tous les citoyens français doivent lutter contre les actes anti-chrétiens, anti-juifs, antimusulmans, contre n'importe quelle partie de notre population. Nous pensons que trop de moyens sont alloués à des organisations dont les membres se défendent contre le racisme à leur égard, et nous proposons que soient créées des agences qui luttent en même temps contre tous les racismes.

(Applaudissements).

Merci. Voilà donc les trois éléments de notre plaidoyer. Même s'il existe sept laïcités du point de vue philosophique, deux principales dans le débat politique, peut-être que les fantômes d'Aristide

Briand et d'Emile Combes continuent de s'affronter, il n'y a qu'une seule laïcité qui s'applique et c'est celle-ci que nous cherchons à défendre et à promouvoir. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Nous allons passer au temps d'échange. D'abord, une synthèse des questions posées par Twitter et SMS. Merci.

Service de la communication du CESE

Nous avons récupéré toutes les questions envoyées. Voici une synthèse.

Question sur le rôle des délégués à la laïcité auprès des préfets dans les DOM.

Beaucoup pensent que la laïcité s'oppose essentiellement à une seule religion. N'est-elle pas un prétexte à l'islamophobie ?

Questions pour M. Bianco :

- La laïcité est-elle autant une valeur qu'un principe ?
- Quels sont le rôle et la vocation de l'Observatoire de la laïcité par rapport à l'observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires ?
- Selon vous, la laïcité est-elle vraiment menacée aujourd'hui ? Peut-on être laïc en ignorant les religions ?

Questions pour Mme Lazerges :

- Vous parlez des droits de l'Homme, ne faut-il pas plutôt parler des droits humains ? La question se pose sur la laïcité et le droit des femmes, ne faut-il pas en parler ?
- Plusieurs questions sur le statut des DOM et de l'Alsace-Moselle.
- Autre question : étant donné qu'un musulman naît musulman, le rôle de la laïcité n'est-il pas d'ôter le statut de religion à l'islam ?
 - Sur le rapport Baroin de 2003 qui évoque une certaine conception de la laïcité, laquelle au vu de l'actualité peut s'opposer aux droits de l'Homme, cette

personne pense que ce rapport a ouvert un champ d'amalgames et dévoyer le sens de la laïcité. Qu'en pensez-vous ?

Pour M. Baubérot :

- La loi de 1905 s'inscrit dans le contexte politique particulier de la fin du XIXe siècle avec un processus de laïcisation, l'éducation avec Jules Ferry, l'instauration de la troisième République. Tout le cadre a été posé il y a longtemps, pourquoi, au bout d'un siècle, n'arrive-t-on pas à faire vivre la laïcité ?
- Dans le cadre juridique qui lie la liberté religieuse à la culture, l'exception française ne serait-elle pas le rapprochement entre la culture et la laïcité ?

Pour l'association Coexister et M. Grzybowski:

- les écoles privées sous contrat ne sont-elles pas tenues aussi d'expliquer la charte de la laïcité ? Pourquoi des centaines de milliers d'élèves qui en dépendent sont-ils privés de cette thématique ?

M. Samuel Grzybowski

- Commençons par Mme Lazerges avec la question des droits humains plutôt que des Droits de l'Homme, ainsi que les questions non dirigées : celle des préfets et celle du prétexte pour l'islamophobie.

Mme Christine Lazerges

- J'ajoute une question que j'adresse à M. Baubérot : le manuel qu'il a cité est-il le seul de son genre ou avez-vous étudié tous les manuels de ce type mis à disposition des enseignants ? La CNCDH pourrait se lancer dans une étude de l'ensemble des manuels à disposition des enseignants, si ce n'est pas fait.

En effet, beaucoup revendiquent de parler de droits humains plutôt que de droits de l'homme. La CNCDH depuis

longtemps a fait le choix de parler de droits de l'homme. Elle considère que ce choix est historiquement justifié et que même la déclaration de 1789 ne s'adressait pas seulement aux hommes de sexe masculin. Pour une question de vocabulaire et d'histoire propre à la République, il n'y a aucune raison de faiblir devant l'anglicisme « droits humains ». C'est une question terminologique qui n'a pas beaucoup d'importance. Plus personne aujourd'hui n' imagine que l'on exclut les femmes quand on parle de droits de l'homme.

Sur la question des droits des femmes, je ne comprends pas très bien la question car cela n'est pas servir l'égalité hommes/femmes que de croire que quel que soit le sujet il faut inclure un volet droit des femmes. Naturellement, le principe de liberté doit s'appliquer avec une stricte égalité aux hommes et aux femmes.

M. Samuel Grzybowski

- Dans les séminaires, revenait souvent la question de la lutte contre l'islamophobie et le droit des femmes, considérant que certains principes de l'islam ne respectent pas ce dernier. Y a-t-il un lien entre ces deux combats ? Sont-ils cumulables ?

Mme Christine Lazerges

- Ils sont cumulables. On peut avoir de la laïcité la conception que nous avons tous les quatre défendue ici et cependant, être dans un militantisme d'égalité qui conduit à critiquer naturellement un certain nombre d'éléments de la *charia*. Cela n'est pas contradictoire pour moi.

M. Samuel Grzybowski

- Monsieur Bianco, quel est le rôle de l'Observatoire au sujet des préfets ?

M. Jean-Louis Bianco

- Les délégués laïcité auprès des préfets sont généralement les secrétaires généraux de préfecture. Leur mission est de traiter des questions pratiques posées par l'exercice des religions. Des réunions régulières sont organisées sur des questions comme la gestion des cimetières, les abbayes rituels et la santé publique liée à cela. Par ailleurs, d'une manière générale, beaucoup de structures ont des référents laïcité, notamment dans l'éducation nationale. La présence au moins d'une personne spécialement formée dans toutes les institutions pour être l'interlocuteur entre l'institution et l'extérieur est importante.

Concernant « l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives sectaires », il s'agit d'une association privée présidée par M. Quillardet, ancien grand maître du Grand Orient, et avec qui nous avons des contacts. Il s'était dit qu'une modification de l'intitulé de leur observatoire était souhaitable pour éviter toute confusion avec le nôtre. L'Observatoire de la laïcité est un organisme consultatif, indépendant, pluri-partisan, qui doit être saisi par le gouvernement de toutes les questions touchant à la laïcité, et qui peut s'autosaisir des questions qui lui paraissent nécessaires. Notre dernier avis portait sur les statuts spécifiques d'Alsace-Moselle, qui est une exception flagrante à la loi de 1905, et notre prochain avis se consacrera à la gestion du fait religieux à l'université.

Sur l'état des lieux, notre rapport annuel est accessible sur notre site, et la quasi-totalité de nos documents téléchargeable gratuitement. Assurer notre rôle d'information consiste à fournir des outils de débat et de réflexion aux citoyens, comme des guides pour les collectivités locales, pour l'entreprise et les structures socio-éducatives. Nous recueillons des remontées des administrations que nous interrogeons régulièrement, et nous effectuons aussi beaucoup de

déplacements sur le terrain. Moi-même, j'y suis deux à trois fois par semaine.

Le diagnostic de cette année 2015, comme celui de l'an dernier, est que ce serait une grave erreur de croire que la laïcité est une « citadelle assiégée », pour reprendre la formule de Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur. Certes il existe des problèmes aigus qu'il faut traiter, mais il est dangereux de penser en termes défensifs et frileux. Ne transformons pas notre laïcité, qui forme une bonne base du vivre ensemble, en une laïcité crispée, revancharde, excluant l'autre.

Concernant les écoles privées sous contrat, la charte de la laïcité que les parents d'élèves doivent signer à l'occasion de la rentrée scolaire a été mise en place par Vincent Peillon, alors ministre de l'Education nationale, avec la collaboration de membres de l'Observatoire de la laïcité. C'est un bon texte, bien rédigé, mais pas toujours facile à appliquer. Nous regardons si elle est utilisée ou pas, de quelle façon, quelles sont les difficultés, les initiatives pédagogiques à prendre (des jeux de rôle, des saynètes). Les entrées peuvent être très diverses. J'ai fait la rentrée dans une école avec Mme Vallaud-Belkacem et M. Cazeneuve. Les angles choisis par l'institutrice étaient le respect des autres, du maître et l'égalité filles/garçons, ce qui est intéressant pour des enfants jeunes.

L'Observatoire a émis un avis très favorable à cette charte lors de sa mise en place il y a deux ans, avec la question de son application : s'applique-t-elle au privé ? Le droit des écoles privées sous contrat les oblige à accueillir tous les enfants sans distinction aucune, donc sans distinction de religion, et à appliquer les programmes de l'éducation nationale. Il y a parfois des manquements, nous les relevons et les signalons au ministère de l'Education nationale.

Un outil comme la charte de la laïcité ne peut pas être juridiquement imposé au secteur privé sous contrat. Cependant, nous avons fortement souhaité que ce

texte puisse être malgré tout affiché et débattu dans les écoles privées sous contrat. Un journaliste m'a dit : « *Vous allez rallumer la guerre scolaire* ». Ce à quoi j'ai répondu : si l'on en croit les déclarations de longue date de la conférence des évêques de France et des secrétaires généraux de l'éducation catholique, ils ont adopté la laïcité et cela ne devrait pas leur poser de problème. De fait, cette charte est affichée et débattue dans un certain nombre d'établissements privés.

M. Samuel Grzybowski

- La laïcité est-elle plus une valeur ou un principe ?

M. Jean-Louis Bianco

- On peut en discuter, je pense que c'est les deux mais surtout que ce sont des règles pratiques de droit, qui édictent ce qu'on peut ou doit faire, ou pas.

M. Samuel Grzybowski

- Merci.

- Quelques questions à M. Baubérot sur le contexte politique de loi de 1905. N'y a-t-il pas un décalage avec aujourd'hui ?

- Une question vient d'arriver par Twitter : est-il possible d'envisager des jours fériés juifs et musulmans ?

- Existe-t-il d'autres manuels qui commettent cette erreur sur la laïcité ?

- Et la question sur l'exception française, même si Mme Zuber interviendra en début d'après-midi sur la laïcité dans le monde.

M. Jean Baubérot

- Je ne me suis pas livré à une étude exhaustive des différents manuels, je les ai regardés de temps en temps. Je relève qu'il existe aussi d'autres erreurs telles que le stéréotype sur l'école qui

serait gratuite, laïque et obligatoire. Il est présent dans les manuels. Or l'école laïque n'est pas obligatoire puisqu'il y a la liberté de l'enseignement et enseignement privé. L'instruction est obligatoire, et l'école publique est laïque et gratuite. Dans les vieux manuels, comme le Malet-Isaac, c'était toujours dit comme cela mais les nouveaux manuels ont répercuté le stéréotype. Certains manuels diffusent des contrevérités. D'autres sont meilleurs mais il est scandaleux que certains manuels au lieu d'enseigner le savoir enseignent l'ignorance. Même si c'est une minorité de manuels, cela doit être dénoncé.

Pourquoi la loi de 1905 ? Je ne la sacralise pas, elle n'est pas éternelle, mais gardons là tant que l'on n'a pas trouvé mieux. Elle a permis d'inverser la jurisprudence d'avant 1905, qui faisait passer l'ordre public avant la liberté de conscience. A partir de 1905, la liberté de conscience passe avant l'ordre public. Toute liberté publique a ses limites. Elle ne peut être absolue. Dans un pays démocratique, les différentes libertés publiques doivent se respecter les unes les autres.

Cette inversion de la jurisprudence à partir de 1905 opère toujours. Plutôt que de dire « *il y a longtemps, dans un contexte particulier* », on pourrait s'interroger sur les signes de cette longévité et sur sa réussite. Elle s'applique toujours, elle fonctionne dans des situations nouvelles. A l'armée, les aumôniers musulmans sont formés et payés, cela fonctionne bien ; dans les prisons, ils ne sont pas assez nombreux, ni assez payés. Mais s'il existe un processus progressif d'aumôneries musulmanes dans les prisons, c'est grâce à la loi de 1905. Donc elle fonctionne pour des réalités nouvelles qui n'existaient pas dans le contexte métropolitain de 1905.

Les articles 31 et 32 établissent le principe de l'égalité du droit de croire et pas croire. De même qu'existe le libre exercice des cultes dans la loi de 1905, il faudrait aujourd'hui ajouter le libre exercice de l'incroyance ou de l'agnosticisme. Je ne suis pas contre le fait que la laïcité doive

s'imposer quand elle doit exiger la liberté des normes civiles quand certaines des religions n'en veulent pas. La loi de 1884 sur le divorce, celle de 1967 sur la contraception, de 1975 sur l'avortement, de 1982 sur la dépénalisation de l'homosexualité, la loi de 2013 sur le mariage entre personnes du même sexe sont des textes tout à fait dans la logique de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. La séparation est un mouvement. L'atteinte la plus grave à la laïcité scolaire est la suppression des ABC de l'égalité du fait de l'action de lobbies religieux. On met la pression sur les élèves...

(Applaudissements).

- On regarde la longueur de leur jupe, mais quand il s'agit des ABC de l'égalité, on cède à la pression de lobbies, on les retire. La laïcité doit être ferme vis-à-vis des lobbies, des pouvoirs importants, et souple vis-à-vis du pauvre monde dans lequel on trouve les adolescents.

Le rapprochement entre culture et laïcité fait partie de cette actualisation. On parle de la France une et indivisible ! C'est faux. La Constitution affirme que la France est indivisible, laïque, démocratique et sociale. On met un terme qui n'est pas dans la Constitution et, significativement, on oublie démocratique et sociale !

L'école doit enseigner le fait que culture et ethnie doivent toujours être déconnectées. J'ai un beau-frère d'origine vietnamienne qui est passionné de culture bretonne. Philippe Lazare parle de la reconnaissance mutuelle de l'égalité des cultures. De même que l'on déconnecte la religion de l'ethnie ou d'une imposition collective pour en faire un choix individuel, la laïcité doit permettre la diversité culturelle et l'expression de choix individuels en matière de culture. De la même manière, il y eut en 1905 des choix individuels en matière de religion.

M. Samuel Grzybowski

- Revenons à la question posée à Mme

Lazerges sur l'islamophobie avant qu'elle ne doive nous quitter. La CNCDH a utilisé ce mot d'islamophobie. Pour quelles raisons ? Ce terme est très controversé, pourquoi ?

Mme Christine Lazerges

- Pendant longtemps, la CNCDH dans son rapport annuel remis au Premier Ministre sur sa lutte contre le racisme, s'est refusée à utiliser le terme « islamophobie » et ne parlait que d'actes antimusulmans. Pour des questions historiques, sociologiques et juridiques, nous utilisons maintenant les deux expressions. Nous parlons d'acte antimusulman quand existe suspicion d'infraction pénale. Une infraction est un fait et n'est pas de quelque chose de diffus, ce qu'est le phénomène d'islamophobie. Nous parlons d'islamophobie quand nous renvoyons à une analyse plus sociologique de la situation. Pour le regard d'un sociologue sur la situation française, le terme d'acte antimusulman est beaucoup trop restreint et n'explique pas le phénomène de rejet. Le rejet peut ne pas se décliner dans des actes incriminables. Il existe un rejet qui dépasse le pénal.

Nous utilisons les deux expressions et de cette façon, nous pensons que l'analyse est plus fine.

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup.

(Départ de Mme Lazerges.)

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Monsieur Baubérot pour finir, votre réponse sur les jours fériés.

M. Baubérot L'île de la Réunion a entrepris une diversification des jours fériés. Le Congo, qui a le principe de laïcité dans sa constitution, a établi un équilibre entre les jours fériés chrétiens, musulmans

et des religions traditionnelles. Sur ce point, on devrait actualiser la loi de 1905 et la commission Stasi l'avait proposé. En 1905, dans le souci d'un pacte laïque avec la société civile, encore très majoritairement catholique, on avait ratifié les jours fériés soit chrétiens soit spécifiquement catholiques pour ne pas donner l'impression de revenir à la politique religieuse révolutionnaire qui les avait abolis. Aujourd'hui, la question doit être réexaminée, débattue. Les DRH l'ont dit à plusieurs reprises. Ce qui se passe à la Réunion pourrait être un bon exemple. La France métropolitaine n'est pas habituée à prendre ses modèles outre-mer ; pourtant ce sont des marges qui permettent de mieux voir l'ensemble. Ce qu'avait dit la commission Stasi là-dessus devrait être réexaminé et repris.

Je voudrais nuancer les propos de Mme Lazerges. Je comprends que sa commission doive s'appeler droits de l'Homme du fait des Déclarations de 1789 et 1948. Le terme institutionnel est là, donc une commission officielle de la République reprend le terme institutionnel. En 1789, je ne suis pas sûr que les femmes aient été complètement incluses, loin de là. Olympe de Gouges l'a appris à ses dépens. Constamment, et c'est un reproche que j'adresse souvent à la morale laïque de la République, elle joue sur le terme « homme », qui parfois signifie masculin et parfois être humain. A l'époque, cela masque le fait que les femmes ne votent pas et que le suffrage n'est pas vraiment universel. Aujourd'hui encore, cela peut masquer des choses. Cela semble être un enjeu intéressant de parler de droits humains, notamment auprès des élèves.

Il est très légitime que des associations luttent contre l'islamophobie, contre l'antisémitisme etc. avec à chaque fois une expertise particulière. Le danger, cependant, serait que chacun lutte uniquement pour sa cause et que s'établisse une sorte de concurrence à la place d'un dialogue entre les victimes.

Il faudrait pouvoir rééquilibrer. Peut-être par quelqu'un qui disposerait d'une vue générale et qui permettrait de travailler à la différence ou à la limite entre le droit à la critique et l'appel à la haine. La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) créée par Chirac avait effectué ce travail avant d'être normalisée puis supprimée par Sarkozy. Ce problème est important car certains parlent de christianophobie. Qu'entend-on par là ? La loi de 2013 sur le mariage de personnes de même sexe, est-ce de la christianophobie ? Non. Car cela n'oblige pas l'Église catholique à bénir ce mariage. Cela ouvre une liberté nouvelle pour des gens qui ne partagent pas les convictions de l'Église catholique ou de telle autre religion.

(Applaudissements).

Il faudra réfléchir à être plus clair au niveau des journalistes, des personnalités politiques ou des citoyens ordinaires et des élèves sur le droit à la critique qui est admis et qui doit être défendu mordicus, et l'appel à la haine.

M. Samuel Grzybowski

- Merci.

(Applaudissements).

Avant la pause, et avant de passer à nouveau la parole à M. Bianco, je vais prendre le temps de répondre aux questions posées à l'association Coexister sur l'enseignement privé, la loi 2004 et le sentiment des élèves vis-à-vis de la laïcité.

Je commencerai par rappeler que beaucoup d'entreprises proposent déjà des jours fériés pour leurs salariés en fonction de leur religion.

Sur l'enseignement privé sous contrat, Coexister n'appartient pas à ce groupe connu sous le nom de serment de Vincennes qui en exige la disparition pour que la laïcité soit réellement appliquée en France. En revanche nous n'avons pas de position officielle car c'est l'un des

plus vifs débats en notre sein. Faut-il un enseignement privé en France ? Nous ne sommes pas d'accord entre nous, nous coexistons tout de même et cela se passe bien. Mon avis personnel est que l'enseignement privé propose aux parents et aux élèves des choses qu'ils ne trouvent pas dans l'école publique. Si certains veulent voir disparaître l'enseignement privé, il faudrait alors que le public compense ce que le privé propose.

Par rapport à la loi de 2004, même si beaucoup de médias et de commentateurs l'associent à la laïcité, le débat et le texte ne se revendiquent pas de la laïcité pour appliquer le principe. C'est d'abord un principe d'éducation. Le rapport Stasi avait d'autres préconisations que celle des signes religieux : celle de l'enseignement laïc et l'enseignement de la religion, par exemple. A l'époque, on n'utilisait pas l'expression de « fait religieux ».

L'intransigeance vis-à-vis des enseignants en dérive communautaire représentait un deuxième point du programme. Par exemple, quand on enseigne la théorie du créationnisme, qu'aucun enseignement ne soit fait au nom d'une croyance mais au nom d'une science.

Une troisième chose proposée dans le rapport consistait à incorporer au calendrier scolaire une fête musulmane et une fête juive, l'Aïd el Kébir et Yom Kippour. Cette année, cela tombe le même jour, cela aurait été pratique.

Dernière question vis-à-vis du sentiment des jeunes. Dans les lycées, trois grands sentiments coexistent : une hostilité claire, la neutralité et un sentiment favorable qui est le plus restreint des trois, ce qui est un drame.

L'hostilité, c'est la laïcité qui nous empêche d'être nous-mêmes, nous empêche d'exister. Le simple rappel aux droits de l'Homme peut décadénasser une tension vis-à-vis d'un principe qui est incompris et méconnu.

Le sentiment de neutralité est le plus

courant. Les lycéens se disent que ce n'est pas trop mal, pas si grave que cela.

Passer de « *La laïcité ce n'est pas si grave* » à « *La laïcité est un outil du vivre ensemble* », c'est un cap à franchir. La ligne de conduite consiste à rappeler que la laïcité est la neutralité de l'Etat, non la neutralisation des individus.

Trois questions à M. Bianco :

- Faut-il abolir le concordat en Alsace-Moselle ?

- Faut-il former les journalistes pour qu'ils traitent positivement la question ? Comment faire quand des grands médias nationaux, de tous bords, illustrent un article sur le voile avec une photo de burqa ?

- Appliquez-vous l'article 40 du code pénal du tribunal aux membres de l'observatoire ? M. Bianco.- L'article 40 fait obligation à toute autorité publique de dénoncer au procureur tout crime ou délit. A ma connaissance, les membres de l'observatoire n'en ont pas commis mais je n'y manquerais pas si cela leur arrivait. Quant à ceux dont on aurait connaissance, il n'y en a pas eu jusqu'ici mais je ne vois pas pourquoi on n'appliquerait pas l'article en question.

Revenons au concordat. Selon la loi de 1905, la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En Alsace-Moselle, on salarie des curés, des pasteurs protestants et des rabbins, mais pas d'imams car il n'y en avait pas alors en France métropolitaine et que l'islam n'est donc pas un culte reconnu par le concordat. Cependant, rappelons que la plus ancienne mosquée française est celle de Tsingoni à Mayotte et date de 1538.

Cela m'amène à évoquer les différences de pratiques et de règles juridiques entre l'hexagone et l'Outre-mer, que l'on connaît mal et que l'Observatoire a étudiées dans son rapport annuel. Daniel Maximin, ami d'Aimé Césaire, poète antillais et membre de l'Observatoire, dit souvent que c'est

grâce à la diversité des outre-mer que la France a une certaine légitimité à parler au nom de l'universel. Il a profondément raison.

Le concordat est la combinaison de l'histoire, des droits allemand et français. L'Observatoire dans sa grande majorité a estimé qu'il ne fallait pas y revenir. Le Conseil constitutionnel a admis que c'était possible dans le cadre des lois de la République. L'immense majorité des Alsaciens et des Mosellans est attachée à ce régime culturel. Cependant, nous avons proposé des adaptations très importantes ; les uns les ont jugées attentatoires à la liberté des religions, les autres insuffisantes. C'est la liberté du débat démocratique.

Nous avons notamment proposé d'inverser la charge de la preuve : quand des parents veulent que leur enfant suive un enseignement religieux, ils doivent le demander.

Deuxièmement, il nous a semblé très choquant que l'enseignement religieux soit pris sur le temps de l'enseignement général. Il doit être pris en dehors de l'enseignement général.

Ensuite, nous avons demandé l'abrogation du délit de blasphème, actuellement non traduit de l'allemand mais qui pourrait l'être. Nous souhaitons également que les peines encourues pour la perturbation d'un office religieux soient alignées sur celles prévues par la loi de 1905.

Une autre question portait sur la formation des journalistes, des politiques, des administrations, des élus. Nous avons émis un avis spécifiquement sur les journalistes. Il y a d'excellents journalistes dans le domaine de la laïcité et du fait religieux, peut-être même plus qu'ailleurs mais comme les politiques, ils ne peuvent pas s'échapper d'un système médiatique. Cela dit, la pression de l'urgence, du sensationnel n'explique pas tout, notamment que plusieurs grands quotidiens utilisent des photos de burqa

pour parler du voile. C'est un détournement de sens très grave.

Nous avons entrepris un travail avec des responsables de journaux et des journalistes de bonne volonté pour offrir des modules de formation dans les écoles de journalisme. Nous travaillons avec des chercheurs, et à ces réunions conjointes, les chercheurs sont plus assidus que les journalistes. Il ne faut pas désespérer.

Un dernier mot : il faudra peut-être à l'avenir retoucher la loi de 1905, mais commençons par la connaître, l'appliquer, la faire respecter, la faire vivre. Il faut un effort d'éducation civique pour que l'on soit tous porteurs de laïcité. C'est la priorité pour nous.

(Applaudissements).

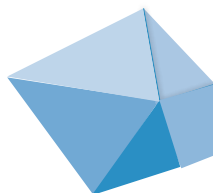
M. Grzybowski

- Merci. Nous faisons une pause.

(Applaudissements).

Les travaux sont suspendus de 10h30 à 10h45.

Les biographies des intervenants



Jean-Louis BIANCO

Diplômé de l'IEP de Paris, de sciences économiques, de l'École nationale supérieure des mines de Paris et de l'ÉNA. Secrétaire général de la Présidence de la République de 1982 à 1991. Ministre des Affaires sociales et de l'Intégration de 1991 à 1992 puis Ministre de l'Équipement, du Transport et du Logement de 1992 à 1993. Maire de Digne-les-Bains de 1995 à 2001. Député des Alpes-de-Haute-Provence de 1997 à 2012. Président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence de 1998 à 2012.

Missionné en 2013 par le Gouvernement sur la réforme du secteur ferroviaire.



Nommé Conseiller spécial de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en 2014. Nommé Président de l'Observatoire de la laïcité par le Premier ministre en 2013.

Christine LAZERGES

Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, agrégée des facultés de droit, également licenciée ès lettres et ancienne députée, a été nommée Présidente de la CNCDH par arrêté du Premier ministre le 22 août 2012. Elle est la seconde femme à présider l'institution nationale de protection des droits de l'homme en France depuis sa création (en 1947).

Vice-Présidente de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale (1997-2000), puis 1ère Vice-présidente de l'Assemblée nationale (2000-2002).



Christine Lazerges a mené de front une carrière universitaire et politique locale, à Montpellier, puis nationale.

Jean BAUBÉROT

Après avoir occupé la chaire d'« Histoire et sociologie du protestantisme » de 1978 à 1990, il crée et devient titulaire de la chaire d'« Histoire et sociologie de la laïcité » de 1991 à 2007 à l'École pratique des hautes études dont il est le président d'honneur et professeur émérite.

Il a écrit vingt-sept ouvrages, dont un roman historique, et a dirigé six livres collectifs. Il est le coauteur d'une Déclaration internationale sur la laïcité signée par 250 universitaires de 30 pays.



Samuel GRZYBOWSKI

Samuel Grzybowski, est un militant associatif et entrepreneur social impliqué sur les questions de vivre ensemble et de cohésion sociale.

Membre des Scouts et Guides de France, il fonde « Coexister » avec des jeunes juifs, chrétiens, musulmans et athées, qui devient en 2012, le mouvement interreligieux des jeunes. De 2013 à 2014, il part avec quatre camarades de différentes religions faire l'InterFaith Tour dans plus de quarante pays à la recherche des initiatives interreligieuses. En 2015, le mouvement est primé par la Présidence de la République en obtenant le label du programme La France s'engage. Coexister est présent dans 30 villes en France avec 2 000 adhérents, 600 bénévoles, 35 volontaires en service civique et 7 salariés. Samuel continue



d'assurer la coordination du European Interfaith Youth Movement en France, Belgique, Suisse, Angleterre. Diplômé d'une licence de Sciences politiques et d'Histoire à la Sorbonne, il obtient en 2013 un certificat en Entrepreneuriat social à Cambridge. En 2015, avec Victor Grèzes, il fonde une entreprise sociale, Convivencia.



TABLE RONDE N° 1

LA DIVERSITE DES CONVICTIONS ET DES CROYANCES AU SERVICE DE LA CITOYENNETE

M. Samuel Grzybowski

- Nous poursuivons notre journée de colloque, réflexions et échanges sur le sujet : *Laïcité, cohésion nationale et diversité des convictions*.

Ce colloque est la conséquence de quatre séminaires d'étude sur le même thème avec quatre approches consécutives : celle des religieux et des philosophes ; celle des pouvoirs publics, des élus et des administrateurs ; celle des associations ; celle des entreprises. Plusieurs propositions concrètes d'action pour favoriser une laïcité qui garantisse la cohésion nationale ont été émises. Le but de ce colloque est que ces propositions, plus vos suggestions, plus vos interventions, donnent lieu à des propositions concrètes d'ici quelques semaines. Les actes du colloque seront publiés avant la fin de l'automne si possible. Vous pouvez vous rendre sur les sites des quatre organisateurs (le CESE, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, l'Observatoire de la laïcité, l'association Coexister).

Nous ouvrons la deuxième table ronde dont le thème est : « Diversité des convictions et des croyances au service de la citoyenneté ».

En guise d'introduction, un rappel chiffré au sujet de cette diversité en France. Un centre américain, le Pew Research Center, considéré comme le plus rigoureux sur les statistiques religieuses dans le monde, témoigne que la France est le deuxième pays le plus diversifié au monde en termes de présence de croyances convictionnelles et religieuses, après Singapour. Or, dans un sondage, les Français placent leur pays en dixième proposition, derrière l'Angleterre,

l'Allemagne, les Etats-Unis. Pourquoi la France n'a-t-elle pas conscience de cette diversité ?

La diversité est exacerbée par les jeunes générations. Quand un sondage demande aux moins de 25 ans combien la France compte de Juifs, ils répondent 30 %.

En quoi la diversité des acteurs et le pluralisme de leurs convictions et croyances peuvent-ils représenter une force pour construire l'unité républicaine et renforcer la citoyenneté ? Finalement, la diversité est-elle un obstacle ou une chance ? Faut-il dire malgré la diversité, malgré la différence ou grâce à la diversité, grâce à la différence ?

Pour répondre à cette question, cinq intervenants : Edith Arnoult-Brill vice-Présidente du CESE et co-rapporteur du rapport sur le fait religieux dans l'entreprise ; Eric Vinson, président de l'association Enquête, qui enseigne le fait religieux aux enfants mais il interviendra en tant qu'enseignant et journaliste ; Elsa Bouneau, présidente de la fédération du scoutisme français, qui vient du mouvement des éclaireurs unionistes de France ; Victor Grèzes, directeur de la vie associative de Coexister et Mme Latifa Ibn Ziaten, responsable de l'association soldat tué à Toulouse par Mohamed Merah.

Nous écoutons Mme Arnoult-Brill.

Mme Edith Arnoult-Brill

- Bonjour à toutes et à tous. Je vais m'appuyer sur les travaux qui ont abouti à l'avis sur le fait religieux en entreprise. Nous en sommes tous convaincus ici, l'entreprise n'est pas une bulle étanche posée sur la société. Elle est au contraire marquée par les enjeux de la diversité, quel qu'en soit l'objet, la diversité religieuse ou autre. A la précédente table ronde, M. Bianco et d'autres intervenants ont insisté sur ce qui fondait le droit de la laïcité. Pour cet avis, et dans une section du travail où nous avons les premiers couteaux des organisations patronales

et syndicales s'agissant de l'entreprise, comprendre la laïcité, sa vérité, ce n'est pas si facile. Même dans cette enceinte de la République, c'est un élément sur lequel il faut échanger avec raison.

La liberté de religion est une liberté fondamentale imbriquée dans la liberté de conscience. Dans la pratique, la liberté de conscience est plus facile que la liberté de religion. Elle est protégée par de nombreux textes au niveau international, communautaire et en droit français. Ce registre du droit édicte des principes qu'il est bon de connaître quand on veut traiter du sujet, trouver les bonnes solutions pour répondre aux problèmes auxquels on peut être confronté. La protection et le respect de la liberté de religion sont des principes fixés par tous ces textes. L'annexe juridique de notre avis est très fouillée. Ces textes, notamment réglementaires en France, opposent et régulent le sujet par des critères qui limitent par exception la liberté de religion, en particulier dans le champ du travail.

Deux choses sont à retenir :

D'abord, les textes sont clairs sur le fait que toute discrimination est interdite. Le registre des discriminations est balayé par la directive européenne, et la liberté religieuse est un sujet qui ne doit pas être discriminé. C'est le droit.

La réalité a nourri la jurisprudence par des faits concrets. Pour réguler cette liberté, prenons l'exemple du prosélytisme. Ce n'est pas le droit mais la jurisprudence qui construit cette réalité. Si elle s'en mêle, c'est qu'il y a des faits prosélytes. Il faut bien connaître les règles de droit, le champ de la liberté et admettre qu'elle est limitée par exception et que ces limites doivent être respectées.

Nous avons constaté une expression plus large du fait religieux mais peu de contentieux dans l'entreprise, la nécessité de connaître les règles de droit pour mieux répondre à la diversité des requêtes religieuses ainsi qu'une difficulté à appréhender le sens de la

laïcité et du principe de neutralité qui y est attaché. Nous avons constaté peu de cas bloquants mais souvent ils tiennent aux relations que le croyant pense devoir entretenir avec ses collègues en raison de ce qu'ils sont, hommes ou femmes, croyants ou non-croyants.

Le deuxième élément important est que nous avons détecté trois stratégies différentes dans les entreprises, qui sont des attitudes managériales. L'entreprise comporte des règles de conduite ; le code du travail aussi, qui protège les salariés et qui oblige les employeurs et au-delà. Surviennent parfois des attitudes parfois assez étonnantes en rapport avec ce point. L'une d'entre elles est le déni qui consiste à tenir à distance le fait religieux. Souvent, il est justifié par le devoir de neutralité que l'employeur pense devoir respecter vis-à-vis des convictions et des choix personnels, voire privés, de ses salariés. Là, nous détectons un défaut d'appréhension de la conception de ce qu'est l'entreprise, à savoir que c'est un espace social. Il existe une confusion entre espace social et espace privé. Cela aboutit à repousser le fait religieux dans l'entreprise, à le nier surtout.

Deuxième attitude, l'acceptation de toutes les demandes. Le risque pour l'entreprise est d'avaliser des conduites illégales, comme de voir un manager de proximité entretenir une relation avec un salarié subordonné sur une requête religieuse (ou pas religieuse) et d'agir selon ses propres convictions sans se préoccuper ni du collectif ni du droit ni du Code du Travail.

C'est également courir le risque de ne pas respecter la socialité courante entre des salariés dans une entreprise. Pour être concrète, on peut se retrouver à favoriser le communautarisme à la cantine, à favoriser une relation aux femmes non conforme à la sociabilité ordinaire dans le vivre ensemble.

La gestion des situations au cas par cas sans ligne directrice conduit à des positions de compromis qui sont souvent

justifiées par une recherche de cohésion et de paix sociales dans l'entreprise. Elles placent la majorité silencieuse des salariés face à un risque de devoir subir ce qui a été accepté pour les autres, notamment en charge de travail. Je n'ai pas le temps de développer, c'est pour vous donner quelques repères sur ce qui a été traité, ce que nous avons observé et comment y répondre.

Enfin, et notre avis est très clair, nous avons conclu que la loi dans l'état actuel des choses n'est pas nécessaire. Si nous nous permettons de le dire aussi franchement, c'est que nous proposons une autre solution. En fait, la régulation autour de cette liberté religieuse doit s'installer dans l'entreprise par le dialogue social, et au-delà c'est aussi la question d'être capable en termes de réponse dans l'entreprise de co-construire des règles pour mieux les faire respecter. Au lieu de les édicter d'une manière définitive, péremptoire, sans débat, au contraire outiller le dialogue de manière à ouvrir les esprits dans l'entreprise, inviter à la compréhension de la différence de l'autre. La tolérance bien comprise et non pas subie ou seulement déclarée passe par cette construction de règles qui donnent des repères à tout le monde, notamment à ceux qui au quotidien peuvent être confrontés au sujet. Les managers de proximité pourront éviter de commettre des erreurs par rapport au droit. Et pour le croyant, sujet d'un dialogue compliqué, de pouvoir exercer sa liberté dans le cadre du droit, et notamment des règles du jeu édictées par le code du travail.

Ce sont des outils pertinents pour faire respecter la liberté partagée des uns et des autres dans l'entreprise, mais aussi des outils d'aide à la décision.

Je ne vais pas plus loin. Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci pour votre ponctualité.

Madame Ibn Ziaten, vous êtes la présidente de l'association Imad qui accomplit un travail de sensibilisation extraordinaire auprès des jeunes, en particulier par le biais de votre propre témoignage. Nous allons maintenant voir comment la diversité de convictions et de croyances peut être contributrice de la citoyenneté lorsqu'elle unit des salariés au cœur d'un projet social de l'entreprise, et comment, dans votre activité, vous pensez que cette diversité peut être non pas un frein à l'unité des citoyens mais un atout pour vivre ensemble.

Mme Latifa Ibn Ziaten

- Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs.

Cela fait trois ans que je témoigne dans des établissements scolaires, des maisons de quartier, avec des parents, dans des maisons d'arrêt. Ce qu'il nous manque aujourd'hui, c'est le dialogue. Le dialogue est très important parce que j'entends parler de vivre ensemble, c'est beau mais cela dit beaucoup de choses sur le regard qu'on doit porter les uns sur les autres. Si quelqu'un vous regarde avec respect, avec le cœur, alors c'est plus facile de vivre ensemble. Il faut que la tolérance soit mutuelle, avec son voisin, son boulanger, à l'école, avec la société, avec tout le monde. Il faut respecter l'autre tel qu'il est.

Il est difficile aujourd'hui de dialoguer. Quand on est musulman, comment on nous appelle ? Les gens me voient et me disent : « *Vous êtes musulmane* ». Est-ce mon identité d'être musulmane ? Non. Pourquoi dit-on « *les musulmans de France* » ? Cela divise, cela vise des personnes. C'est grave. Quand quelqu'un me dit : « *Vous êtes musulmane* », je réponds : « *Non je suis française* ».

(Applaudissements).

J'insiste, ma religion est personnelle, elle

est à moi. Je la respecte, je la vis, je ne l'impose pas. D'abord je suis française et citoyenne, j'aime ce pays et je respecte ses valeurs, tout ce qu'il y a dans ce pays, je suis avec lui jusqu'au bout. Alors quand quelqu'un me dit cela, j'ai mal. Etre musulmane, ce n'est pas une identité, c'est une religion, pas une nationalité. On dit « **vous les musulmans** », et pas « **vous les chrétiens** ». Le travail sur le vivre ensemble commence là. J'ai emmené 17 élèves en Israël et en Palestine car à Sarcelles il y avait ce problème et j'avais envie de faire connaître la civilisation de l'autre, qui est l'autre pour le vivre ensemble. Respecter la religion de l'autre. J'ai pris des enfants très difficiles, certains n'aimaient pas les Juifs. Une fois sur place, ces jeunes ont vu un Israélien parler arabe et un Palestinien parler hébreu. C'est ce que j'appelle le vivre ensemble. Il existe une difficulté, de la pression, certes, mais ce n'est pas une guerre de tous les jours. En regardant la télé, ces jeunes grandissent avec de la haine dans leur cœur et cela donne beaucoup de souffrance. Quand ces jeunes sont partis là-bas, le plus dur d'entre eux répondait lui-même au journaliste en disant : « *J'ai gagné quelque chose.* » Il est depuis ambassadeur, et peut transmettre le message aux autres. Il va témoigner dans les établissements scolaires ou dans les maisons d'arrêt pour dire ce qu'il a vécu et vu. C'est cela le vivre ensemble, c'est respecter l'autre.

Je parle avec des parents qui sont dans des cités fermées, que l'on oublie. Comment peut-on parler du vivre ensemble quand on n'est pas mélangé ? Il faut de la mixité. Quand je suis arrivée en France, mes voisins étaient français, ils m'ont aidée à apprendre la langue française, et au centre social, j'ai appris à lire et écrire. Où sont partis ces gens ? Comment les gens peuvent-ils s'intégrer s'ils ne sont qu'entre eux ? Il y a un travail de fond à faire pour donner confiance à nos jeunes. On doit leur montrer leur identité, qui ils sont. Un enfant qui est né en France, il ne sait pas qui il est. Quand j'arrive dans un établissement scolaire, je demande : « **Y**

a-t-il des Français ici ? », ils me regardent tous, et quand je demande s'il y a des Algériens, des Marocains, des Maliens, ils lèvent le doigt. Mais si vous êtes nés en France, vous êtes Français, vous êtes les enfants de la République. Réveillez-vous. Ah bon madame ? Oui, oui, oui. C'est ce message qu'il faut transmettre. Le prof n'est pas là que pour faire son cours mais pour dialoguer avec l'enfant, pour qu'il aime l'école, qu'on lui donne sa chance, qu'il réussisse, qu'il ait envie d'apprendre, que l'enfant vienne avec la joie et pas une boule dans le ventre. Il faut ouvrir les écoles, que n'importe puisse y aller pas et pas se dire : « *J'habite dans cette cité, je dois aller à l'école de la cité.* »

J'étais avec un jeune à Paris, il me dit : « *Je ne peux pas me balader car je serai contrôlé plusieurs fois, alors je reste dans ma cité.* » Non, la cité n'est pas un territoire à part, toutes les cités sont des cités françaises, je lui ai dit : « *Sors de chez toi, promène-toi, connais la réalité.* » Je suis descendue du taxi, et nous nous sommes baladés ensemble. Il ne faut pas avoir peur de l'autre.

Quand on regarde toutes les religions, elles sont pour la paix, le partage et l'amour, pas pour tuer. Quand on entend l'islam terroriste, l'islam n'y est pour rien. C'est une secte qui est en Europe aujourd'hui, que l'on doit guérir. C'est comme une maladie, un cancer qu'il faut soigner. Il faut tendre la main à ces jeunes perdus, il ne faut pas laisser un enfant décrocher du système scolaire. Dès la dernière section de la maternelle, on peut voir la difficulté de l'enfant. Ce n'est pas au collège où on dit : « *C'est fini, il ira en professionnel.* » Dans ce cas, il est perdu. Quand je témoigne et que je vois des jeunes pleurer, ils ne pleurent pas pour ma souffrance, je réveille leur souffrance à eux. Vous faites pleurer un jeune de 17 ans, il faut le faire, ce n'est pas facile, il pleure parce que j'éveille toute sa souffrance parce qu'on ne l'a pas aidé, on l'a mis de côté. On ne l'a pas laissé choisir et à la fin de l'année, il sera dans la rue. Pour moi, c'est une bombe à retardement pour la société.

Il faut faire un travail d'ouverture, il faut tendre la main, écouter, aider les enfants et aider les parents. Je sais la responsabilité des parents car ce sont eux qui doivent donner la base, l'éducation, le vivre ensemble, le respect de l'autre, les valeurs du pays où l'on vit. C'est très important mais on ne peut pas mettre toute la responsabilité sur les parents non plus car certains sont en souffrance et n'arrivent pas à demander de l'aide.

Voilà ce que je peux dire sur le vivre ensemble que je vois dans l'école, avec les parents. Dans les maisons d'arrêt, c'est la même chose. Il faut dialoguer avec notre cœur.

La richesse est dans le cœur, cela ne se vend ni ne s'achète, on l'a ou pas.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci Madame Ibn Ziaten pour votre témoignage, toujours aussi poignant. Vous incarnez deux grandes déconstructions de préjugés dans la France de 2015. D'abord, vous prouvez que l'identité n'est pas exclusive, vous savez revendiquer que vous êtes française tout en étant musulmane, l'une étant une identité et l'autre une conviction personnelle. Et, très courageusement, vous vous battez pour briser ce préjugé terrible, et si répandu, suivant lequel le terrorisme incarnerait l'Islam contre tous. Vous rappelez que ce fléau touche tout le monde puisque votre fils en a été aussi victime en 2012. Merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous écoutons Eric Vinson, président de l'association Enquête et du fonds de dotation Grandir Ensemble : Laïcité-Religions-Education. Journaliste (*Le Monde des religions*, hors-série du *Point*) et universitaire spécialiste de la laïcité et du fait religieux, il enseigne dans différentes institutions (Sciences Po, Institut Catholique de Paris...). La question est

de prendre en compte la diversité pour contribuer à la citoyenneté.

M. Eric Vinson

- Merci. Il est difficile de prendre la parole après avoir entendu tant de choses essentielles. En tant que président d'Enquête – association qui vise à enseigner le fait religieux et la laïcité (principalement) aux enfants du primaire, ainsi qu'à former leurs enseignants et éducateurs –, j'insiste sur l'effort éducatif essentiel déjà souligné par beaucoup d'intervenants, comme M. Bianco. En France, on pense que « croyance = religion », mais il y a beaucoup de croyances non religieuses, et aussi de « croyances » plus ou moins fondées sur la laïcité... Oui, il existe de nombreux malentendus, lieux communs et fausses idées à son sujet. Sur ces thématiques, un vaste travail de connaissance, d'enseignement, de recherche et de vulgarisation doit donc être engagé, ce qui nécessite une véritable mobilisation générale.

Jusqu'à présent, nous avons progressé dans cette direction. Hélas, c'est à travers des drames collectifs, comme les assassinats de janvier et d'autres catastrophes, que la prise de conscience se fait peu à peu. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir... C'est pourquoi il faut porter une parole vigoureuse sur l'urgence d'une telle mobilisation. Et sur les importants moyens à réunir pour accomplir ce grand travail éducatif et civique.

Par exemple, vous connaissez peut-être l'IESR, l'Institut européen en science des religions, qui est l'un des lieux principaux où s'élabore l'action des institutions publiques sur ces problématiques. Son travail est remarquable, mais c'est une structure modeste, avec quelques permanents seulement... Comment vouloir que cette connaissance du fait religieux et de la laïcité s'approfondisse puis se répande dans la société, et ne pas développer en conséquence les

lieux, les outils ou services nécessaires à sa diffusion à grande échelle ? Au-delà du consensus qui nous rassemble ce matin, certaines choses très concrètes en la matière passent par des efforts économiques, financiers, organisationnels – des recrutements, en particulier – visant à développer l'expertise sur ces sujets partout où elle est nécessaire. Cela implique bien sûr les pouvoirs publics et les collectivités locales, mais aussi les autres institutions et la société civile en général.

Car en tant que citoyens, tout cela nous concerne au premier chef. Dans le cadre de l'association Enquête, nous assumons simplement notre part de cet effort capital. L'Etat doit faire beaucoup, les diverses collectivités aussi, mais ils ne peuvent pas tout faire ; les citoyens doivent aussi se saisir de ces sujets et s'activer pour améliorer la connaissance du fait religieux et de la laïcité auprès du plus grand nombre. En la matière, d'importantes lacunes existent toujours du côté des fonctions publiques (nationale, territoriale, hospitalière...), des élus et décideurs, des entreprises, des gens de médias, des élèves, etc. En fait, nous sommes face à un véritable problème d'analphabétisme laïque et religieux de masse. Ce terme d'« analphabétisme » avait déjà été employé en 2002 par Régis Debray, dans son célèbre rapport « L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » (commandé dans le contexte post-11 septembre) ; et depuis, on doit bien constater que les progrès effectifs sont assez marginaux. On a bien avancé sur quelques points, mais aussi reculé sur d'autres. Globalement, je dirais qu'on a plutôt régressé, car l'ambiance générale s'est tendue sur ces problématiques, en raison du climat politique national et international, du terrorisme djihadiste, des multiples conflits à l'étranger et de leurs résonances en France, qui enveniment les tensions locales issues de la crise socio-culturelle et économique.

En un mot, une prise de conscience et un

effort puissant, collectif, sont désormais impératifs. Et ce d'autant plus que les citoyens exigent des pouvoirs publics une action plus forte sur ces thématiques. Au-delà des vœux pieux et des beaux discours, cela passe par des mesures concrètes.

Ce matin, l'idée d'établir une discipline scolaire spécifique a ainsi été mentionnée. De loin en loin, une telle création est évoquée depuis longtemps, Jean Baubérot ayant pris clairement position en sa faveur, il y a des années. Ce n'est cependant pas le choix de la France, le seul pays dont le système éducatif n'offre aucun enseignement disciplinaire sur le fait religieux. Et rien ne semble annoncer un changement en la matière. Soit. Mais alors, il est absolument indispensable que des chaires « fait religieux/laïcité » soient ouvertes dans toutes les universités du pays. Si l'on veut *vraiment* améliorer le niveau du débat public et de culture générale sur ces thématiques, directement ou implicitement omniprésentes dans l'actualité, il faut que dans le supérieur, des spécialistes puissent les étudier et les enseigner avec toute l'expertise requise. Certes, des chercheurs comme Valentine Zuber ou Jean Baubérot œuvrent déjà dans ce sens ; mais à l'évidence, il n'existe pas assez de centres de réflexion, de recherche et de formation par rapport aux besoins, qui, eux, sont considérables. J'appelle donc à la création d'une telle discipline à l'université, notamment pour donner la formation et la légitimité intellectuelle, symbolique, professionnelle nécessaire aux médiateurs du fait religieux et de la laïcité dont nous avons grandement besoin, dans les quartiers, dans certaines entreprises, certains services publics, etc. Une mesure décisive, sans doute difficile à mettre en place à certains égards, mais infiniment moins que beaucoup d'autres.

Autre point à considérer : contre toute attente, du fait de notre culture, de notre histoire, la connexion du fait religieux et de la laïcité ne va pas de soi en France. Depuis quelques années, on aime

beaucoup parler de laïcité, mais on ne la lie pas à la question du fait religieux, par ailleurs si méconnu. Cela pourrait pourtant sembler évident : qu'est-ce donc que la laïcité sinon la régulation du fait religieux dans la société républicaine française ? Et celle des rapports, si complexes, entre l'Etat, la société et les religions ? Malgré les oppositions, ignorances et malentendus, il faut insister : parler de la laïcité, c'est obligatoirement parler du fait religieux, et réciproquement ; c'est-à-dire disposer d'une authentique compétence sur ce sujet. Or, il demeure difficile de faire passer ce message, et je remercie les organisateurs de ce colloque de nous permettre de l'aborder. Oui, pas de connaissance de la laïcité sans connaissance du fait religieux, ni sans capacité théorique et pratique à étudier et enseigner l'un et l'autre. En la matière, cela souligne à nouveau le besoin de connaissances fondamentales et de pédagogie, de didactique, à tous les niveaux de la société. Une question qui relève de l'Education Nationale, mais aussi d'une éducation populaire à inventer.

Je vais élargir maintenant mon propos ; et affirmer, à titre personnel, que ce qui a été soulevé jusqu'à présent interroge au fond notre conception même de la démocratie. De fait, il existe un lien entre, d'une part, la promesse démocratique, le projet républicain en tant que tels, et d'autre part, la question laïque et religieuse. Et ce lien était présent, si ce n'est essentiel, aux yeux de nos « pères fondateurs » : Jaurès, Briand, Buisson, Combes, Ferry... Malgré leurs différences – et leurs différends –, ces grands hommes avaient tous une conception exigeante de la vie démocratique et de ce qu'elle implique en termes intellectuels, moraux et existentiels voire métaphysiques ; en termes de qualité de débat, de connaissance, mais aussi de spiritualité, de développement éthique et intérieur des citoyens et de leurs représentants.

Or, de nos jours, nous sommes hélas très faibles en France quant à ces dimensions du vivre-ensemble. Nous avons du mal à

en parler ; nous avons peu de lieux, d'outils pour le faire, encore moins de formation pour nous en saisir. Le plus souvent, ces questions sont ignorées, ou perçues comme déplacées, relevant de l'espace privé et tuées pour cela. A ce niveau, pourtant essentiel, la prise de conscience reste devant nous... Oui, nous avons à inventer des lieux, des temps et des méthodes pour élaborer collectivement et mettre en débat ces questions du sens de notre vivre-ensemble, en fidélité aux pères fondateurs de la République. Il suffit de lire Jaurès pour voir que les enjeux métaphysiques, spirituels, éthiques étaient au cœur de son projet républicain et socialiste. Ce qui a bien sûr beaucoup à voir avec la question laïque et religieuse.

Certains projets pionniers d'aujourd'hui vont dans ce sens. Par exemple, celui de « maisons du vivre ensemble et de la laïcité », où les questionnements culturels, convictionnels, religieux, spirituels seraient assumés dans un cadre neutre et organisé de débat, de dialogue, de connaissance et d'échange, dans la clarté et la liberté. Soit une façon concrète de rendre à la laïcité de 1905 sa nature libérale originelle, de moins en moins comprise actuellement par l'opinion dominante. A cause de cette méconnaissance, qui fait le lit des tensions identitaires, on perd en outre de vue que la laïcité n'est pas seulement un « buisson d'interdits ». Libérale avant d'être prohibitrice, elle n'est pas pour autant en elle-même une réponse aux passionnantes et délicates questions du vivre-ensemble ; mais un cadre ouvert qui nous permet de chercher ensemble ces réponses, pour nous-mêmes comme pour la cité. Un cadre porteur de valeurs fondamentales, certes, mais qui ne suffit pas pour donner un sens à la vie individuelle et collective. Dans le présent contexte de montée des extrêmes et de crise civilisationnelle, démocratique, socio-économique et environnementale – de crise du vivre-ensemble, en un mot –, on ne fera pas l'économie d'un travail approfondi sur ces sujets, ni d'un certain renouvellement dans les façons de le mener.

C'est là une façon de ranimer la promesse démocratique, dont l'actuelle disqualification progressive met insidieusement en danger ce que à quoi nous tenons le plus. Oui, en cela, la démocratie et la laïcité sont devant nous : nous avons à les inventer et nous pouvons, nous devons progresser. Ce qui implique bien sûr, comme l'a rappelé M. Bianco en citant Jaurès, la justice sociale. La véritable laïcité est sociale, dans son essence et ses manifestations. Comme l'a dit aussi Mme Ibn Ziaten, dans une société où persiste tant d'injustices, la laïcité et le vivre ensemble ne peuvent être que des vœux pieux. Mais en lien avec les enjeux socio-économiques, nous devons également réfléchir au lien entre métaphysique, vie intérieure et vie collective ; ainsi qu'au rôle légitime en la matière des communautés, dans lesquelles s'incarne par nature les religions, en dépit de l'actuelle tendance à ultra-privatiser ces dernières, refoulées dans l'intime. Ce n'est pas le mal, les communautés : ce n'est pas le communautarisme, et c'est même tout le contraire.

Autour de la question laïque et religieuse, interconvictionnelle et interculturelle, si active dans le monde entier, ce vaste mouvement civilisationnel que j'appelle de mes vœux pourrait enfin relancer l'enthousiasme dont l'Hexagone semble tant manquer pour affronter et remporter les défis de l'heure et de l'avenir. Et comme toujours ou presque dans l'Histoire (cf. la Renaissance, les Lumières, etc.), un tel mouvement ne se fera pas sans un travail intellectuel approfondi, de recherche scientifique et philosophique, dont le lieu naturel est l'université.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci pour votre partage concret de l'enseignement du fait religieux et de la laïcité. Il existe des centres d'études

spécialisés : l'Institut européen en science des religions (IESR) hébergé à l'EPHE (Ecole pratique des hautes études) qui propose un cursus sur la laïcité et les sciences des religions. Au CNRS, il existe le Groupe sociétés, religions, laïcités (GSRL). A l'EHESS, le Centre d'études interdisciplinaires du fait religieux. Un MBA sur le management de la diversité est proposé à l'ISTR de Paris. L'Institut de hautes études du monde religieux (IHEMR) a récemment vu le jour, il s'agit du pendant de l'IHEDN pour la défense nationale. Un centre d'étude du fait religieux contemporain (CEFRELCO) est lui le pendant du média en ligne faitreligieux.com qui n'existe plus faute de moyens. Cela pose une question sur nos besoins et attentes.

Je rappelle qu'il existe aussi un avis publié au J.O. intitulé « *Le fait religieux dans l'entreprise* », produit par le CESE, dont les deux rapporteurs étaient Mmes Arnoult-Brill et Gabrielle Simon.

Nous écoutons maintenant Victor Grèzes, vous êtes engagé dans l'interreligieux en tant qu'athée. Vous préparez un livre qui sortira début février 2016, « *Je suis athée, croyez-moi* ». Vous allez nous expliquer comment cette conviction fait partie du panel des convictions françaises dans le cadre de la République.

M. Victor Grèzes

-Merci. Je suis athée, et, en France, souvent, les gens me croient. On m'a demandé de parler des actions de Coexister et de la façon dont l'approche du terrain peut nourrir ces réflexions universitaires, entrepreneuriales et des expériences humaines. Coexister est un mouvement interreligieux ou interconvictionnel des jeunes qui existe depuis 2009 et rassemble 2 000 adhérents dans toute la France et en Belgique. Ce sont des jeunes entre 15 et 35 ans, juifs, chrétiens, musulmans, athées, agnostiques, qui partagent l'objectif de travailler sur la question de la connaissance de l'autre

pour aboutir à la construction commune d'un modèle dans lequel on peut vivre correctement ensemble, dans le respect de soi-même et des autres.

Coexister est un mouvement de jeunesse qui intervient en milieu scolaire. En mettant des jeunes face à d'autres jeunes, en faisant de l'éducation par les pairs, nous agissons en faveur d'une meilleure cohésion sociale. Nous constatons d'ailleurs un besoin criant, et pas uniquement en milieu scolaire, de créer des espaces sécurisés, apaisés, dans lesquels on peut parler de la laïcité, ce qu'elle est ou ce qu'elle n'est pas. Si tout le monde est globalement en faveur de la laïcité, chacun en a sa propre définition. Dans ces espaces sécurisés, on développe une méthode appelée la « coexistence active ». En effet, « Coexister », cela peut être vu comme un concept passif, s'apparenter à une sorte de tolérance – un terme très important, très utilisé institutionnellement –, mais dans les faits, il faut dépasser la tolérance car sur l'échelle du respect, elle se situe relativement bas. Il est possible de monter beaucoup plus haut.

Cette méthode de « Coexistence Active » est développée en trois temps. D'abord le dialogue – et je rejoins ici Mme Ibn Ziaten sur son importance –, qui est la première étape pour apprendre à se connaître, entre nous et soi-même, à travers des visites de lieux de culte, des débats, des projections de films. La deuxième étape, pour nous fondamentale et au cœur de notre activité, c'est l'action commune : agir ensemble pour un intérêt commun et solidaire. Agir ensemble, faire ensemble est très important et dépasse le simple fait de dialoguer. La troisième et dernière étape est celle du partage et de la sensibilisation, et c'est pourquoi nous encourageons les adhérents, après une formation poussée en interne, à intervenir en milieu scolaire pour aider à déconstruire les préjugés et les stéréotypes, mais aussi expliquer la laïcité. Nous avons déjà rencontré près de 50 000 jeunes et nous travaillons avec Enquête avec qui nous sommes complémentaires.

La « Coexistence Active », plus qu'une méthode, est une philosophie, une façon d'envisager la rencontre avec l'autre. Dans la rencontre avec quelqu'un, deux notions fondamentales s'imposent : l'identité et l'altérité. L'identité de l'autre d'abord, et la mienne ensuite. Pour nous, la rencontre ne peut pas se concevoir sans une réflexion intelligente sur son identité et celle de l'autre. Quand je rencontre quelqu'un, quelle dose de mon identité je mets en avant ? et quelle dose de l'identité de l'autre suis-je prêt à accepter pour qu'il se sente bien ? Plusieurs possibilités : soit je place mon identité en surplomb, l'autre doit alors s'écraser, et on entre dans un modèle qui s'apparente au choc de l'assimilation. Une identité est meilleure que l'autre et si tu veux t'intégrer, il faut adopter mon identité ! Autre possibilité : chacun confronte avec surplomb son identité à celle de l'autre, et c'est la fameuse théorie du choc des civilisations. Autre possibilité : personne ne met en avant son identité, notamment par peur, et c'est le choc des ignorances. Quatrième et dernière option : plus j'assume mon identité, plus j'accepte celle de l'autre, et c'est ce que l'on appelle la « Coexistence Active ». C'est peut-être un peu théorique mais à travers la méthode dialogue, solidarité, sensibilisation, on arrive à mettre en œuvre cette pratique au sein de Coexister. C'est un travail de fond.

Sur la question centrale de la diversité en tant que richesse, Mme Lazerges disait avec justesse qu'il ne fallait plus rejeter la diversité mais au contraire la transformer en atout. On a tendance en France à penser qu'unité ne peut exister que dans l'uniformité. Dans les fait, cette approche n'est pas réaliste et applicable dans une société française aussi diversifiée. On retrouve d'ailleurs la vision inverse dans la devise de l'Union européenne : unie dans la diversité. Ce ne sont pas que des mots, c'est une philosophie à mettre en œuvre, à penser, à vivre. Certes nous ne sommes pas toujours d'accord entre jeunes de différentes convictions sur des sujets de fond, ce qui n'est pas grave ! Ni sur des sujets théologiques, et ce n'est pas grave

non plus ! Mais cela ne nous empêche pas de trouver des sujets sur lesquels nous parvenons à nous entendre. Il faut parler de tous les sujets même si nous ne sommes pas d'accord, car si nous ne parlons que de ce qui nous rassemble, cela risque d'exploser un jour. Il faut en parler, être d'accord pour ne pas être d'accord et ensuite trouver une palette de choses sur lesquelles s'accorder pour arriver à bien vivre ensemble de façon solidaire.

Sur la question de la laïcité, il est fondamental de la relier à celle du fait religieux mais la question interreligieuse n'est pas seul à entrer en compte pour traiter des questions de vivre ensemble. L'intergénérationnel, l'international, l'interculturel sont souvent mis en avant, mais l'interreligieux, qui pourtant a sa place, paraît souvent le parent pauvre.

En somme, trois choses sont à retenir. D'abord, la laïcité n'est ni pro ni anti religion. C'est avant tout un cadre juridique qui n'est ni pour ni contre mais permet toutes les religions. L'important est que l'on puisse dire aux gens : « Sois ce que tu veux, affiche-le tant que tu ne dis pas aux autres d'être différent ou neutre ou comme toi. » Respectons ce que chacun veut être, et les problèmes seront largement réduits.

Doit-on vivre ensemble ? Apporter une réponse universelle serait sûrement un peu prétentieux. A mon humble avis, on n'a pas le choix, donc je réponds oui. Mais cela relève avant tout du combat individuel de chacun de savoir dans quelle société il a envie de vivre. Je ne sais pas si notre mission est de dire : on « doit » vivre ensemble mais toujours est-il que nous prouvons que l'on « peut » vivre ensemble. Regardez chez Coexister et ailleurs, des gens y arrivent. C'est donc possible.

Enfin, puisqu'il y a encore et toujours des débats sur « je suis Charlie » ou pas, et c'est normal puisque ces questions sont au cœur de la définition de nos sociétés contemporaines, j'aimerais simplement conclure en disant que j'aimerais vraiment

qu'à terme, tout le monde puisse à travers l'idée de « nous sommes français » assumer d'être juif, chrétien, athée, musulman ou autre. Pour ma part, je le vis bien avec les autres. Merci.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski.

- Merci. Nous écoutons maintenant Elsa Bouneau, originaire des éclaireurs unionistes, la branche protestante du scoutisme. Elle préside le scoutisme français qui est la fédération des cinq mouvements scouts dont elle va parler, avec des propositions concrètes.

Merci pour votre présence.

Mme Elsa Bouneau

- Je me sens décalée par rapport aux autres personnes. Je vais vous parler d'une expérience concrète, je suis sortie du fond des bois pour en parler. Le scoutisme est une vieille aventure. Il y a plus de cent ans, un général anglais crée une méthode d'éducation parce qu'il faisait face à une jeunesse britannique des quartiers désœuvrés, en mauvaise santé, livrée à la drogue, à la délinquance. Il essaie de mettre en œuvre l'expérience qu'il avait apprise dans l'armée au service de la paix. En se nourrissant de son expérience d'une vie communautaire organisée et en s'appuyant sur des méthodes d'éducation, il crée une méthode globale d'éducation nouvelle. En 1907, il emmène 50 garçons de milieux sociaux divers sur une île au large de l'Angleterre et organise le premier camp scout. Il écrit un livre, sa méthode d'éducation globale se diffuse vite, et, en 1911, elle arrive en France. C'est l'apparition d'un mouvement de scoutisme dit laïc et un autre protestant. Ensuite viendront les scoutismes catholique, juif et plus récemment musulman, bouddhiste.

L'objectif est de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités

intellectuelles, physiques, spirituelles en tant que citoyens, membres de communautés locales, nationales et internationales. Il se fonde sur trois principes. D'abord le devoir envers autrui : je suis attentif aux autres, à la société et je me sens responsable vis-à-vis de cela. Le deuxième est le devoir envers soi-même : je suis responsable de mon propre développement et je m'y investis. Le troisième est le devoir envers Dieu. Ce terme date de 1907, cela a un peu évolué mais c'est l'idée que le développement spirituel est partie prenante du développement de la personne. Je ne parle pas de religion, mais de spiritualité.

C'est une proposition qui a plus de 100 ans, qui a pour ambition le développement de ces jeunes avec pour objectif d'en faire des citoyens engagés, épanouis, solidaires, responsables, au service de la société. Cela suppose que la personne développe en elle et avec le groupe une part de spiritualité.

Dans le monde, cela représente 50 millions de jeunes, 192 pays, 9 religions et la religion musulmane est celle qui a le plus de jeunes scouts. En France ce sont 100 000 jeunes, 6 associations dont les éclaireuses et éclaireurs de France qui sont les premiers, laïcs, les scouts et guides de France qui sont catholiques, les éclaireuses et éclaireurs israélites, les scouts musulmans de France, les éclaireuses et éclaireurs de la nature qui sont bouddhistes et les éclaireuses et éclaireurs unionistes de France, dont je suis issue, qui sont protestants.

En France, ce sont cinq associations et une sixième plus récente qui doivent se fédérer pour obtenir une reconnaissance au niveau international, qui ne reconnaît qu'un seul organisme. Chacun avec notre éducation spirituelle propre, nous devons nous rassembler dans cette fédération qui possède cette singularité de faire travailler ensemble des gens d'horizons, de cultures, de spiritualités, de convictions très différents et de défendre cette méthode d'éducation. Notre projet

fédéral permet de faire grandir, de vivre et de témoigner d'un certain vivre ensemble au-delà d'un certain faire ensemble, de nous rassembler sans nous ressembler forcément. Il s'agit de l'apprentissage du partage, de la fraternité et de la solidarité pour vivre dans une société harmonieuse.

Vous vous rendez compte qu'il existe des points communs entre l'association Coexister et la fédération du scoutisme français parce que beaucoup des créateurs de Coexister ont expérimenté eux-mêmes le scoutisme.

Comment cela se passe-t-il concrètement pour les jeunes ? Au-delà de ce qu'ils apprennent dans leur propre association avec une partie d'éducation spirituelle, ils disposent de ces lieux de rencontres internationaux et locaux, et les garçons et les filles de 8 à 18 ans se rencontrent, se découvrent par ce qu'ils ont en commun. Je suis un éclaireur unioniste, je suis protestant et je vais rencontrer un scout et guide de France qui est catholique. Je vais constater que ma tenue, mon foulard, mes chants, mes habitudes, mes valeurs sont étrangement proches de l'autre. Ce qui fait sens, c'est l'unité de ce qui nous rassemble. Parce que j'ai vu ce qui rassemblait, je peux voir ce qui me distingue : la couleur du foulard, la tenue, ma culture, mes pratiques alimentaires et la manière dont je pratique ma spiritualité.

Pour cela, nous avons développé une expérience appelée « Vis mon camp » qui permet par exemple à des jeunes musulmans de passer une journée de camp avec des jeunes catholiques, juifs, protestants ou laïcs. Ensemble, ils vont partager un repas, un jeu, une journée et découvrir que leur camarade de jeu est un enfant, un jeune, d'abord un copain.

Je parle plutôt de vivre ensemble et pas de laïcité car nous n'éduquons pas à la laïcité mais au vivre ensemble et à ses valeurs. Les enfants ne découvrent pas la religion de l'autre, ou une infime partie. Derrière le terme de musulman, juif, catholique, il découvrent un ami. Nous n'avons pas

l'ambition de résoudre le problème de la laïcité mais nous donnons par cette éducation les clefs du vivre ensemble.

En revanche, nous sommes très inquiets de voir la laïcité devenir synonyme de neutralité. Les gens sont inquiets de cette fameuse charte de la laïcité sur laquelle travaillent les maires de France, qui prône la neutralité.

La laïcité ne résoudra pas non plus les problèmes socio-économiques qui bouleversent notre société et qui font naître une certaine crise du lien social. Je suis convaincue que nos actions d'éducation sont utiles, essentielles pour lutter contre une spirale de la peur de l'autre. Par la vie en groupe, par les rencontres « Vis mon camp », par la construction de projets communs, par l'établissement de chartes, par le respect de lois communes, les enfants qui nous sont confiés font l'expérience concrète de la rencontre de l'autre, et découvrent que celui-ci n'est pas une menace mais au contraire une chance. Nous espérons que ces jeunes éclaireuses, éclaireurs, scouts, guides, ne tomberont pas dans la facilité d'un discours anxieux et se rappelleront qu'ils ont découvert la richesse de l'autre et qu'ils se sont faits des copains.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Quand vous parlez de la neutralité pour les maires de France, vous parlez de la neutralité de l'individu, pas de celle de l'Etat ?

Mme Elsa Bouneau

- Oui, de l'individu et des associations.

M. Samuel Grzybowski

- Il est important de le préciser. Ce dont il est question et qui vous inquiète est la

neutralité des individus, des associations et de la société en général.

Un deuxième tour de table pour réagir sur ce qui a été dit.

Mme Edith Arnoult-Brill

- C'est compliqué de réagir aux propos de tout le monde, il peut y avoir des convergences et d'énormes différences dans la perception des choses.

Sur cette crainte de la neutralité de l'individu, de la société, aujourd'hui il y a un édifice que l'on cerne un peu mieux sur la neutralité et malgré tout, il y a un champ de complexités. A partir de nos travaux notamment, on dit que l'activité humaine au sens large, quel que soit le statut de l'employeur (une société, une association, une coopérative, une mutuelle, une fondation), doit respecter une règle d'or : c'est que dans tout organisme privé en dehors de la mission de service public ou de la délégation de service public, s'impose le principe de neutralité qui découle du principe constitutionnel de la laïcité. En revanche, le reste de l'activité humaine dans le domaine privé, sans lien avec le domaine de l'activité publique, c'est la liberté religieuse qui prévaut avec un cadre législatif et réglementaire et des outils qui permettent de vivre ensemble dans l'entreprise, dans le respect de la production, de l'efficacité et des uns et des autres.

Il existe aujourd'hui une complexité autour de cette neutralité qui touche à l'intérêt général. Une association qui va se déclarer laïque, qui accueille la différence et la diversité, peut porter une activité d'intérêt général. Elle ne peut pas se prévaloir du principe de neutralité pour traiter l'égalité de traitement entre tous en laissant à la porte de l'association une activité, les convictions religieuses par exemple. Cette réaction ouvre une autre porte : craindre une neutralité absolue n'est pas mon cas, mais se poser la question de l'intérêt

général et trouver les moyens de pouvoir en son nom faire que l'activité humaine qui va se développer soit respectueuse des convictions du public accueilli, peut aussi nécessiter de la régulation pour éviter l'emprise d'une conviction sur les autres. Je ne crois pas que l'intention doit être figée sur la question de la neutralité. Les choses sont claires, mais pas toujours très simple dans certains cas.

Quid du respect de la liberté de conscience ? C'est un autre problème. Quid d'une association d'intérêt général qui va accueillir une personne âgée qui n'est plus consciente de sa liberté de conscience, un jeune enfant qui n'a pas encore conscience de sa liberté de conscience ? S'il n'y a pas un minimum de règles établies dans la co-construction, quid du public accueilli dans le respect qu'on lui doit sur cette liberté de conscience ? La neutralité est un champ de complexités qu'il faut approfondir. Nous l'avons fait dans les conclusions de notre avis du CESE, car nous estimons qu'il manque une réflexion sur cette frontière ténue entre deux mondes que l'on sépare d'une manière évidente, sans réfléchir. Il y a des mots clés qui ne sont pas galvaudés sur le respect, la tolérance construite et non subie ou de principe, et qui imposent d'aller plus loin.

Cela peut paraître compliqué à comprendre, je pense à l'avant-projet de loi auquel vous venez de vous référer. Nous nous sommes déplacés depuis le palais Léna jusqu'à l'Élysée et à Matignon. Heureusement que nous sommes là pour outiller le débat, expliquer les choses pour sortir de positions qui peuvent être quelquefois tranchées à l'avance sans avoir expertisé le sujet. Sur ce projet de loi, nous avons donné notre première analyse qui ne portait pas sur une approche, sur une doctrine particulière, elle était focalisée sur l'intérêt des publics, notamment des jeunes. La jeunesse est le temps de la construction de l'être social, donc ces questions sont très importantes pour fonder un citoyen conscient, responsable et autonome.

M. Samuel Grzybowski

- Merci.

Mme Latifa Ibn Ziaten

- La laïcité, ce n'est pas si compliqué, c'est tout simple : c'est le respect de l'autre, de sa religion. C'est connaître l'autre. Le plus important c'est de connaître l'identité de l'autre qui est à côté de moi. Quand on est côte-à-côte et que l'on ne se connaît pas, c'est la pire des choses. Je m'en rends compte dans les écoles, dans la rue, quand je voyage.

Je ne suis qu'une mère de famille, j'ai perdu un fils qui était engagé avec amour, avec respect. Il était soldat et était fier de servir la République, il est mort debout. Il a laissé un message pour tout le monde, pas seulement pour moi : il a refusé de se mettre à genoux. Et moi aujourd'hui je reste debout pour transmettre ce message de paix, de vivre ensemble, d'aller vers l'autre, de ne pas avoir peur de l'autre. Nous ne sommes pas différents. Aujourd'hui il faut aider les jeunes car ce sont les lumières de demain, ils sont l'avenir. Nous devons les écouter, les aider et leur transmettre la laïcité. C'est tout simple, c'est respecter l'autre. Quand un enfant me demande ce qu'est la laïcité, je lui réponds que c'est juste respecter l'autre, connaître sa religion. Quand il me demande qui il est, je lui dis qu'il est Français. C'est ce que j'explique aux jeunes.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- M. Vinson, vous dites qu'il y a des débats qui méritent d'être visibles et clairs, arrivez-vous à pointer les antagonismes sur cette diversité au service de la citoyenneté ?

M. Eric Vinson

- En France, on a peur de la diversité de convictions. Il existe une tradition

centralisatrice dans un pays qui a été très longtemps peu divers sur le plan religieux. La France est passée d'une faible diversité religieuse l'une des plus diverses au monde. Cela ne peut pas se passer facilement, cela suscite des questions, des troubles. Cette phase de mise en débat est saine et normale. Je pense que nous avons besoin de moments comme ce matin et de les multiplier, ce qui se fait de plus en plus.

Cela résonne avec des paradoxes de la laïcité. Ici, un consensus se dégage sur la laïcité, mais dès que l'on commence à rentrer dans les détails, les nuances, des divergences voire des conflits apparaissent pour se retrouver face à une laïcité qui nous rassemble d'un côté et nous poussent à polémiquer d'un autre. Même si les choses sont simples au niveau du respect, il y a une difficulté qui passe par un travail de connaissance. Tous les efforts de connaissance de l'histoire de la laïcité, de l'aspect juridique précis, de la sociologie (comment est-elle mise en place et vécue à tous les niveaux de la société), représentent un travail fondamental que l'on ne réalise que très peu, en tout cas pas assez.

Cela nous aiderait à prendre conscience de réalités que l'on pourrait lister. Séparation des églises et de l'Etat, cela ne veut pas dire cloisonnement ni exclusion réciproque. La laïcité n'a jamais fonctionné ainsi. Depuis un siècle, une pacification se développe pour aboutir à une cogestion de certains problèmes, entre autorités religieuses et civiles. Des moments de rencontres et de dialogues se multiplient, ce qui est très sain. Le fait religieux existe, c'est un fait, que l'on soit pour ou contre. Reconnaître cette réalité, l'envisager de façon raisonnée et ouverte au dialogue, c'est fondamental, mais cela ne va pas de soi, car cela demande des compétences, un apprentissage en termes de connaissances et de savoir-faire. On insiste sur l'aspect connaissance mais il y a également cette dimension de savoir-faire, donc de savoir être sur lequel

on reste faibles en France, parce qu'on ne sait pas travailler sur ces sujets. On est maladroit, mal à l'aise ou carrément face à des tabous.

La charte de la laïcité adoptée récemment et la mise en place de l'EMC (enseignement moral et civique) vont dans le bon sens, vers le progrès, mais la question de la formation initiale et continue de ceux qui vont mettre tout cela en œuvre reste patente. Qui va former les milliers d'enseignants à ces sujets ? Réserver une journée à une sorte de catéchisme laïc suffit-il pour qu'ils gèrent les situations au quotidien avec l'intelligence relationnelle et les connaissances que cela implique ? J'en doute fort. Le décalage entre le consensus et la réalité de ce qui reste à accomplir demeure très important.

Une des mesures concrètes est le fait de recruter dans des instances publiques et privées des spécialistes de ces sujets, des médiateurs, des experts du dialogue interconvictionnel, du droit, pour arriver à déminer le terrain, éviter les conflits et permettre au niveau général de s'élever. L'une des complexités est qu'il y a à la fois une neutralité des autorités, des pouvoirs publics sur les questions convictionnelles et un engagement fort pour les valeurs républicaines. J'aurais dit : « *Il n'y a que le néant qui est neutre* ». Il faudrait être impartial mais en tant que citoyen français, on n'a pas à être neutre, on a nos convictions propres qui sont légitimes et des convictions partagées de la République. Il faut assumer cet engagement convictionnel.

M. Samuel Grzybowski

- Merci.

Victor Grèzes, la laïcité est-elle quelque chose de simple ?

M. Victor Grèzes

- La laïcité est loin d'être quelque chose de simple, et tout d'abord je souhaitais réagir

et exprimer mon désaccord avec Mme Arnoult-Brill sur la question de la neutralité et si vous le permettez, je vais expliquer pourquoi et tenter d'ouvrir le débat en posant quelques questions.

Tout d'abord, je rejoins Mme Arnoult-Brill sur le fait que la laïcité et la neutralité en particulier constituent un champ de complexités. Mais plus largement, se pose en effet la question de la neutralité lorsqu'on délègue une mission de service public. La neutralité est en réflexion, ce qui est normal, mais n'y a-t-il pas une rupture de légalité vis-à-vis des personnes qui pourraient être agents de l'Etat ou d'associations qui participent à cette mission de service public ? Je prends l'exemple d'une femme voilée par conviction personnelle, qui a le droit de l'être et qui est défendue par l'Etat. N'y aurait-il pas une rupture de légalité car elle ne peut pas être agent de l'Etat à moins de retirer son voile ? N'est-ce pas un paradoxe entre ce qu'on s'inflige et ce que l'on veut infliger aux autres ?

Deuxième point, la neutralité concerne les agents, en aucun cas les usagers. Aujourd'hui, cette vision libérale d'Aristide Briand en 1905, cette neutralité ne concerne pas les usagers et pourtant, elle a été remise en cause en 2004 avec la loi sur le port de signes religieux à l'école, les élèves étant des usagers du service public - ou co-constructeur, mais à mes yeux ce sont des usagers-. Aujourd'hui, la laïcité à travers la loi de 2004 ne s'applique plus simplement aux fonctionnaires et aux représentants de l'Etat mais également à des usagers très particuliers du service public.

Je parle en mon nom et pas en celui de Coexister.

Par ailleurs, la question s'est posée à l'université mais elle a été vide éludée. A partir du moment où l'on affirme que les signes religieux sont interdits, cela implique que l'on donne une définition de ce qui est un signe religieux. C'est très compliqué. Cela peut relever de

l'appréciation de chacun. Moi, j'aime bien la couleur orange, j'ai une paire de lunettes orange, qui dit que ce n'est pas pour raison religieuse ? Personne, pour autant j'ai le droit de les porter.

Philosophiquement, il est intéressant de se poser la question : si on interdit certains signes religieux, c'est qu'il existe une classification. Dès que l'Etat se permet de classer ce qui est un signe religieux ou pas, ne sort-il pas du cadre de la neutralité ? Merci.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Pendant les séminaires, a été souvent évoquée une évaluation de la loi de 2004 sur son sens, son objectif et sa raison d'être car elle avait été épinglée par la Cour européenne des droits de l'Homme avant d'être acceptée.

Sur la neutralité pour les agents du service public, faut-il la neutralité des agents de délégation de service public, ou, en allant plus loin, garantir auprès de toutes les organisations d'intérêt général une liberté de conscience ? C'est là qu'il y a de débat.

Mme Elsa Bouneau

- Nous n'avons pas de position commune. Nous sommes convaincus que le développement de la spiritualité des jeunes qui nous sont confiés a du sens. Sur la façon dont nous nous accordons avec l'Etat, nos financeurs, nos agréments jeunesse éducation populaire, nous menons un vrai débat avec nos partenaires.

Je laisse aux spécialistes le débat sur la laïcité et son champ d'application. Je reviens sur ce qui m'importe. La crise du lien social se manifeste sur ces questions de laïcité, ce qui n'était pas le cas hier et je ne sais pas sur quoi elle se manifestera demain. Aujourd'hui, se cristallise sur cette question de la religion et des convictions

la peur de l'autre, les questions de justice sociale, d'enjeux économiques, de place dans la société. On s'inquiète de certains sondages, mais à 12 ans je ne savais pas ce qu'était la laïcité et à 32, je ne le sais toujours pas. Je ne m'inquiète pas de cela. Mais ces jeunes n'ont pas peur quand ils marchent dans la rue, ils n'ont pas peur de l'autre. Le musulman n'a pas peur ni du catholique ni du juif, et réciproquement. Quand nous aurons accepté cela, nous pourrons élever les débats. Mon objectif est que les gens n'aient pas peur.

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci. Rompre la peur... Albert Einstein disait : « *Il est plus facile de fissurer l'atome que de briser un préjugé.* »

Nous passons au débat. Vous pouvez interagir par Internet et par SMS.

Service de la communication du CESE.

- Merci à toutes et tous, de nombreuses réactions viennent de la salle.

Pour Mme Arnoult-Brill :

- Afin de favoriser le dialogue en entreprise, est-il possible d'envisager la création de syndicats religieux ?

- Que pensez-vous de la charte de la laïcité, qui interdit l'expression religieuse en entreprise, établie sur base démocratique interne par l'entreprise PAPREC ? Une entreprise avait annoncé avoir adopté, en accord avec l'ensemble de ses salariés, une charte de laïcité afin d'interdire le port de signes ostentatoires montrant l'appartenance religieuse. Cela date d'il y a un an et demi.

- Sur le même modèle que le droit à l'allaitement sur le lieu de travail, serait-il possible de permettre aux employés de ne pas restreindre leur possibilité de pratiquer leur religion sur le lieu de travail, pendant un temps donné et dans un espace à part ?

Pour Mme Ibn Ziaten

- Vous recevez beaucoup de témoignages de sympathie, de soutien, de remerciements pour vos actions (une cinquantaine en l'espace de 15 minutes). Vous nous rappelez que l'urgence est de développer la pédagogie du dialogue interconvictionnel et qu'une vraie éducation doit être instaurée afin de lutter contre les stéréotypes pour faire évoluer les mentalités. Comment fait-on pour respecter l'autre quand lui ne nous respecte pas ? Comment parler avec quelqu'un qui vous tire dessus avec une Kalachnikov ?

Pour M. Vinson

- La laïcité doit respecter les religions. Encore faut-il respecter ce qui est respectable et non ce qui ressort de la superstition. Or, toutes les grandes religions ont des volets superstitieux ou sectaires, ne faut-il pas que les enseignants notamment, mais tous ceux qui ont affaire avec la laïcité, s'attachent à défendre le fait religieux aussi contre lui-même, à ne pas accepter que l'on puisse considérer une religion comme une secte qui a réussi ?

- Qu'est-ce que qu'une connaissance du fait religieux ?

- Comment aborder la laïcité sans connaissance le fait religieux ?

- Selon vous, qu'est-ce qui devrait être enseigné et qui ne l'est pas déjà en histoire, en philosophie ou en littérature ?

Pour M. Grèzes

- Pourquoi la France n'a-t-elle pas conscience de cette diversité ? Comment guérir notre pays de cette blessure profonde à la religion ? Vous parlez de dialogue entre jeunes dans Coexister, mais quel est l'âge limite pour vous rejoindre à Coexister ? Faut-il avoir moins de 30 ans ?

Pour Mme Bouneau

- Selon vous, les jeunes ont-ils le sentiment que les institutions étatiques rejettent leurs religions ou leurs convictions ?

• Comment pallier cela ? C'est une question posée par les étudiants de la CRAMIF que nous saluons. Les scouts ne font-ils que reproduire la société ?

M. Samuel Grzybowski

- M. Vinson, qu'est-ce qui est vraiment respectable dans la religion ? Une dérive sectaire peut-elle être respectable ? Qu'est-ce qui est vrai et faux dans la religion ? Qu'est-ce qui doit être connu dans les faits religieux ? Qu'est-ce qui n'est pas déjà enseigné en histoire, philosophie et littérature et qui mériterait de l'être ?

M. Eric Vinson

- Bien sûr, il faut connaître et reconnaître les aspects sectaires de la religion, mais ces aspects ne sont pas propres à la religion. Au niveau des institutions françaises, à ce sujet, on est passé de la mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) à la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Cette évolution sur une dizaine d'années renvoie à l'idée qu'il n'y avait pas de sectes mais que les dérives sectaires étaient des dérives antihumanistes et antidémocratiques qui menaçaient toutes les organisations, tous les mouvements et pas seulement les organisations religieuses. La MIVILUDES pointe beaucoup de dérives dans la formation professionnelle, dans le domaine de la santé etc.

Lutter contre le sectarisme, oui cela va avec la promotion des valeurs démocratiques, mais le sectarisme n'est pas l'exclusivité des religions. Au XXe siècle, des sectarismes totalitaires antireligieux ont provoqué des millions de morts. Cet obscurantisme n'est pas uniquement religieux, il est à combattre dans toutes ses dimensions.

Qu'est-ce que connaître le fait religieux et qu'est-ce qui manque aujourd'hui à ce propos ? On ne sait pas exactement ce qui

est fait aujourd'hui. On a parlé d'évaluer la loi de 2004, mais pratiquement, on évalue très peu ce qui se passe dans les classes, que ce soit le niveau de connaissance des élèves ou celui des enseignants. On peut penser que le niveau est globalement mauvais car les enseignants ne sont pas formés à ces sujets. Ils ont au mieux un module de quelques heures, mais imaginer comprendre la complexité du sujet, connaître l'athéisme, la franc-maçonnerie, l'islam, le judaïsme, le bouddhisme en une demi-journée... Les enseignants sont très mal formés, avec en plus un décalage manifeste entre ce qui est affirmé dans les programmes et ce qui se passe sur le terrain.

A travers les disciplines existantes, on peut agir à partir des textes fondateurs comme par exemple la Bible. Comme ce n'est pas obligatoire, comment imaginer une formation humaniste contemporaine qui à aucun moment ne se pose la question du phénomène biblique ? Ne serait-il pas absurde de former un citoyen sans parler de philosophie gréco-latine ? Ecarter l'histoire du christianisme et des autres religions dans la formation de notre civilisation est tout aussi aberrant. Pourtant cela se passe tout le temps. Il manque une approche spécifique du fait religieux, l'étude de son vocabulaire. Qu'est-ce qu'un rite, un mythe, un symbole, la liturgie, la théologie ? C'est méconnu. Qu'est-ce qu'un croyant, comment fonctionne une croyance religieuses, quelles sont ses spécificités. Pour le moment, la syntaxe fait défaut.

M. Samuel Grzybowski

- Mme Bouneau, les jeunes scouts ont-ils le sentiment que l'Etat rejette la religion ? Le scoutisme reproduit-il la société ? Peut-il encore changer le monde ?

Mme Elsa Bouneau

Le scoutisme reproduit-il la société ? Oui, il développe un modèle de société

plus en avance sur la relation à la nature, bienveillante envers les autres. Les jeunes vivent un micro système de société pendant trois semaines avec une vie démocratique : ils partagent, se rencontrent, prennent des décisions. Notre espoir est que ces jeunes avec cette expérience soient demain des citoyens engagés au service de leur société et mettent en œuvre tout ce qu'ils ont appris.

Le scoutisme peut-il changer le monde ? Oui, il le change. Combien d'entre vous sont passés par le scoutisme ? C'est une des écoles complémentaires à l'éducation nationale et de la famille. Beaucoup de gens engagés dans la société sont passés par le scoutisme et donnent vie à des valeurs qu'ils ont assimilées. D'autres mouvements font de l'éducation populaire. Passer par là, c'est s'ouvrir à la chance d'être des citoyens engagés.

Les jeunes ressentent-ils un rejet de leur conviction par l'institution étatique ? Ils ressentent un rejet de l'institution étatique parce qu'ils sont jeunes. Le problème n'est pas qu'ils soient musulmans, juifs, chrétiens ou athées mais que l'on ne donne pas de place aux jeunes. Certaines avancées sont incontestables. Au CESE, par exemple, le travail sur cette question est effectif mais les jeunes sont mis au ban de la société qui ne leur fait pas de place. Ils doivent se battre. Leur lutte entraîne parfois leur stigmatisation parce qu'ils bousculent et déroutent la société, et ils agissent parfois avec une certaine brutalité. Les mouvements d'éducation populaire font le choix de les former, les accompagner et demain ils se feront une place démocratiquement dans cette société.

M. Samuel Grzybowski

- Merci. C'est ironique de le dire aujourd'hui car le CESE a confié l'animation de cette journée à un gamin de 23 ans.

Madame Arnoult-Brill, est-il possible d'avoir des syndicats religieux ? Ils existent déjà à

l'université, avec l'union des étudiants juifs de France ou les étudiants musulmans de France. L'expérience PAPREC sur la charte de la laïcité est-elle reproductible ? Peut-on permettre aux employés de pratiquer leur religion sur le lieu de travail ?

Mme Edith Arnoult-Brill

- Sur les syndicats religieux, vous avez peut-être regardé le nom de mon co-rapporteur. Gabrielle Simon représentait la CFTC, qui est le syndicat des travailleurs chrétiens. Le syndicalisme est aussi un socle fondateur de la liberté des salariés leur permettant de s'organiser pour défendre les droits individuels et les droits collectifs des salariés. Aujourd'hui, il y a un spectre très large des syndicats en France qui représentent autant de courants de pensée qui ne sont pas forcément religieux. Nous avons observé dans les auditions que quelle que soit la conviction ou la croyance de tel ou tel salarié, il est possible de s'engager dans les syndicats existants, que l'on soit musulman, juif, athée, catholique ou autre. Nul besoin de créer un syndicat particulier. Il se peut qu'un salarié décide d'en créer un avec un marquage de croyance plus important qu'un autre.

La charte de PAPREC est-elle transposable ? Il n'y a pas que PAPREC mais c'est le cas dont tout le monde parle. IBM France, EDF et Casino sont des entreprises qui ont bâti des outils comme PAPREC. Quand on connaît le sujet, on s'accorde à dire que c'est une des méthodes à privilégier dès l'instant où cela participe d'une co-construction avec les institutions représentatives du personnel, pas seulement en s'arrêtant à l'exercice habituel du dialogue social mais en faisant que l'ensemble des salariés dans l'entreprise, la totalité de la communauté humaine au travail dans sa diversité de croyances ou non s'approprie la co-construction de ces outils dont l'objectif est de donner une position managériale et au-delà de ne plus faire des compromis,

lesquels ne sont que ponctuels, factuels. Ce type d'outil fournit une référence à tout le monde et permet de reconnaître la différence, de la respecter. L'expérience de PAPREC existe sous d'autres formes dans d'autres entreprises et au CESE, nous proposons de rassembler les bonnes pratiques sur un site afin que l'exemplarité dans certaines entreprises puisse aller jusqu'à la transposition dans d'autres, dès l'instant où tout le monde est associé à la construction de ces outils.

Sur la pratique des rites sur le lieu de travail, des réponses existent. Si on se réfère à certaines obligations alimentaires selon la conviction, la réponse n'est pas celle de la fermeture mais de l'ouverture, d'avoir au restaurant d'entreprise une diversité de propositions qui traitent la question. Pas besoin du rapport de forces, d'attendre que quelqu'un ait une frustration, il faut trouver des solutions de bons sens.

Autre exemple, dans nos propositions, diffuser le calendrier des fêtes des différentes confessions. Cela a d'abord connu des résistances farouches. Dans le temple de la laïcité qu'est l'Etat, les chefs de service recevaient tous les ans par les administrations centrales le calendrier des fêtes religieuses des différentes confessions, bouddhisme inclus. Derrière cette initiative, il y avait autre chose que l'ouverture à la permissivité du tout et n'importe quoi, à savoir une meilleure appréhension de la diversité culturelle et culturelle. En ayant cette approche, un manager de proximité va éviter l'écueil de frustrer un salarié qui lui demande seulement un jour de congé qu'il n'a pas à justifier. Si le manager sait que c'est la fête de telle confession, au moins il ne sera pas dans le champ de résistance. En répondant positivement, il n'aura pas soutenu la conviction de son salarié et aura évité l'écueil du conflit et du malentendu. Ce type de proposition va dans le sens du traitement objectif et responsable de la question de la diversité religieuse, y compris dans l'entreprise.

Cela sort du principe de la complaisance qui est totalement à l'opposé de ce genre d'approche.

M. Samuel Grzybowski

- Par rapport aux rituels ?

Mme Edith Arnout-Brill

- En mon nom personnel, je ne suis pas favorable à ce que la communauté au travail soit contrainte de subir les rites de chacune des religions. Dans la construction de notre réflexion collective dans la section du travail et de l'emploi du CESE, nous avons entendu au moins quatre confessions : M. Boubakeur, Monseigneur Vingt-Trois, le grand rabbin et le représentant des protestants. Il existe des convergences entre eux sur le fait qu'il y a l'étape de la loi et une manière de s'y adapter, voir ce qui est envisageable ou pas dans le monde du travail.

Service de communication du CESE

.- La loi dit qu'on a le droit d'exercer sa foi dans l'espace public, les musulmans ont cinq étapes, comment répondre à cette loi ? Comment peut-on leur dire non ?

M. Samuel Grzybowski

- On est là sur deux questions parallèles, la régularité du temps de travail en entreprise et les droits de l'Homme sur l'expression de la religion. Toutes les lois sur les libertés garantissent que rien ne doit troubler l'ordre social, les règles établies. Il y a des lois, un règlement intérieur et les recommandations répondent très bien à la question de la prière. La recommandation 5 dit qu'il faut explorer toutes les possibilités offertes par le dialogue social. Il faut un échange entre l'employeur et le salarié sur la faisabilité de telle ou telle pratique. Il y a des lieux où

c'est possible comme à l'aéroport ; il y a des lieux où c'est plus difficile. L'important est d'en parler, le salarié fait ce qu'il veut de ses pauses, il peut fumer ou prier. C'est souvent ce qui est convenu.

Je réponds à une question de méthode qui m'est posée. Pourquoi cette méthode de questionnement, qui ne donne pas la parole physiquement à la salle ? Parce que le CESE et beaucoup d'organisations ont une mauvaise expérience des Français bavards qui racontent leur vie au lieu de poser des questions. C'est pourquoi nous avons choisi cette méthode accessible à tous, par téléphone ou Twitter.

(Applaudissements).

En amont de ce colloque, ont eu lieu quatre séminaires dont les résumés figurent au début du livret du participant. L'échange dans l'hémicycle n'exclut pas des échanges particuliers avec les intervenants après ou pendant la pause, ou ce soir.

Monsieur Grèzes, pourquoi la France n'a-t-elle pas conscience de sa diversité ? Existe-t-il une blessure particulière par rapport à la religion en France ? Quelle est la limite d'âge de Coexister ?

M. Victor Grèzes

- En tant que mouvement de jeunesse, nous accueillons chez Coexister des jeunes entre 15 et 35 ans. Les plus de 35 ans peuvent adhérer sous forme d'adhésion de soutien mais ne peuvent ni être élus ni représenter leur groupe local au Conseil d'administration. Ils peuvent participer à toutes les actions de Coexister. La moyenne d'âge est de 22 ans. La grande majorité des responsables a entre 20 et 25 ans.

Je me permets avant tout d'apporter une précision concernant le cas PAPREC évoqué il y a quelques instants. N'oublions pas que la proposition de texte était illégale, donc non reproductible. Dans le

droit, il existe d'ailleurs déjà des textes qui encadrent l'ensemble des propositions. L'Observatoire de la laïcité a un ensemble de dépliant à disposition très instructifs, je vous invite à les lire.

Pour répondre aux différentes questions posées par les internautes et le public, je ne suis pas d'accord avec l'affirmation : « *La France n'a pas conscience de sa diversité.* » Elle en a conscience quand on voit les discours racistes dans les débats électoraux. Par contre, ce dont la France n'a pas conscience, c'est de la richesse de sa diversité.

(Applaudissements).

Les gens ne se côtoient pas ou peu, et il y a une responsabilité individuelle d'être acteur et de promouvoir la diversité quelle qu'elle soit, et une responsabilité collective de l'Etat. Il dispose de nombreux outils : la carte scolaire, les programmes, les politiques de la ville, etc.

L'année dernière, grâce à Coexister, j'ai participé à un tour du monde pendant un an à la recherche d'initiatives interreligieuses. Il y avait un juif, un chrétien, un musulman, un athée et un agnostique. Un exemple tiré de toutes ces rencontres : à Buenos Aires où la majorité chrétienne est écrasante et où la diversité religieuse est plus faible qu'en France, la mairie a cependant un département dédié à la promotion de la diversité religieuse. Elle se fait par la promotion du patrimoine, la diffusion de circuits pour aller de lieu de culte en lieu de culte, etc. Ainsi, il y a une vraie responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics. D'ailleurs, Coexister proposera l'année prochaine avec différents partenaires une « nuit de la laïcité et du vivre ensemble », inspirée des journées du patrimoine. Après une cérémonie d'ouverture en mairie, seront proposées des visites de lieux de culte et activités ouvertes à tous.

Dernière question qui m'a été posée : les blessures historiques. Je n'ai pas la réponse. Quoi qu'il arrive, il faut que chaque individu incarne le changement :

« *Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.* » Il ne faut pas attendre que les autres le fassent à votre place. Un moine en Israël nous a dit : « *Ne mettez pas de l'huile sur un feu qui brûle déjà trop. Au contraire, mettez plutôt de l'huile dans les rouages.* »

(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Mme Ibn Ziaten, comment fait-on pour respecter l'autre quand il ne nous respecte pas ?

Mme Latifa Ibn Ziaten

- C'est un travail, chacun de nous doit aller vers l'autre. Quand j'ai perdu mon fils, je me suis retrouvée au commissariat et j'ai été humiliée par ce policier qui soupçonnait ma famille. J'avais un fils qui a été 10 ans dans l'armée, moniteur de parachutisme. Je regardais ce monsieur, je le respectais car je suis née avec beaucoup de valeurs que j'ai transmises à mes enfants. J'ai dit : « *Je vous respecte monsieur, je sais qui était mon fils et il n'était pas un voyou. Il est arabe peut-être mais c'est un militaire qui a servi la République.* » Le lendemain matin, je suis allée à la morgue, mes quatre enfants étaient en face de moi : « *Maman c'est normal cela ? Je suis policier, mon frère était militaire et ils nous ont humiliés.* » Cela ne fait rien : nous, nous devons respecter, cela va donner un sens à cet homme-là. On ne peut pas dire que tout le monde respecte mais il faut que chacun de nous respecte l'autre. Quand quelqu'un dit bonjour, on doit répondre bonjour, c'est très important, on doit garder cette dignité et cette éducation en soi. Personnellement, j'ai payé le prix le plus cher et j'ai été humiliée dans ce commissariat. Cela reste gravé dans ma mémoire.

Je travaillais à la ville de Rouen, j'ai été cuisinière 24 ans dans un établissement scolaire. A chaque pause, je faisais ma

prière. Je prenais ce temps sur ma pause. Un jour, le mari de la directrice descend à la cave et me voit prier. Il est resté à me regarder, je me suis dit : « *Mon dieu comment cela va se passer ?* » J'ai fini ma prière, j'ai plié mon tapis et il m'a dit : « *Ce n'est pas dans le bon sens.* »

(Rires).

Je l'ai regardé, j'avais les larmes aux yeux : « *Non monsieur, cela fait presque 13 ans que je prie par là.* » Il m'a dit : « *Demain j'apporterai une boussole.* » M. Le Pillac a ramené la boussole, il est descendu avec moi et il a dit : « *La Mecque est par là.* »

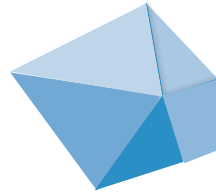
(Applaudissements).

M. Samuel Grzybowski

- Merci. Merci à la régie. Merci à chacun d'entre nous. Retour à 14 heures pour une table ronde sur le faire ensemble. Bon appétit.

Les travaux sont suspendus de 12h50 à 14 heures.

Les biographies des intervenants



Edith ARNOULT-BRILL

Vice-présidente du Conseil économique, social et environnemental, membre du groupe des associations, Edith Arnoult-Brill est rapporteure de l'avis sur "La sécurisation des parcours professionnels" et co-rapporteure de l'avis sur "Le fait religieux en entreprise".

Secrétaire générale de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ), Édith Arnoult-Brill est présidente de la Fédération internationale des auberges de jeunesse « Hostelling International », Présidente du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) de 1993 à 1998, puis présidente du Conseil national de la vie associative entre 2000 et 2011.



Elle est vice-présidente de la Fondation du Crédit Coopératif et membre du conseil d'administration de la Fondation de la Française des Jeux en tant que personnalité qualifiée. Elle est co-auteur de « La nouvelle économie sociale, efficacité, solidarité, démocratie » parue en 2001.

Eric VINSON

Eric Vinson, journaliste, enseignant (Sciences Po, ICP) et chercheur, préside l'association ENQUÊTE et le fonds de dotation GRANDIR ENSEMBLE : Laïcité, Religions, Éducation, structures non lucratives dédiées à la diffusion et à la promotion de la laïcité et de la culture laïque des religions.

Agréée par l'Éducation nationale, ENQUÊTE a été distinguée en 2015 par le Président de la République dans le cadre du dispositif La France s'engage.



Issu d'une famille chrétienne-bouddhiste et actif dans le champ inter-convictionnel, Eric Vinson enseigne la bouddhologie et les rapports entre religion, spiritualité et politique.

Elsa BOUNEAU

Présidente de la Fédération du Scoutisme Français, Elsa Bouneau, est aussi directrice de la Fondation du Protestantisme Français, et membre des Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes (EEUdF, branche protestante du scoutisme) depuis son enfance. Engagée dans son association localement puis nationalement, elle est élue à la présidence en 2012.

Depuis avril 2015, elle assume la fonction de Présidente du conseil national du Scoutisme Français, qui fédère six associations : les Éclaireuses et Éclaireurs de France (laïques), les Éclaireuses et Éclaireurs



israélites, les Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France (protestants), Scouts et Guides de France (catholiques), les Scouts musulmans de France, et comme membre associé Les Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (bouddhistes).

Victor GRÈZES

Étudiant français en Master de Relations Internationales à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Victor Grèzes a rejoint Coexister et participé en 2013/2014 au projet InterFaith Tour : un tour du monde interreligieux par 5 jeunes de différentes confessions.

Aujourd'hui Directeur de la Vie Associative de Coexister, il est également co-fondateur du cabinet de conseil Convivencia, spécialisé dans la gestion du fait religieux et de la laïcité en entreprise.



Son premier ouvrage retraçant son engagement en tant qu'athée dans l'interreligieux est à paraître aux éditions de l'Atelier en janvier 2016.

Latifa IBN ZIATEN

Latifa Ibn Ziaten est une responsable associative française d'origine marocaine. Elle est la mère de Imad ibn Ziaten, premier militaire tué par Mohammed Merah le 11 mars 2012.

Elle décide de créer l'association Imad ibn Ziaten pour la jeunesse et pour la paix en avril 2012, dans le but de venir en aide aux jeunes des quartiers en difficulté, et de promouvoir la laïcité et le dialogue interreligieux.



M. Samuel Grzybowski

- Mesdames, Messieurs, bienvenue à nouveau dans l'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental.

Pour ceux qui nous rejoignent et ceux qui sont de nouveau là après le déjeuner, un petit rappel du contexte de cette journée de colloque.

Cette initiative est née de la rencontre de quatre organisations, quatre familles :

- le Conseil économique, social et environnemental
- la Commission nationale consultative des droits de l'homme
- l'Observatoire de la laïcité
- Coexister, le mouvement interconvictionnel des jeunes

Après Charlie, ces organisations ont décidé de mutualiser leurs efforts pour organiser une grande journée de débat sur les liens entre ce principe de laïcité dont on a parlé ce matin et le lien qu'il peut y avoir avec la cohésion nationale.

Je rappelle à ceux qui nous rejoignent que ce colloque est organisé à la suite de quatre séminaires qui ont eu lieu ici, au Conseil économique, social et environnemental, avec le thème exact de celui d'aujourd'hui, mais donnant la parole successivement à quatre types d'intervenants :

- les religieux et philosophes de tous bords
- les associations
- les élus ou administrateurs
- les entreprises, en particulier les dirigeants ou patrons.

Ces séminaires ont donné lieu à une synthèse très brève que vous trouverez au début de votre carnet du participant, pages 2 à 7, et ce colloque donnera lieu à des actes publiés au plus vite.

À l'issue de cette journée de colloque, des propositions concrètes seront émises et adressées à la société française, au

gouvernement et aux médias par les quatre organisations qui se trouvent à l'initiative de cette journée.

Parmi les pistes qui pourraient devenir des propositions concrètes – mais tout est en discussion –, on compte :

- L'enseignement laïc du fait religieux approfondi
- L'évaluation de la loi de 2004 -on a beaucoup parlé ce matin-
- Des conseils extra-municipaux capables de traiter de la question de la laïcité et du vivre ensemble au conseil municipal, comme cela se pratique à Tourcoing, Bordeaux, Nice, Marseille et évidemment en Alsace
- Les semaines de la fraternité, idée portée depuis des années par l'Observatoire
- La diffusion de guides pratiques
- La formation intensive des cadres, dirigeants, professeurs et journalistes sur la laïcité et le fait religieux.

D'autres idées sont apparues ce matin de nouveau. On est venu nous voir pour la valorisation du patrimoine des bibliothèques, le fait religieux et la laïcité, la valorisation des centres universitaires déjà existants – on en a dressé la liste – et d'autres idées qui pourront intervenir pendant nos échanges.

Aujourd'hui, comme pendant les séminaires, la règle est la même : nous avons voulu donner la parole à des universitaires en complément des intervenants venant partager leurs convictions politiques ou philosophiques sur la laïcité.

La règle pendant les séminaires était que les universitaires pouvaient prendre la parole à tout moment, interrompre les échanges et apporter un éclairage scientifique sur la laïcité, son histoire et sa sociologie, comme pour le fait religieux.

Aujourd'hui, deux universitaires nous accompagnent : Jean Baubérot, qui était présent ce matin lors de la première table ronde, le seul non organisateur à

introduire cette journée, et nous écoutons à présent Valentine Zuber, directrice d'études à l'Ecole pratique des Hautes études (EPHE), qui possède un parcours « science des religions et de la laïcité ». C'est à ce titre, Madame, que vous allez introduire une réflexion sur la laïcité ailleurs qu'en France.

Merci beaucoup de votre présence.

LA LAÏCITÉ AILLEURS QU'EN FRANCE

Mme Valentine Zuber

- Merci à vous de m'avoir invitée sur un sujet évidemment commun même si, aujourd'hui, on parle essentiellement de la laïcité telle qu'elle se vit en France. Je pense qu'un bref détour par les pays environnants, voire par le monde, de manière thématique, peut être utile et instructif.

Je me livrerai à un exposé en trois points, qui survolera un peu les choses. Je ne peux, ici, qu'apporter de certaines recherches et non approfondir une recherche en cours :

- Comprendre la laïcité sans l'essentialiser, donc répondre à cette question récurrente : « laïcité, exception française » ?

- Insister sur le fait que la laïcité est un principe politique et qu'il recouvre une multiplicité de pratiques. J'essaierai d'en cibler quelques-unes ;

- La laïcité face au risque du pluralisme religieux, du pluralisme convictionnel dans nos sociétés modernes.

- Ne pas essentialiser la laïcité

La laïcité n'est pas une exception française, et je tiens à le dire de manière extrêmement claire, ni même une exception occidentale qui serait uniquement l'apanage des pays d'origine culturelle judéo-chrétienne.

C'est une expérience politique qui apparaît effectivement dans un lieu et dans un espace donnés, mais qui est liée à l'avènement de la modernité et au moment de la construction de l'Etat-nation.

Elle s'est développée en même temps que la démocratie et la constitution progressive des sociétés civiles. Elle est désormais une réalité partagée dans plusieurs pays du monde, effectivement avec un petit bémol essentiellement dans les Etats de droit, là où certaines libertés sont garanties.

Le modèle français de laïcité, qui est le modèle séparatiste, comme vous n'êtes plus censés l'ignorer, n'est pas le modèle laïc, mais un modèle laïc parmi d'autres.

Par ailleurs, il est loin d'être une invention française, comme certains le croient encore, puisque le premier pays à l'avoir instauré légalement, ce sont les Etats-Unis d'Amérique avec le premier amendement à la Constitution de 1791 et – autre pays méconnu de séparation –, le Mexique, qui, avec les lois de la réforme conduites par Benito Juarez dans les années 1860, ont organisé la séparation des églises et de l'Etat cinquante ans avant que cela ne se fasse en France.

On l'a dit ce matin, mais je rappelle quelques points essentiels pour comprendre ce qui caractérise la laïcité d'un Etat, le respect de plusieurs critères :

- la neutralité religieuse de l'Etat

- l'indépendance des instances politiques vis-à-vis des normes religieuses et pas seulement des institutions religieuses -j'insiste sur ce point des normes religieuses

- la liberté religieuse garantie pour tous comprenant à la fois la liberté de conscience et la liberté d'exercice de son propre culte

- l'égalité civile de tous les individus indépendamment de leur identité convictionnelle et religieuse.

Avec ces 4 critères, vous pouvez déjà faire le tri entre les pays qui sont plus ou moins laïcs.

La pluralité des formes prises par l'expression politique de la laïcité fait donc qu'il faut renoncer absolument à

l'essentialiser, cette laïcité, et surtout, ne pas la transformer en slogan, comme on a un peu l'impression qu'elle le devient dans la bouche de certains élus en particulier.

La laïcité – pour répondre à une question de ce matin – n'est à mon avis pas une valeur, mais un moyen de gouverner, un simple moyen de gouverner qui se traduit par un principe politique, et celui-ci est garanti – on l'a déjà dit ce matin – par un certain nombre d'outils juridiques, et se réalise par des pratiques sociales, on en a vu plusieurs exemples depuis le début de ce colloque.

Il faut distinguer deux processus parce que la laïcité n'est pas un en-soi, c'est le résultat d'un processus historique, sociologique, politique. Ce processus de laïcisation se distingue dans tous les pays étudiés du processus de sécularisation qui affecte les sociétés.

En d'autres termes, je distingue bien le processus politique, c'est-à-dire des lois de laïcisation qui sont adoptées, par rapport à une société qui devient de moins en moins religieuse ou bien qui se pluralise d'un point de vue religieux, ou bien qui se crispe d'un point de vue religieux. Cela existe encore.

La sécularisation qualifie la plus ou moins grande distance des valeurs portées socialement vis-à-vis des religions et de leur expression publique ou privée. La laïcité ne peut donc en aucun cas qualifier une société. Dire qu'une société est laïque est une absurdité. En revanche, elle qualifie un système politico-juridique et l'on peut dire que la République est laïque.

Cette séparation des domaines de compétence des Etats et des religions, la dissociation progressive de la citoyenneté et de l'appartenance religieuse, relève du processus de laïcisation. La promotion de la liberté religieuse, individuelle ou collective, l'appel au respect du principe de non-discrimination pour raisons religieuses ou philosophiques relève en revanche du processus de sécularisation.

Ces attendus étant posés, les degrés de laïcisation et de sécularisation d'un pays donné ne sont pas automatiquement corrélés, et c'est cela qui rend peut-être les choses compliquées à comprendre.

Quelques exemples.

Il peut exister des Etats avec une législation laïque extrêmement avancée dont les sociétés restent cependant profondément religieuses, et vous entendez là-dessous le type même de la manière dont cela fonctionne aux Etats-Unis d'Amérique.

De manière inverse, il existe des Etats dont les sociétés sont extrêmement sécularisées, c'est-à-dire que leur fonctionnement dénote un grand détachement des préceptes religieux et dans lesquels perdure une législation assez largement laïcisée. Le type que je choisirais en Europe est le Danemark. C'est l'une des sociétés les plus sécularisées d'Europe, avec malgré tout une religion d'Etat et une primauté du luthéranisme d'Etat.

Il n'y a pas un seul type de processus de laïcisation. Les formes prises par la laïcité dans un pays qui s'en réclame dépendent grandement de son histoire, mais aussi de son contexte culturel et social. Il n'y a pas une seule forme de laïcité, on l'a bien vu pour la France avec le cas de l'Alsace-Moselle, évoqué ce matin. De même qu'il n'existe pas une seule forme de laïcité, il n'existe pas une seule bonne manière de gouverner, une seule forme d'expérience laïque dans les relations entretenues entre les Etats et les religions.

La laïcité est un principe politique, mais il existe des formes différenciées de pratique de la laïcité.

Premier point, déjà soulevé ce matin : la laïcité reste très certainement l'une des conditions les plus essentielles de notre liberté individuelle, que ce soit d'un point de vue éthique, religieux ou convictionnel. Elle permet de garantir cette liberté à tous et à chacun d'entre nous en permettant aux Etats d'organiser les sociétés avec

comme objectif premier une coexistence apaisée – je rends ici hommage au nom de votre association, Coexister – de tous les particularismes, qu'ils soient religieux, sociaux ou culturels en leur permettant de s'exprimer dans une société devenue irrémédiablement plurielle.

L'ensemble des libertés individuelles, celle de croire, celle de ne pas croire, de changer ou d'abandonner une religion ou une conviction, la liberté d'expression individuelle, religieuse ou politique, la liberté du choix de sa vie, de son éducation, de sa santé et même de sa mort, relèvent toutes, à mon avis, du domaine de la laïcité. Et ce principe de neutralité à la base de la laïcité est donc beaucoup plus large que le seul espace partagé dans nos sociétés entre le religieux et le politique.

Nous disposons des outils de laïcité même si le terme n'est pas toujours présent :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme
- les pactes des droits civils et politiques, économiques et sociaux
- la Convention européenne des droits de l'homme

qui consacrent tous ces libertés individuelles ou collectives, qui ne peuvent s'exercer dans un espace public – au sens de politique – que neutralisées.

Ces grands textes internationaux interdisent aux Etats qui les ont adoptés toute discrimination sur des motifs religieux ou politiques. Cette liberté multidirectionnelle, chacun doit pouvoir en bénéficier pour se préserver des atteintes potentiellement liberticides que les institutions peuvent infliger aux individus. Ce peut être la préservation de la liberté des citoyens face aux menées autoritaires de certains Etats, comme celle des sujets face aux exigences exorbitantes de certaines formes de religion ou de morale prétendument communes, et d'ailleurs souvent instrumentalisées par le politique.

Pour conclure cette partie, l'idée de laïcité en tant que garante de la liberté appartient au patrimoine mondial de la modernité et s'exprime essentiellement dans les pays à usage démocratique.

On peut distinguer plusieurs types de pays. Je me risquerai à une typologie extrêmement rapide des formes de laïcité pratiquées dans les différents Etats de droit.

J'ai cité les pays à religion d'Etat, comme le Danemark, mais aussi le Royaume-Uni et la Grèce. Ce modèle, qui est un héritage historique, est en déshérence au nord du globe. Par exemple, la Suède, qui en relevait, l'a abandonné dans les années 2000 pour le second modèle que je vais préciser. Elle persiste encore généralement au sud, en particulier – et cela vous paraîtra peut-être provocateur – dans un pays comme la Turquie ou dans les pays arabes.

Deuxième classement : les pays qui prévoient des collaborations entre un Etat neutre et certaines communautés religieuses reconnues d'intérêt public ou dites « traditionnelles ». Il y a des accords entre l'Etat et ses différents cultes, des concordats, des conventions ou bien de simples enregistrements.

On rencontre là une multiplicité de pays allant de la Russie au Canada en passant par l'Italie, l'Espagne, le Vietnam et Singapour. Ce modèle est en expansion.

Enfin, pour en revenir à quelque chose qui nous est plus proche, figurent les pays de séparation stricte : USA, Mexique, France, mais aussi les Pays-Bas, la République Tchèque, le Japon. Mais même dans ce dernier groupe, il existe des relations y compris financières entre l'Etat et certaines communautés religieuses qui relativisent le principe affiché d'une mutuelle méconnaissance entre les églises et l'Etat. C'est le cas de la France, pas seulement à travers l'exemple de l'Alsace-Moselle.

Je voudrais resserrer un peu mon propos

sur une réalité qui nous est plus proche et qui fait souvent débat : le cas de l'Union européenne et de la laïcité telle qu'elle s'y exprime.

Dans tous les pays de l'Union européenne, la liberté religieuse est garantie par des textes nationaux sous couvert de différents textes et traités internationaux émanant en partie de l'Union européenne. Ces traités fondateurs ont mis ainsi en avant les principes fondamentaux de non-discrimination religieuse et le principe des droits fondamentaux qui fondent l'idée laïque.

Le traité de l'Union européenne de Lisbonne a modifié d'ailleurs les traités antérieurs en insérant dans son préambule un rappel des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constitue la démocratie, les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'Etat de droit.

Donc, dans ce texte, la pluralité des inspirations qui fondent les valeurs des Européens est signalée et constitue, me semble-t-il, une reconnaissance très claire de la nécessaire laïcité de l'espace culturel européen.

Par ailleurs, ce traité rappelle que l'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés dans la charte des droits fondamentaux, mais aussi dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Celle-ci dit que : *« Les droits qui y sont garantis et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux Etats-membres font partie du droit de l'Union en tant que principes généraux »*. Donc même si elle n'est pas citée, la laïcité fait partie des principes généraux des traditions puisqu'elle appartient à la tradition constitutionnelle. Vous savez que la République française est laïque entre autres. C'est donc un principe commun à tous les pays d'Europe.

Mais l'Union européenne ne s'arrête pas là puisqu'elle précise dans un nouvel article le respect par l'Union elle-même du statut dont peuvent bénéficier des églises, les associations religieuses ou les organisations non confessionnelles dans chaque droit national. Chaque type, chaque politique de laïcité est donc considérée comme légitime et il n'y en a pas une considérée comme supérieure à l'une ou à l'autre.

Chaque pays est donc libre de mener la politique religieuse et d'instituer la législation qui lui convient dans ses rapports avec les églises et les communautés convictionnelles installées dans son pays, tant qu'il respecte toujours ces mêmes principes de liberté religieuse, de droits fondamentaux et de non-discrimination.

C'est ce qui explique la persistance d'une mosaïque de situations, mais qui relèvent toutes de la laïcité que nous avons essayé de détailler plus haut.

La jurisprudence la plus récente, de la Cour européenne des droits de l'homme, tend d'ailleurs à approfondir la laïcisation des systèmes européens dans le respect de la liberté religieuse de chacun.

Le principe de laïcité face au risque du pluralisme religieux

La laïcité fait débat chez nous, mais elle ne fait pas toujours débat à propos des mêmes choses, et je voudrais rappeler qu'avant que l'Islam ne soit considéré comme un « problème » – avec tous les guillemets que celui-ci engendre –, le problème, c'était les dites « sectes », que j'appellerais plutôt les « mouvements religieux minoritaires ».

Elles ne sont pas un phénomène nouveau dans le champ du religieux, elles ont toujours existé dans toutes les aires culturelles en marge des grandes religions ou à leur origine. Elles ont été le plus farouchement combattues par toutes les institutions, qu'elles soient religieuses ou non. La tolérance actuelle vis-à-vis des

groupes religieux minoritaires est un bon test de la plus ou moins grande laïcité d'un Etat donné.

Elles sont parfois mal tolérées par la société globale ; il y a eu des drames fortement médiatisés, il y a une vingtaine d'années, qui ont entraîné des réactions diverses des autorités publiques.

La France a été à la pointe de la lutte contre les sectes avec cette loi About-Picard datant de 2001, mettant parfois en danger le principe de la liberté religieuse pour tous. Ailleurs en Europe, les réactions étaient généralement plus modérées. Quant aux Etats-Unis, ils ont vigoureusement critiqué la position française, soupçonnée de limiter la liberté religieuse et la liberté de penser, donc la laïcité.

Deuxième point : un nouveau regard laïc avec l'épanouissement de l'Islam en Europe. C'est devenu un enjeu national, mais pas seulement ; c'est devenu un enjeu européen, puis mondial, quand la question de l'Islam et des Musulmans dans des pays où ils étaient minoritaires est devenue un enjeu des débats publics, en particulier quand ceux-ci ont acquis une visibilité plus grande dans l'espace public.

Les populations musulmanes installées en Europe, qui n'hésitent plus à afficher leur différence culturelle, sont de plus en plus perçues – et bien sûr, ce genre d'événement n'existerait pas si ce problème était convenablement traité – comme difficilement intégrables, contrairement aux précédentes vagues d'immigration issues des pays dits « de culture chrétienne ».

Mais l'intolérance sociale est très variable selon les pays en fonction de leur degré de sécularisation, et les chercheurs voient que, très rapidement, plus une société est sécularisée, plus elle est marquée par l'inculture religieuse et plus l'intolérance à l'Islam et aux formes affirmées de religiosité est forte.

Le contexte international a par ailleurs contribué à faire de la question musulmane un véritable problème à la fois politique, sociétal et religieux, et les attentats spectaculaires liés à l'islamisme politique ont encore aggravé l'impression négative dans l'imaginaire de certains occidentaux à l'égard du phénomène religieux musulman.

Mais le vrai problème, c'est que les débats qui concernent ces populations ne font plus état que du seul caractère islamique de leur identité, imputant ici à leur religion leur difficile intégration à la société occidentale. Les valeurs islamiques sont apparues comme étant l'antithèse absolue des valeurs occidentales, et donc, de l'idéal laïc.

Et cette présence musulmane a obligé les Etats occidentaux à remettre en question leur perception de la nation et de la citoyenneté afin d'y pouvoir intégrer ces nouveaux arrivants. Ils doivent en même temps lutter contre les discriminations qui apparaissent maintenant non plus seulement raciales, mais aussi de plus en plus culturelles et religieuses, et on a parlé tout à l'heure de l'antisémitisme et de l'islamophobie.

Pourquoi malgré tout est-ce que je plaide pour la sauvegarde de la laïcité dans le respect des libertés ? En dépit des modèles que, très rapidement, je vous ai exposés et qui tendent à se rapprocher, le principe de laïcité fait face un peu partout dans le monde à un défi renouvelé : une tension entre la nécessité de l'accueil – en particulier des populations déplacées – et le souci de préservation de la sécurité des populations et des libertés des populations déjà installées.

Ce défi met en jeu non seulement l'idée de laïcité, mais aussi la garantie des libertés à laquelle nous sommes attachés. L'implication à des degrés divers des différents Etats dans l'organisation de la religion musulmane sur leur sol a mis en évidence un souci de contrôle renouvelé de la religion de ces populations par les

pouvoirs publics, et il ne faut pas se le cacher, on n'en a pas beaucoup parlé.

Ce contrôle passe généralement par l'invention et la difficile mise en place, dans le cadre de l'Etat de droit, d'instances religieuses ou communautaires *mainstreams*, c'est-à-dire qui ne posent pas de problèmes et qui conviennent à la vision qu'en a l'Etat. Ces instances religieuses sont encouragées par les Etats, mais sont très souvent contrebalancées par d'autres mouvements plus radicaux de contestation.

Ce type de politiques publiques, de plus en plus courant dans les pays développés, montre le renforcement actuel de l'implication des Etats dans les affaires religieuses de leurs citoyens, et donc un recul de la primauté du principe de neutralité, voire de liberté, que l'on peut déceler dans un certain nombre des nouvelles législations adoptées. Je pointe là un danger de cette immixtion des Etats dans les affaires religieuses.

Face à cette tension renouvelée entre l'idéal d'une laïcité d'abstention et la pratique effective d'une laïcité de reconnaissance et de contrôle, la conception française de la laïcité est particulièrement interrogée. « Laïcité exception française » apparaît de plus en plus comme relevant du mythe national et d'un discours à la fois partisan, instrumentalisé et déconnecté des réalités.

En conclusion, les différents modèles de laïcité dans le monde semblent devoir se rapprocher dans le fond, sinon dans la forme. Combiner à la fois l'exigence de neutralité philosophique et religieuse de l'Etat et la préservation du vivre ensemble et de l'ordre public dans les différentes sociétés touchées par la globalisation des échanges et des personnes et des biens est un défi que tous les Etats se doivent d'affronter.

Il faut espérer que cela se fasse toujours dans le respect premier du principe de laïcité, largement consacré par les textes internationaux. Les récents exemples

d'appel à la discrimination religieuse émanant de certains responsables politiques ou d'édiles à propos d'un accueil qui se voudrait différencié des réfugiés du Moyen-Orient nous montrent encore combien le combat pour l'approfondissement de la laïcité dans le cadre des libertés publiques reste une exigence à la fois morale et politique sans cesse renouvelée.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

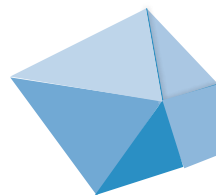
M. Samuel Grzybowski

- Merci Madame Zuber pour cette belle introduction de la laïcité ailleurs qu'en France. On retiendra une grande différence entre la laïcité et la sécularisation. Plusieurs tweets ont repris cette idée-là : il y a des pays très laïcs qui ne sont pas sécularisés, d'autres très sécularisés qui ne sont pas laïcs, donc la laïcité n'est pas une exception française.

Merci encore pour votre intervention. On peut continuer de vous suivre grâce à vos interventions à l'EPHE ou dans différents colloques. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

La biographie de l'intervenante



Valentine ZUBER

Valentine Zuber est historienne, spécialiste de l'histoire de la liberté religieuse en Europe occidentale et de la laïcité en France.

Directrice d'études à l'EPHE sur la chaire « Religion et relations internationales », elle travaille actuellement sur l'histoire des droits de l'Homme et des relations Églises/États à l'époque contemporaine.



TABLE RONDE N° 2 :

LA PROMOTION DU « FAIRE ENSEMBLE » PAR LES ACTEURS DE TERRAIN

M. Samuel Grzybowski

- J'appelle à la tribune les 6 intervenants de la deuxième table ronde.

Pour ceux qui nous rejoignent, un bref résumé des échanges de ce matin. Nous avons eu deux tables rondes :

- Laïcité, outil du vivre ensemble
- La diversité des convictions et des croyances au service de la citoyenneté

S'il fallait résumer le cœur des échanges et des débats, on pourrait dire que la première partie a surtout porté sur la conception théorique de la laïcité, son corpus philosophique. Les intervenants étaient relativement d'accord entre eux ; ce sont plutôt les interventions de la salle, par le biais d'Internet et de Twitter, qui ont permis de mettre en avant leurs divergences. Il a été question des discriminations, de l'école, de 2004.

Dans la deuxième table ronde, sur la diversité des convictions, on a entendu des témoignages très variés autant qu'émouvants, en particulier celui de Mme Ibn Ziaten, plusieurs débats sur la notion d'islamophobie, le concordat, la nécessité de former les journalistes et les excès de manque de laïcité ou d'excès de laïcité dans l'entreprise, du déni de la religion comme de la complaisance vis-à-vis du communautarisme au sein même de l'entreprise. Donc des débats très riches, assez variés et très complémentaires.

Après une grosse matinée plutôt théorique sur la laïcité et sa contribution pour la cohésion nationale, nous avons pensé à une table ronde plus pratique, plus opérationnelle, centrée sur une notion complémentaire du « vivre ensemble ». Elle ne se substitue pas au « vivre ensemble », mais elle la complète : il s'agit de la notion du « faire ensemble ». Elle a émergé

régulièrement pendant les séminaires puisque beaucoup d'intervenants ont appelé de leurs vœux – je rappelle qu'il y a eu 120 auditions environ – cette notion de « faire ensemble » comme la seule capable de rassembler les Français de différentes convictions autour de projets concrets.

Des projets concrets, ou des lieux d'incarnation concrète, on en a beaucoup ici qui vont dans le sens de ce que Jean-Louis Bianco appelle : « *Une laïcité qui passe de l'incantation à l'action* » :

- Marik Fetouh, adjoint à la mairie de Bordeaux, chargé de l'égalité et de la citoyenneté. Vous êtes aussi impliqué dans Bordeaux Partage, l'une des initiatives dont on a parlé provenant des mairies, où la diversité de conviction est écoutée, comme Alpes-Maritimes Fraternité, Marseille Espérance ou le CELVE – Comité extra-municipal – à Tourcoing ;

- Aline Crépin, vous êtes directrice de la RSE du groupe Randstad et déléguée générale de l'Institut Randstad. Vous pourrez aussi nous parler de ce rapport dont il a été question plusieurs fois, en complément de l'avis du Conseil économique, social et environnemental, sur l'état de la gestion des faits religieux en entreprise.

- Xavier Guézou, vous êtes directeur délégué de l'IHEMR, l'Institut des hautes études du monde religieux – on en a parlé ce matin – parmi les cinq ou six instituts de formation qui existent déjà sur la laïcité et les faits religieux.

- Lilla Merabet, vous êtes élue du Conseil régional d'Alsace, aussi impliquée dans le Comité interreligieux de la région, dont le directeur général, Philippe Ichter, est aussi présent aujourd'hui. Vous nous parlerez de ce cas particulier de l'Alsace.

- Jean-Louis Malys, vous représentez la CFDT. Vous êtes le seul à incarner la fonction syndicale parmi nos intervenants.

- Jean-Michel Ducomte, vous représentez la Ligue de l'enseignement, qui organise

d'ailleurs un autre colloque sur la laïcité fin octobre.

La parole est à Marik Fetouh.

M. Marik Fetouh

- Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de me donner la parole à cette table ronde. Ce sera l'occasion pour moi d'aborder le faire ensemble par les acteurs de terrain à Bordeaux.

En introduction, quelques notions sur notre conception de la laïcité à Bordeaux. Cela a été dit, je suis adjoint d'Alain Juppé, chargé de l'égalité et de la citoyenneté. La délégation couvre tout ce qui concerne la lutte contre les discriminations, les questions mémorielles, la promotion de la diversité, le dialogue interreligieux, la laïcité, la défense de la dignité de la personne humaine et le civisme, ce qui montre que, pour Alain Juppé, la laïcité, c'est quelque chose d'ouvert. Elle est inclusive et non d'exclusion. C'est une composante de l'égalité.

On a parlé ce matin d'Aristide Briand ; je voulais le citer dans le rapport parlementaire qu'il a fait avant le vote de la loi de 1905 puisqu'il y a souvent des débats entre ce qui prime : l'article 1 de la loi de 1905 sur la liberté de conscience ou l'article 2 avec la séparation.

« Le juge saura, grâce à l'article placé en vedette de la réforme, dans quel esprit toutes les autres ont été conçus et adoptés : toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légitimement invoqué, dans le silence des textes ou le doute sur leur exacte application, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur ».

On est donc vraiment, avec la loi de 1905 un espace de liberté, et la séparation en est la conséquence. Mais il ne faut pas confondre les objectifs et les moyens.

C'est la conception qui préside à Bordeaux et qui a conduit à mettre en place un certain nombre d'actions. En prenant la loi de 1905 sous son angle libéral, on considère que

la neutralité des collectivités ne doit pas être une neutralité d'abstention, mais au contraire une neutralité d'égal traitement de tous les cultes.

De nombreuses actions ont été mises en place à Bordeaux avec les différents acteurs des cultes et les représentants des communautés. Je vais vous en donner quelques exemples.

En ce qui concerne les actions avec les représentants des cultes et des communautés, cela a été cité, Bordeaux Partage est un conseil interreligieux et citoyen qui réunit le maire et son adjoint et les représentants des six principales religions présentes à Bordeaux.

Les actions de ce conseil interreligieux et citoyen consistent essentiellement en l'organisation annuelle d'une grande conférence qui, cette année, portait sur le thème : « Les religions, source de violence ou de paix sociale ? ». Elle a été organisée juste après les attentats de Charlie et on a dû refuser plus de 300 personnes. On envisage l'année prochaine de prendre une salle plus grande !

Bordeaux Partage a également organisé une marche silencieuse suite à Charlie, avec un passage devant les principaux lieux de culte de la ville, et une nouvelle marche sera organisée le 6 décembre en mémoire de toutes les victimes de la barbarie et de l'anti-religiosité.

Parallèlement, nous organisons aussi des actions avec différents représentants des cultes ou des communautés. À titre d'exemple, les prochaines rencontres des amitiés judo-musulmanes se dérouleront en octobre à l'hôtel de ville, et nous accueillerons le dîner du CRIF en décembre.

Le centre Yavné, le centre culturel juif, avec lequel nous travaillons étroitement, nous a proposé d'apposer des plaques commémoratives sur les murs des écoles des enfants qui avaient été scolarisés, puis déportés pendant la Seconde guerre mondiale. Ce sera fait rapidement. Nous

allons héberger le Centre Yavné dans des locaux métropolitains à très brève échéance.

Autre initiative un peu originale : la Fédération des Musulmans de la Gironde a voulu créer une association de lutte contre la radicalisation et a souhaité associer les acteurs municipaux. Ils m'ont demandé d'assurer le secrétariat général de l'association. Nous sommes donc dans une coconstruction avec les acteurs culturels d'un vaste projet qui sera officiellement lancé en janvier, financé par la préfecture et soutenue par Bordeaux Métropole.

Nous participons également aux manifestations organisées. J'assistais dimanche dernier au culte de rentrée protestant – c'est assez classique pour les représentants municipaux, mais je souhaitais le souligner. Alain Juppé s'était rendu au Nouvel An juif quelques jours avant et, demain, je serai avec les jeunes Musulmans de la Gironde pour la fête de l'Aïd.

Un mot sur le projet de grande mosquée à Bordeaux pour vous dire que c'est un projet assez ancien, que l'on a trouvé un terrain qui pourrait convenir et que l'on va vraisemblablement faire un bail emphytéotique culturel, comme le permet la loi de 2006, mais que ce projet se heurte à un problème de financement. Concrètement, l'association qui porte cela n'a pas bouclé le financement des murs de la mosquée. On voit un peu les limites, sur le plan juridique, de la faisabilité et de l'accompagnement de la liberté de culte.

Autre champ d'action que nous développons, outre les relations avec l'ensemble des cultes et des communautés : on souhaite aussi développer à Bordeaux un travail spécifique avec les jeunes de toutes les religions, y compris ceux qui sont athées ou agnostiques.

L'année dernière, on a organisé la première quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté, qui a consisté en une trentaine d'actions portées par des

associations de tout type comme la Licra, les associations LGBT, culturelles et La difficulté est que la mairie n'est pas le seul agent à agir sur cela. On ne peut pas savoir si cela progresse, si c'est lié à la politique municipale ou à d'autres facteurs sociaux plus globaux. Il y a les jeunes Musulmans de la Gironde également.

L'année dernière, dans le cadre de cette quinzaine, plusieurs actions ont été engagées, notamment une assez saluée, qui a fait l'objet d'une pleine page dans **La Croix** : une soirée interculturelle avec des jeunes de différentes religions – juifs, musulmans, chrétiens et bouddhistes. Cette soirée était articulée autour de vidéos que les jeunes avaient réalisées sur les stéréotypes religieux, en articulation avec des concerts, et un artiste a fait un one-man show. Il vient du Jamel Comedy Club et cela a permis de faire réfléchir ces jeunes par le rire. Cela a été un grand succès avec plus de 300 jeunes présents, et c'est bien sûr une opération que nous allons renouveler cette année, en novembre.

Une action nouvelle va également être développée : le groupe local de Coexister, groupe tout jeune, va organiser un rallye des cultes. Une cinquantaine de jeunes de toutes religions, croyants et non croyants, vont visiter les lieux de culte de la ville avec une présentation du lieu par les acteurs culturels. Le départ se fera de la mairie, qui finance l'opération. Le déjeuner aura lieu à la synagogue.

En conclusion, la quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté sera lancée par une soirée en présence notamment de M. Jean-Louis Bianco, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous. Le thème de la conférence sera « l'égalité au service de la laïcité ». Vous voyez qu'à Bordeaux, on est vraiment très ouvert sur cette notion de laïcité et, ici, on partage tous les mêmes valeurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup. On voit un premier exemple concret de l'incarnation de ce « faire ensemble » dans une municipalité et d'une laïcité qui favorise le lien entre personnes issues de différentes origines convictionnelles, culturelles, religieuses. C'est le cas à Bordeaux, mais cela a été bien raconté par différentes municipalités, différentes régions lors du séminaire qui portait sur cette question.

Merci, Marik Fetouh, pour votre présence et votre intervention.

La parole est à Mme Crépin, qui représente le groupe Randstad. Elle pourra nous parler de cette question du fait religieux dans cette entreprise, mais aussi de son rapport, très connu puisqu'il a été l'un des premiers à avoir publié autant de chiffres sur la question des faits religieux en entreprise. Cela a donné lieu à la création d'un observatoire au sein du groupe Randstad. Merci à vous.

Mme Aline Crépin

- Merci. Bonjour à tous.

Ce n'est pas vraiment un observatoire au sein du groupe Randstad puisque l'observatoire du fait religieux en entreprise, présidé par Lionel Honoré, n'est pas une entité interne à Randstad ; nous le soutenons dans le cadre de l'Institut Randstad, qui, pour le coup, est une émanation du groupe et qui travaille sur les questions d'égalité des chances et de développement durable.

Effectivement, cela fait trois ans que nous menons une étude sur le fait religieux en entreprise. L'étude de cette année a d'ailleurs été présentée en avril dernier au Conseil économique, social et environnemental, lors d'un séminaire privé où le président Delevoye nous a fait l'honneur de prendre la parole.

Je vais vous donner quelques indications chiffrées qui permettent d'expliquer ce qu'est la réalité du fait religieux ou de la question religieuse en entreprise.

En effet, beaucoup de fantasmes circulent autour de ce qu'est la religion dans l'entreprise, et c'était vraiment notre volonté d'essayer de dépassionner le débat, d'essayer de fournir quelques outils aux managers.

À peu près 50 % des managers ont eu à traiter une demande à caractère religieux. C'est en augmentation, mais quand je parle de « demandes à caractère religieux », en aucun cas, je ne parle de « problèmes ». Je pense que l'on a souvent tendance à amalgamer « demande » et « problème ». À partir du moment où l'on parle de religion, l'émotionnel prend le dessus, le bon sens s'échappe et on commence à se dire que tout cela est très grave et très compliqué. Là, il s'agit de demandes, et de demandes à caractère religieux.

Le bon exemple pour montrer que ce n'est pas forcément un problème est que le premier motif de demande est une demande de congé pour fête religieuse, qui, dans la majorité des cas, est traitée par le manager de proximité, sans même d'ailleurs forcément savoir que c'est une demande pour une fête religieuse parce qu'il n'a pas forcément à le savoir. C'est quelque chose de tout à fait simple à traiter.

Cependant, il y a des cas bloquants ou conflictuels, et je pense que c'est aussi important de le savoir et de le dire, mais ils sont vraiment très marginaux. Cette année, seulement 6 % des managers ont eu à faire face à un cas qui pouvait être bloquant ou conflictuel.

On note une augmentation de ces cas – on était à 3 % l'année dernière et à 2 % l'année précédente. Cela dit, ça reste extrêmement marginal, et quand on parle de cas bloquants, ce sont en priorité des cas collectifs, ou des cas individuels, mais volontairement posés dans un esprit assez subversif, pour bouleverser l'organisation. Ce n'est même plus vraiment du fait religieux ou de la demande religieuse ; on est là face une demande transgressive par essence. Mais il faut retenir que cela reste extrêmement marginal.

Autre point à souligner : la religion n'est pas tabou dans l'entreprise. On avait un peu l'impression que, quand on prononçait le mot de « religion », au sein d'une entreprise, on disait un gros mot et qu'il ne fallait surtout pas aller sur ce terrain-là.

Or, on a bien constaté, lors des années qui viennent de s'écouler, que les religions se sont invitées dans le débat public, notamment autour de la question du mariage pour tous, par exemple, et que le fait que les religions s'invitent dans le débat public ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Donc le débat que les salariés ont avec leurs amis, ils continuent à l'avoir au sein de leur entreprise.

La preuve en est que l'on a pu constater, dans l'étude de cette année, que 84 % des salariés connaissent la religion de leurs collègues. Ils étaient 70 % l'année dernière. Cela montre que ce n'est pas, aujourd'hui, une question qu'ils considèrent comme tabou.

En revanche, ils considèrent comme tabou le fait que la religion puisse remettre en cause l'organisation de l'entreprise. Pour la majorité d'entre eux, le fait que quelqu'un exerce sa religion à l'intérieur de l'entreprise n'est pas un problème ; ils ont d'ailleurs bien compris ce c'était possible car, quand on a commencé il y a 3 ans, qu'on leur posait la question, la grande majorité d'entre eux avaient tout à fait l'impression que le secteur privé était soumis aux mêmes règles que le service public, puisqu'on parlait beaucoup de laïcité et de neutralité des agents du service public ; ils pensaient que cela s'appliquait également à l'entreprise.

Trois ans après, il y a eu beaucoup de communication autour du fait que l'entreprise n'était pas un lieu neutre, donc aujourd'hui, cette question est davantage comprise et connue. Les salariés veulent bien que l'on parle religion, que l'on exerce sa religion, ils sont globalement très ouverts là-dessus, à condition que cette religion ne remette pas en cause l'essence même de l'entreprise, qui est d'organiser un travail collectif.

On l'a vu dans l'étude, mais ce sont aussi les cas qui ont pu m'être remontés dans le cadre de mon entreprise : il est important de noter qu'à partir du moment où l'on parle de religion, les managers perdent leurs repères. S'ils reçoivent une demande à traiter, quelle qu'elle soit, ils vont la traiter avec leurs compétences managériales classiques ; quand il y a le mot de « religion » qui arrive, ils ont tout de suite peurs d'être discriminants ; ils ont tout de suite peur de se retrouver à la une des journaux en ayant dit ou fait ce qu'il ne fallait pas, donc ils ont une sorte de pression supplémentaire. Or, ce peut juste un cas qu'ils pourraient tout à fait gérer avec leurs compétences managériales classiques.

Ce qui est vraiment important, c'est donc de mettre en avant que, pour traiter une demande à caractère religieux, il faut avant tout enlever l'essence religieuse et se dire : « *Comment vais-je traiter ce cas dans le cadre de l'organisation du travail ?* » et absolument pas : « *Est-ce que sa religion l'oblige à faire telle ou telle chose ou lui interdit de le faire ?* ». La question n'est pas là, mais sur le contrat de travail, son organisation et l'organisation de l'équipe qui est autour.

À partir du moment où l'on commence à raisonner comme cela, on voit que les managers se sentent beaucoup plus apaisés. Néanmoins, il est important que les entreprises les aident dans cette démarche parce que ce n'est pas naturel, et il faut absolument que le management supérieur et les ressources humaines puissent redonner du bon sens et les autoriser au dialogue puisque c'est à partir du moment où l'on va organiser le dialogue et que l'on aura juste fait preuve de bon sens que l'on arrivera à traiter cette question de la religion en entreprise comme toute autre question.

(Applaudissements)

M. Grzybowski

- Merci beaucoup pour votre présentation de ce rapport et de votre expérience

avec l'Institut pour rappeler, en synthèse, qu'un manager sur deux est confronté à la question religieuse de façon régulière ou occasionnelle, et reprendre les chiffres des demandes : 19 % au sujet des fêtes, 17 % au sujet des signes, comme le voile, 12 % pour les aménagements horaires.

Nous écoutons maintenant Jean-Louis Malys, qui représente la CFDT.

Monsieur, vous êtes chargé, au sein de la commission exécutive, de traiter de la question des migrations, des luttes contre les discriminations et contre le racisme.

M. Jean-Louis Malys

- Merci de votre invitation.

Je vous rassure : je suis à la CFDT et j'assume mes responsabilités dans mon organisation, mais je vais parler d'un travail commun que l'on a réalisé avec la plupart des organisations françaises.

J'interviendrai en trois parties, comme les universitaires :

- la genèse de ce texte
- le contenu, en particulier le chapitre sur la question de la laïcité
- que fait-on de ce texte ? A quoi tout cela sert-il ?

L'histoire du texte est évidemment marquée par le 11 janvier 2015. Même si on avait déjà travaillé ensemble sur ces sujets depuis quelques années, vous savez que le monde syndical est un monde complexe, où peuvent alterner unions et rivalités. On a travaillé là-dessus, mais jamais d'une façon cohérente et tous ensemble. Or, le lendemain matin du 7 janvier, à 9 heures, toutes les organisations syndicales ont produit un communiqué commun, ce qui est assez exceptionnel.

Seule Force ouvrière n'a pas suivi l'ensemble de ce processus – sa démarche est respectable –, parce qu'elle a considéré que les enjeux sociétaux

faisaient partie de la conviction de chacun et elle ne voulait pas impliquer son réseau. Je respecte ce point de vue.

Le 8 janvier au matin paraît donc un communiqué commun ; déjà le 7 janvier, nous étions quasiment tous ensemble place de la République, nous, dirigeants des confédérations.

On a fait partie de l'organisation de la grande marche du 11 janvier. D'ailleurs, pour anecdote, le service d'ordre du carré de tête du 11 janvier était assuré par les organisations CFDT, CGT et UNSA essentiellement.

Le 12 janvier, la commission exécutive de mon organisation s'est réunie et nous avons immédiatement publié un communiqué qui parlait de l'esprit du 11 janvier. Nous avons tout de suite contacté l'ensemble des autres organisations pour leur dire : « On ne peut pas en rester là ; quelque chose s'est passé ». La mobilisation a été exceptionnelle, au-delà de tout ce que l'on avait vu, et en termes de manifestations, on sait ce que c'est, on a connu 2010 sur les retraites, mais c'était au-delà de cela. On n'avait jamais vu cela, et sans les appareils politiques. C'était extraordinaire et spontané, donc on ne pouvait pas en rester là.

Le 20 janvier, dans une discrétion totale, sans que la presse soit informée, les 7 dirigeants de nos 7 confédérations, dont à l'époque Thierry Le Paon, Laurent Berger, Philippe Louis, Bernadette Groison, Luc Béritte, se sont retrouvés dans nos locaux. On a réfléchi ensemble, on a travaillé et on s'est donné comme objectif de produire un texte dont on ne savait pas l'ampleur, la dimension, le nombre de lignes, mais un texte qui dirait, en gros : « *On est militant syndicalistes en France en 2015, qu'est-ce qui nous rassemble, qu'est-ce qui est essentiel entre nous ?* ».

Ce groupe s'est donc réuni très discrètement pendant 5 mois pour travailler sur un texte, rendu public le 6 juin de cette année par une conférence de presse commune de nos 7 dirigeants.

Michel Noblecourt, observateur réputé des faits sociaux dans notre pays, considère que ce texte a une portée historique. Il n'est pas très connu, je vous invite à le consulter, il est sur tous les sites syndicaux et s'intitule « Après le 11 janvier, vivre ensemble, travailler ensemble ».

Ce texte ne nie pas les différences entre organisations syndicales, y compris de convictions, d'histoires, de sensibilités ; c'est au contraire un honneur pour nous, malgré ces différences, ou grâce à elles, d'être capables de produire ce texte, qui est beaucoup plus dense qu'on ne l'avait imaginé au début et beaucoup plus complet. Je souligne qu'aucune polémique n'a entaché ces très longues séances de travail autour du texte.

Le plus surprenant, ce sont peut-être les questions de laïcité. C'est le cinquième chapitre de ce texte, qui en comprend six avec la conclusion :

1 : l'emploi et le travail

2 : agir contre les discriminations à l'embauche et au travail

3 : agir dans les territoires, les quartiers, les villes, les villages

4 : l'éducation nationale, la formation et aussi l'éducation populaire, parce qu'on pense qu'il y a un enjeu d'éducation populaire sur toutes ces questions.

5 : la laïcité.

En gros, on retrouve un certain nombre d'aspects abordés aujourd'hui.

Au niveau de la CFDT, nous avons produit un gros travail en amont avec des auditions d'équipes syndicales pour connaître les éventuels problèmes survenus, sans oublier les entreprises sans problèmes. Car quand on parle des entreprises, on parle toujours des mêmes : RATP, Air France, les transports de telle ville... Le problème n'est peut-être pas d'une ampleur aussi grave qu'on l'imagine, même s'il faut rester attentifs.

Je vous lis rapidement les préconisations de ce texte, au nom des 7 organisations syndicales :

« Afin de garantir le vivre ensemble au-delà des différences, les militantes et les militants syndicaux agissent :

- Pour une meilleure information sur les lois et règlements en la matière, et l'application des textes en vigueur.

En creux, on ne demande pas d'évolution législative.

- Pour la liberté de vivre ses convictions dans le respect mutuel

- Pour l'instauration d'un dialogue quand des tensions apparaissent, pour trouver des réponses respectueuses de chacun dans le respect du droit.

- Pour que des revendications à caractère religieux appellent des réponses syndicales universelles qui bénéficient à tous les salariés quelles que soient leurs convictions.

C'est exactement ce que vous venez d'évoquer.

- Pour le refus de tout prosélytisme et de toute action syndicale qui reposerait sur des revendications communautaires.

- Pour un refus total des dérives comportementales excluantes ou discriminatoires (mépris, refus de saluer, refus de mixité, occupation d'espaces communs pour des pratiques religieuses excluant les non-pratiquants entre collègues, mais aussi de la part ou vis-à-vis du public accueilli) ».

Je vous invite à lire ce texte.

Que fait-on de ce texte ? Nous restons modestes. Chaque organisation avait comme devoir moral de s'approprier ce texte, de le diffuser largement chez elle et de faire en sorte que les gens travaillent autour de ce texte.

Cela, c'était le 6 juin 2015. Ce n'est que le début du processus, mais il y a déjà des choses très concrètes. Mardi dernier (22 septembre 2015), j'étais à Niort, où se

tenait une réunion avec une centaine de militants, organisée conjointement par quatre organisations syndicales pour parler de ce texte.

On veut poursuivre ce travail, entre nous, c'est-à-dire entre organisations syndicales et au sein de chacune, mais nous n'avons pas voulu structurer les choses, les rendre obligatoires. Vraiment, on pense que chaque organisation doit être capable de se saisir de ce texte, de le diffuser et de le transformer en pratique. Car l'important, c'est ce que cela produit concrètement sur le terrain syndical.

Pour ce qui nous concerne, à la CFDT, la décision va être prise lundi (28 septembre 2015), mais je la préempte un peu : nous allons lancer une collection de petits guides pratiques qui s'appellera « **Vivre ensemble – travailler ensemble** ». Les trois premiers numéros sont déjà quasiment mis en page.

Le premier reprend le texte dont je vous ai lu, qui sera diffusé massivement dans notre organisation, gracieusement.

Le deuxième sera un texte sur le fait religieux en entreprise, donc le guide qui reprend ces idées-là de façon plus pratique et qui dit la loi, les faits et les pratiques syndicales. N'étant pas une association mais une organisation syndicale, notre légitimité se trouve dans l'entreprise.

Le troisième portera sur les travailleurs détachés : tout travailleur a droit au respect, où qu'il se trouve.

Enfin, ce texte nous sert pour réagir par rapport aux événements. Il existe une cohérence entre la réaction assez extraordinaire du 11 janvier 2015 et la réaction par rapport aux migrants. La réaction populaire pour soutenir les migrants dans notre pays n'est pas majoritaire, mais elle existe, et nous pensons qu'il faut s'appuyer dessus.

On a donc lancé au niveau de la CFDT un certain nombre d'actions autour de ces questions de l'accueil des migrants, là encore, en tant qu'organisation syndicale

: comment, dans nos entreprises, on peut faire quelque chose et aussi comment, dans les métiers que l'on représente – la police, les douanes, la justice, mais aussi dans le secteur hospitalier, l'enseignement, etc. – dans les mois qui viennent, nos militants vont appréhender toutes ces questions d'immigration.

L'émotion est utile, mais c'est dans la durée qu'il faudra être capable d'accueillir avec bienveillance, mais aussi professionnalisme, les gens qui vont vivre chez nous un certain temps et dont certains, nous l'espérons, vont s'intégrer dans notre société.

Dernier point : nous avons incontestablement un rôle à jouer. Nous sommes des organisations dans les entreprises, mais on ne peut pas travailler tous seuls, c'est-à-dire que l'on doit travailler avec les associations d'éducation populaire, antiracistes, d'accueil des migrants.

On a été coorganisateur de l'initiative à Paris du concert place de la République. Un concert, cela ne sert pas à grand-chose sinon à dire des choses, à les partager entre nous et à partager des émotions. On veut vraiment continuer à travailler sur tous ces aspects-là.

Chaque organisation syndicale décide de ce qu'elle fait, comment elle agit, les moyens qu'elle met au service de cette action. Au-delà de tout ce qui nous effraie dans les montées d'intolérance – et les raisons de s'effrayer ne manquent pas –, cela ne sert à pas grand-chose de s'effrayer si on ne réagit pas. À notre place, avec nos moyens, notre compétence et notre légitimité, on est bien décidé à agir pour le vivre ensemble et faire appliquer une laïcité intelligente dans notre pays.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup, Jean-Louis Malys pour cette intervention et merci aux trois premiers intervenants, qui sont restés très concrets, en parlant des applications pratiques de la laïcité. C'est très encourageant. La tâche s'annonce rude pour les trois suivants.

Après le point de vue des entreprises, de l'approche syndicale ou directement entrepreneuriale, et celui de la vie municipale, il nous reste à traiter de la question de l'enseignement, de la région et des instituts de formation. Peut-être faudra-t-il un cuisinier pour « vivre ensemble, manger ensemble » pour voir si cela crée du lien aussi à sa manière !

Je rappelle que vous pouvez intervenir à tout moment pendant ce colloque par deux moyens :

- Par Twitter en utilisant #laïcité ; le pool derrière nous avec Manuela et Claire se charge de sélectionner vos questions pour la partie de débat

- par SMS.

Il n'y aura pas d'interventions dans la salle à main levée. Si vous souhaitez intervenir, n'hésitez pas dès maintenant à vous adresser à l'un de ces deux contacts.

La parole est à Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement depuis douze ans.

M. Jean-Michel Ducomte

- Quelques mots concernant l'organisation de la Ligue de l'enseignement. C'est une vieille dame de 150 ans qui s'est constituée en 1866 pour aider à former des citoyens et qui réunit aujourd'hui à peu près 2 millions de membres acteurs.

Les champs d'intervention de la Ligue sont extrêmement vastes et leur diversité l'amène à être confrontée en permanence à la question de la pluralité culturelle, qu'il s'agisse de l'organisation de vacances pour des adultes, de colonies de vacances

pour des enfants, d'activités périscolaires, d'activités sportives à destination des enfants dans l'enseignement primaire ou des adultes avec l'USEP et l'UFOLEP, d'activités culturelles. Je pourrais décliner quantité d'autres domaines dans lesquels la Ligue de l'enseignement intervient.

Depuis qu'elle existe, parce qu'elle est précisément une organisation qui se réclame de la tradition républicaine, elle est en permanence conduite à confronter les éléments qu'elle retire de cette culture républicaine avec la réalité de la diversité culturelle.

Comment appréhende-t-elle cette diversité culturelle ou sociale qu'elle est conduite à affronter? De façon relativement simple. D'une part, en la prenant comme une donnée, sur des questions comme celle de l'égalité hommes/femmes, le respect des règles démocratiques, le respect de l'égalité dignité des individus. Mais une réalité parfois perturbatrice en se donnant, par ailleurs, les moyens d'éviter qu'elle ne détermine la construction de logiques d'enfermement identitaire, avec un souci permanent d'émancipation. C'est le terme qui nous caractérise peut-être le plus : l'émancipation.

Je donnerai deux exemples du « que faire » avant de m'interroger sur le « comment faire ». Ces deux exemples sont l'un et l'autre relativement récents. Le premier concerne la gestion des centres de vacances. Bien évidemment, aucun tri n'est concevable, ni concernant les publics accueillis, ni pour ce qui est des encadrants. Mais en même temps, on a considéré qu'il n'était pas inutile de nous interroger nous-mêmes et d'interpeller ceux auxquels nous nous adressions à propos des règles du vouloir vivre ou du pouvoir vivre ensemble envisageables dans le cadre de l'exercice d'activités communes.

Ainsi avons-nous élaboré un guide intitulé « la laïcité dans les centres de vacances » où, avec une certaine subtilité, nous distinguons à la fois les publics accueillis et les encadrants, tout en rappelant très

clairement ce que nous sommes, d'où nous venons, les principes auxquels nous sommes fidèles, en particulier, au nom de la laïcité, le principe de la liberté absolue de croyance et de pratique du culte pour qui que ce soit, les gamins comme les encadrants. Sans oublier de souligner aussi qu'existe une logique d'ordre public, quelque chose qui fait que l'on doit se poser à soi-même des règles afin que la communauté que l'on constitue puisse fonctionner à peu près normalement.

L'ordre public, dans un espace comme la Ligue, c'est l'organisation du respect des autres, éventuellement de soi-même dans cet espace.

En particulier, nous avons posé qu'il n'y avait pas d'interdit particulier à la mise en œuvre de convictions, à la pratique, par chacun, du culte qui était le sien, mais bien évidemment, dès lors que cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'encadrement éducatif.

Par exemple, il n'est pas question d'interdire dans les périodes de ramadan que des encadrants de confession musulmane pratiquent le jeûne. Dans le débat qui peut s'engager engage, la question est abordée de la façon suivante : *« La seule exigence pour nous est que la sécurité des enfants soit assurée et que, donc, vous vous posiez à vous-mêmes la question de savoir si la pratique religieuse qui est la vôtre apparaît ou non de nature à vous permettre d'assumer clairement les fonctions qui sont les vôtres ».*

Le deuxième exemple est celui de la restauration scolaire et collective.

J'ai la fierté de considérer que, sur le sujet, la Ligue est peut-être une des premières organisations à avoir clairement posé la question de la restauration collective, parce que nous étions confrontés à ce problème, mais que, par ailleurs, dans l'univers éducatif, cette question se posait. En effet, même si la restauration a une dimension périscolaire, elle fait partie de la démarche éducative.

Nous avons très tôt mis en avant l'idée de l'organisation de repas de substitution en considérant que la laïcité n'était ni vestimentaire ni alimentaire. Il n'y a pas de gastronomie laïque, il y a simplement une exigence de faire que les enfants – ou les adultes concernés – puissent normalement se nourrir, ne pas être stigmatisés pour la nature des interdits qui leur sont imposés par leur croyance. C'est leur problème, mais c'est aussi le problème de la collectivité, notamment quand les enfants sont contraints un cursus scolaire qui, pour des raisons d'éloignement ou de disponibilité familiale, les contraint de participer à la restauration collective.

La seule exigence, mais elle paraissait d'évidence, c'est qu'il n'était pas question de fournir une nourriture ritualisée.

Ce qui me paraît important aussi, c'est d'essayer d'apporter des réponses au « comment faire ». Il y a trois ou quatre idées simples qu'il convient de rappeler ou de mettre en avant.

Sur un sujet de cette nature, il est inconcevable d'agir sans boussole. Il est inconcevable d'agir ou de définir des modalités d'intervention sans un cadre conceptuel auquel on puisse en permanence se référer.

Valentine Zuber l'a dit et je l'ai écrit aussi : la laïcité, c'est d'abord un ordre juridique construit ; c'est d'abord un mode particulier de neutralisation confessionnelle de l'Etat. Déjà, si elle parvient à réaliser cet objectif, c'est une immense conquête, mais on sait pertinemment que cette conquête a été opérée au nom de principes, d'éléments qui construisent la conviction républicaine.

Il me semble que l'on ne peut adhérer à ce type de logique émancipatrice qu'à partir d'un regard de nature anthropologique sur l'univers qui nous entoure. Par exemple en se souvenant que les individus sont libres et égaux en droits, pourvus d'une égale dignité.

En fait, nous devons nous revendiquer comme les héritiers de la modernité des Lumières. Il n'y a pas à transiger sur la nature de l'héritage que l'on assume, mais, me semble-t-il – et c'est là qu'est la difficulté – sans conformation devôte à un universel riche de capacités émancipatrices, mais qui n'a pas toujours su se départir d'un orgueil, parfois insupportable, et qui n'a pas su faire obstacle à certains dévoiements.

Si nous voulons continuer à faire produire par cet héritage la faculté d'émancipation qui est la sienne, qu'il recèle, aujourd'hui, il faut que nous nous mettions en situation de construire du commun, c'est-à-dire quelque chose qui repère les identités existant dans la société comme des ressources de sens.

Deuxième posture indispensable : la lucidité, c'est-à-dire voir le monde tel qu'il est, la société telle qu'elle se donne à voir sans *a priori*, sans jugement de valeur. On pourra y revenir dans le débat.

Il faut aussi savoir distinguer l'essentiel de l'accessoire en perturbant, si nécessaire, les fausses évidences comme la distinction entre espace public et espace privé dont personne ne doute du caractère pédagogique, mais qui, concrètement, conduit, trop souvent à faire l'économie d'une analyse du réel. Par exemple, l'état des personnes relève-t-il de l'espace public ou de l'espace privé ? Est-ce que l'homme qui bat sa femme, c'est du public ou du privé ? Interrogeons-nous avec intelligence sur ce qui relève d'une nécessaire organisation et d'une nécessaire prise en charge par la collectivité et ce qui, au contraire, est de nature à être laissé dans l'ordre des convictions individuelles.

En troisième lieu, il importe de rendre la République aimable, c'est-à-dire veiller à ce que les modalités de gestion de la diversité apparaissent comme des composantes, non pas d'une logique de contrainte, mais de libération. Il faut conserver une prudence extrême dans le recours à la norme légale, n'avoir recours à la loi qu'après avoir analysé toutes les

possibilités qui s'offrent à nous.

Enfin, il faut aussi que nous ayons confiance dans la durée. Les choses ne s'imposent pas naturellement d'un coup de baguette magique. Il a fallu à peu près un siècle pour que les promesses de la Révolution française deviennent les réalités de la loi de séparation de 1905.

Voudrait-on que des convictions plus nouvellement intégrées dans l'ordre social français, plus exotiques, plus différentes, fassent acte de capitulation en quelques semaines, quelques mois ou quelques années ?

Là aussi, il faut avoir l'intelligence de considérer que chacun doit pouvoir avancer à son pas, accompagné d'une confiance commune dans des valeurs constitutives du pacte social.

Une gestion de la diversité passe d'abord par l'affirmation d'une confiance en la capacité des uns et des autres de s'émanciper par rapport à leur collectivité d'appartenance.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Un grand merci pour cette intervention.

Nous écoutons maintenant Lilla Merabet au sujet de l'expérience en Alsace : alsacisme, annexion de la France par l'Alsace, concordatisme... Tous les préjugés sont nombreux, et parfois, violents à l'égard du système alsacien, parfois discuté par les grands hérauts de la laïcité. Qu'est-ce qui se vit concrètement en Alsace ? Quelle est la nature de cette expérience particulière ? Qu'est-ce que le reste de la France métropolitaine – et d'Outre-mer – peut avoir à apprendre de votre expérience, en particulier à Strasbourg ?

Mme Lilla Merabet

- C'est l'Alsace et la Moselle qui, sur le territoire métropolitain, sont effectivement concernées par un droit national

d'application local. Notre histoire est parcourue par de réguliers passages entre la France et l'Allemagne, et, précédemment l'Empire. Aujourd'hui, nous inscrivons la volonté de construire sur la base de cet héritage et de prolonger cet héritage. Nous sommes aujourd'hui dans l'Est, cette chance d'être un laboratoire pour porter un éclairage différent et plus ouvert de ce que peut être la laïcité.

Le militantisme est faible, sauf lorsque nous nous confrontons aux fervents défenseurs d'une forme de laïcité messianique pour s'opposer au statut local des cultes. Il existe aujourd'hui des dispositions en Alsace et en Moselle qui nous permettent d'expérimenter un certain nombre de choses, et nous souhaitons, de ce fait, remplir une pleine responsabilité.

Essayons de nous situer au-delà des grands clivages et des grands débats, mais au quotidien. C'est une responsabilité qu'il faut porter.

Cette responsabilité, nous avons choisi de la porter de différentes manières. D'abord à destination de la jeunesse, ensuite, à l'égard de la neutralité. Mais je n'aime pas bien cette approche parce que cette neutralité présuppose trop souvent une négation de la religion et du fait religieux. Sauf que le fait religieux, qu'on le veuille ou non, est constitutif de nos civilisations, c'est une donnée vivante de notre société

Nous ne sommes pas en 2015 par hasard, mais parce que notre calendrier commence à l'an 0, date de naissance d'un fameux personnage. On ne va pas refaire les cours d'histoire aujourd'hui. Notre histoire s'est construite au fil des civilisations.

En Alsace, nous avons choisi de revendiquer fortement qu'il n'y a pas de négation du fait religieux de négation des religions pour essayer de voir comment cette concorde peut s'installer partout en faveur du vivre ensemble. Nous avons donc engagé plusieurs initiatives.

Il existe un comité interreligieux installé auprès du président de la région Alsace. Il n'a pas de président parce qu'on ne peut pas engager des débats, des actions de dialogue entre les cultes si on n'est pas dans la collégialité. Il ne peut pas y avoir de président qui serait élu de manière paritaire par les Protestants, les Catholiques (qui sont dans une approche, certes, œcuménique) les Orthodoxes, les Anglicans, les Musulmans et les Bouddhistes.

Ce comité interreligieux est représenté en son sein par des officiels des cultes que je viens de vous indiquer, mais il est également composé de membres de groupes interreligieux puisqu'il y a en Alsace 40 groupes interreligieux auto-constitués, soit en collectifs, soit en associations, qui partout sur ce territoire sont issus d'initiatives de citoyens qui disent : « *On a besoin de se parler entre nous là où nous vivons* ».

En Alsace, nous considérons que, pour vivre l'interreligieux, il faut qu'il y ait au moins trois composantes confessionnelles. Nous essayons de ne pas nous limiter au couple Catholiques/Protestants. Je le dis volontairement cela parce que Philippe Ichter (présent aujourd'hui) était pasteur et travaille aujourd'hui au cabinet du président en tant que conseil. Il facilite les échanges mais ne représente pas son culte

Ce comité interreligieux a plusieurs missions :

- une mission de veille

- une mission d'action puisqu'il dispose d'un budget pour financer des actions interreligieuses sur le territoire. Il organise les Assises du dialogue interreligieux en Alsace, qui regroupent 300 à 400 personnes chaque année avec un thème, un intervenant et qui nous permet d'avoir des préconisations et des éclairages pour travailler toute l'année

- le mois des religions. A partir de juin, une quinzaine d'opérations interreligieuses

s'effectuent un peu partout. Cela peut être autour de la poésie, de la musique, de la gastronomie, de la calligraphie, des débats, etc. C'est totalement organisé et porté par ce comité interreligieux.

Ce comité interreligieux prend également des initiatives. Il est installé auprès du président de la région Alsace Philippe Richert, mais n'est pas sous sa tutelle. C'est l'accord que nous avons pour que cela puisse fonctionner. Nous n'avons pas autorité sur ce comité interreligieux, il est une ressource auprès de notre organisation collectivité parce que, sous prétexte que nous serions élus, nous ne pouvons pas imposer cette laïcité au sein même des cultes et venir leur expliquer quel est leur quotidien, quels sont leurs enjeux, leurs objectifs et les réponses.

Nous avons un accord très simple autour de cela et c'est ce qui fait que ce comité interreligieux continue à vivre et à produire des choses. Il prend des initiatives et a, par exemple, organisé une marche de la fraternité le 28 octobre de l'année dernière, etc. Ce comité interreligieux, dans sa dimension de veille, considérerait qu'il y avait une sorte d'effervescence dans la société, un besoin de marcher entre le Conseil Régional et le Conseil de l'Europe, symboliquement lieux emblématiques, le temple des droits de l'homme pour dire quelque chose de son acception des droits de l'homme, de la fraternité, de la façon dont nous pouvions vivre ensemble en France.

Bien entendu, spontanément, a été organisée une grande manifestation après les attentats de janvier 2015. Ils ont marché aux côtés des citoyens et en parallèle de la marche, les cultes ont organisé un certain nombre de débats et de prises de parole pour apaiser les choses.

C'est très intéressant pour nous et je considère que nous avons une ressource tout à fait exceptionnelle et précieuse pour nous éclairer dans notre réflexion, dans nos décisions, non pas que ce comité

interreligieux soit la succursale de nos décisions, mais il est bien un éclaircisseur pour nous, comme on peut avoir un Conseil économique, social et environnemental qui peut se saisir d'un certain nombre de choses et nous alerter.

Ce comité vient nous alerter et nous accompagner sur un certain nombre de dossiers. Nous en sommes très heureux, il fonctionne très bien, il y a beaucoup de demandes pour le rejoindre. Nous essayons de rester à une vingtaine pour que le débat puisse avoir lieu. Il se réunit une fois par mois en plénière. Il y a également des groupes de travail car lorsqu'ils décident de tenir leurs assises, il faut bien qu'un groupe de travail s'occupe de monter l'opération.

Nous avons une fonction support à travers Philippe Ichter et tous les services de la collectivité régionale lorsqu'on veut sortir des programmes, chercher des intervenants, organiser tout cela, mais eux sont bien à la manœuvre, et véritablement, on est très heureux de les avoir avec nous. Ils nous poussent à être dans l'action.

Nous avons une autre opération à la Région : « **Le mois de l'autre** ». Ce programme existe depuis une douzaine d'années. Je le pilote depuis 5 ans. Il est né à l'initiative d'Adrien Zeller, notre ancien président décédé dans le cadre de ses fonctions. Il a été créé au lendemain de la profanation de cimetières juifs par des jeunes lycéens.

Il y a eu beaucoup d'émotion. Je ne vais pas vous raconter l'histoire de l'Alsace et de cette partie de la France, mais c'est un peuple qui a son histoire, totalement français, qui se revendique pleinement dans la République, mais qui est également extrêmement meurtri notamment par les interdiction de parler la langue vernaculaire, etc., plus l'histoire des « Malgré nous » et des « Malgré elles » avec les incorporés de force.

Toujours est-il que ce comité interreligieux nous dit : « *Comment pouvons-nous avancer dans le cadre de l'éducation ?* » Ce

« Mois de l'autre », depuis douze ans, est un programme destiné aux lycéens ; il mobilise les associations, qui vont dans les lycées travailler sur un certain nombre de sujets.

Mais il manquait un dossier essentiel : la liberté de conscience. Nous sommes en partenariat avec le rectorat, qui me dit : « *Madame, vous savez quelle est la laïcité en France... Comment voulez-vous parler du fait religieux ? On vous l'interdit, nous n'autoriserons aucun élève à le faire* ».

Je trouvais que l'approche était un peu cavalière, et comme j'ai assez peu l'habitude de renoncer, j'ai sollicité l'arbitrage du ministère en demandant le texte disant que l'on n'a pas le droit de parler du fait religieux comme on parle des croisades dans les cours d'histoire.

Les cultes, désormais, interviennent dans ce « mois de l'autre ». C'est un catalogue. Il y a 45 associations mobilisées, soit environ 200 opérations tous les ans, 15 000 jeunes touchés chaque année et 600 qui partent pour une grande journée de rassemblement national au Conseil de l'Europe, en partenariat avec le Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme.

Désormais, ce « mois de l'autre » est organisé autour de trois grands champs : liberté, égalité, fraternité, avec une résonance sur la charte européenne des droits de l'homme, donc la liberté de conscience.

Nous avons intégré ce sujet-là et voici la procédure suivie : les lycéens font un rallye « intercultes ». Il ne s'agit pas de d'aller visiter un jour la synagogue, un autre jour la grande mosquée et puis encore un autre jour, la cathédrale. Il s'agit pour les représentants de chaque culte d'accompagner sur une même journée les lycéens pour visiter les trois lieux de culte des religions monothéistes. Et ce qu'il en ressort, et ce qui est important pour nous, c'est que ces jeunes nous disent : « *Ces gens-là se parlent, ils se connaissent, ils rigolent !* ».

Et voilà le sujet qui, pour nous, était le plus essentiel : la reconnaissance de la pacification du dialogue entre les cultes à l'égard des générations les plus jeunes.

Tout ce que vous voulez savoir sur l'expérience alsacienne se trouve sur le site Internet de la région. Nous sommes bien un laboratoire et c'est aussi pour cela qu'il y a à la fois une faculté de théologie catholique et protestante au sein de l'université. S'est mis en place un travail autour d'un master d'islamologie au sein de l'université de Strasbourg, donc dans un enseignement public, pour travailler sur une faculté de théologie musulmane, puisqu'on considérerait que les cadres de l'Islam pourraient être formés en France.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup.

Qu'est-il possible d'exporter d'Alsace et de la Moselle et d'importer dans le reste de la France ? Qu'est-ce qui dépend du Concordat ? Qu'est-ce qui est applicable dans un régime de laïcité 1905 ?

En tout cas, parmi les expériences, une est exportable et très peu répandue dans le reste du territoire de la République : le CAR (Conseiller aux affaires religieuses), cet adjoint d'un président de conseil ou d'un ministre. On ne compte que trois conseils aux affaires religieuses dans tout l'appareil d'Etat, quatre si l'on ajoute le responsable chargé des cultes au ministère de l'Intérieur :

- le conseil aux affaires religieuses du ministre des Affaires étrangères, M. Peaucelle

- deux conseillers aux affaires religieuses dans la diplomatie à Rome et à Jérusalem.

Sur les centaines de milliers de fonctionnaires français, seuls trois ont cette appellation : « conseiller aux affaires religieuses » puisqu'il n'y en a plus à l'Elysée. Il y en avait un jusqu'en 1995.

Je rappelle les différents instituts qui existent, que l'on a listés ce matin :

- L'École pratique des hautes études, représentée par Valentine Zuber
- l'IESR, l'Institut européen des sciences religieuses

Ces deux instituts proposent, en partenariat, un cursus spécifique sur les sciences des religions et de la laïcité.

- l'EPHE, qui, en partenariat avec la Ligue des droits de l'homme, a un groupe d'étude, le GSRL (Groupe société religion laïcité), qui lance d'ailleurs prochainement un collectif intitulé « Causes communes ».

- Du côté de l'EHESS, le Comité d'études interdisciplinaires du fait religieux (CEIFR)

- Le CEFRELCO (Centre d'étude du fait religieux et de la laïcité contemporain), fondé il y a trois ans par Jean-Luc Pouthier et Sophie Gherardi

- A l'ISTR de la « Catho », le MBA « Management de la diversité culturelle », dont des représentants étaient là ce matin.

Il existe donc beaucoup de lieux de formation à tous les niveaux, auxquels s'ajoutent les associations.

Maintenant, la parole est à Xavier Guézou, qui représente l'IHEMR, l'Institut des hautes études du monde religieux.

M. Xavier Guézou

- Bonjour à tous. Un grand merci pour cette journée aux organisateurs et au Conseil économique, social et environnemental de nous accueillir une nouvelle fois.

L'institut est assez récent puisque l'idée a germé en 2012. En 2013, on a formé le projet et, en 2014, on a formé la première session nationale. La deuxième s'achève cette année et la troisième commencera le 5 janvier 2016. Les candidatures sont encore ouvertes pour cette session.

Récent, mais en même temps inspiré

d'un modèle ancien, donc qui a fait ses preuves. On est sur le terrain, donc dans le vif du sujet, puisqu'on s'inspire de ce que fait l'IHEDN, monté à l'époque du général de Gaulle, dans les années cinquante. D'autres IH existent en France sur les sciences et techniques, la défense nationale (DN), la justice, etc.

Dans un premier temps, je vais expliquer pourquoi on a monté cet institut et, dans un deuxième temps, en quoi notre offre est différente de ce qui existe par ailleurs et pourquoi tout cela est très complémentaire.

Le constat de départ a été largement évoqué ce matin ; vous voyez qu'il y a en ce moment une convergence de beaucoup de choses sur la laïcité et les religions. Ce n'est pas un hasard, c'est l'évolution des sociétés : quand beaucoup de choses émergent en même temps, cela veut dire que quelque chose est en train de se passer.

En 2012, on fait le constat que l'on vit dans un pays où le fait religieux est très mal connu, que ce soit les religions-sources – ou les religions-racines – présentes sur le territoire, ou les nouvelles religions apparues depuis le XIXe, par exemple l'islam, mais également les nouveaux comportements religieux, qui sont aussi présents de manière importante. On considère qu'il y a 1 million de Bouddhistes en France, ou sympathisants du bouddhisme.

Donc, premièrement, méconnaissance des religions ; deuxièmement, des blessures historiques de l'histoire de France qui font que ce phénomène religieux est très difficile à expliquer, à enseigner. C'est très difficile à enseigner, c'est tout de suite sensible. On n'associe pas encore en 2012 les religions et la laïcité, on est encore dans une vision assez exclusive quand on parle de laïcité.

Comme toute blessure qui vient de l'histoire, c'est vrai pour une personne en psychologie – cela peut nous hanter, cela peut être quelque chose qui nous dépasse

dans l'inconscient –, c'est vrai pour un collectif. Castoriadis l'a très bien montré en tant qu'historien.

Troisième constat : un horizon global en mouvement perpétuel, des incertitudes, une histoire qui oscille et perturbe, de nouvelles questions qui se posent, etc.

On se dit que cette conjugaison d'un avenir qui n'est plus certain et d'un seuil mythologique et sociologique qui est en train de s'effondrer est très dangereuse si l'on ne donne pas accès aux fondamentaux sur les religions à nos décideurs. Et très vite, on va rajouter la laïcité, c'est-à-dire le cadre dans lequel les religions s'inscrivent, s'implémentent.

Donc on démarre cette création de l'institut, et j'en viens très vite au terrain, c'est-à-dire à ce que l'on offre aujourd'hui.

On a conçu une formation qui repose sur trois piliers :

- la transmission des fondamentaux sur les trois religions, les trois monothéisme et le bouddhisme

- les influences des religions dans l'Histoire, et donc, les dynamiques du champ religieux dans les autres champs. C'est là que l'on traite de la laïcité : comment l'Etat s'est petit à petit coupé du religieux, comment une séparation du sacré et du politique s'est instaurée, qui prend ses sources dans certaines pensées religieuses, si l'on creuse un peu.

- les questions contemporaines, ce pour quoi les gens viennent se former, c'est-à-dire la géopolitique, les questions dans l'entreprise et le monde du travail où le religieux vient percuter la vie au travail depuis quelques années, la cité avec les problématiques qui émergent à l'époque en banlieue et autres, et enfin, les questions éthiques : début, fin de vie, famille, etc.

Notre approche est à la fois de faire venir des gens qui sont issus des religions, donc des prêtres pour les Catholiques, des pasteurs pour les Protestants, des

imams pour les Musulmans, des rabbins pour les Juifs ou des experts de leur religion, et de confronter cela avec des analyses historico-critiques faites par des universitaires, des sociologues et des philosophes.

On complète sur les questions contemporaines avec un regard sociologique assez poussé qui permet de voir comment le religieux se recompose aujourd'hui sur différentes aires, dans différents comportements, y compris quand on ne pense pas que ce puisse être du religieux.

Il est très intéressant d'assister à la réémergence des religions-racines, mais aussi des recompositions religieuses nouvelles, que l'on voit à travers des comportements de consommateur, de développement personnel, etc. On retrouve du religieux là-dedans.

Pour que cette approche, à la fois universitaire, scientifique et « confessante » se vive bien, il y a des conférences un peu théoriques, mais aussi des rencontres de terrain. On amène les gens sur le terrain découvrir des lieux de culte, mais aussi des lieux où se vivent les religions en lien avec le social, par exemple les jeunes, etc. On fait cela en France et à l'international. On envoie nos auditeurs trois jours à Rome parce que c'est important sur le plan de la religion chrétienne, et cinq jours à Jérusalem, puisqu'on dit que c'est la mère de toutes les religions et il s'y passe un certain nombre de choses.

Dans ces endroits, on leur fait remporter les personnes sachantes, c'est-à-dire les ambassadeurs, les maires, les responsables de culte et autres de façon qu'ils aient un accès très approprié et très rapide à la meilleure information, l'information de synthèse.

Comment se passe ensuite le « vivre ensemble » et la vie sur le terrain avec les différentes religions ?

Chaque session est composée de gens de convictions et de professions

différentes. Il y a des athées, agnostiques, chrétiens, musulmans, etc., qui vont donc vivre pendant un an une expérience commune. Ils viennent tous d'univers très différents puisqu'on a la fois des hommes politiques – des élus, des députés –, des collaborateurs d'élus puisqu'ils sont souvent chargés de préparer des réponses et de traiter les problèmes en lien avec les religieux, des chefs d'entreprise, par exemple des responsables d'entreprises sociales et solidaires qui travaillent en banlieue, des patrons de grandes entreprises qui ont ce phénomène chez eux ou qui simplement veulent comprendre mieux l'Islam ou autres pour ne pas faire de jugements trop rapides, des responsables de la diversité dont c'est le travail de gérer la vie en entreprise, des avocats, des journalistes, des cadres de la fonction publique, avec les problématiques liées à l'hôpital, et enfin, des personnes qui peuvent être responsables d'associations et des personnes consacrées, donc des prêtres, des imams, qui viennent découvrir ce qu'est le christianisme, se rappeler quel est le cadre de la laïcité, des Protestants, etc.

Pendant un an, ces gens-là vont vivre ensemble une expérience et vont partager leurs difficultés ou leurs questions de terrain entre eux, non pas pour tenter de les résoudre parce que ce n'est pas chez nous qu'ils vont trouver des réponses pratiques à leurs questions, mais pour avoir une capacité à vivre ensemble pendant un an – ce qui est possible et extrêmement enrichissant –, se former sur un fonds de connaissances indispensables pour tout honnête homme en situation de responsabilité – il faut savoir de quoi on parle, on ne peut pas être complètement ignare sur ces questions –, et trouver du terrain parce qu'on ne veut pas non plus proposer un modèle qui serait purement théorique. On essaie d'être dans une cible entre la gnose et des cas pratiques qui ne prennent pas de recul, un *animal laborans*, selon Hanna Arendt.

L'expérience semble concluante puisque

nos auditeurs sont ravis ; il y en a quelques-uns dans l'assemblée. Vous pourrez les interroger.

On a eu quelques moments de bravoure avec un aumônier musulman qui se fait prendre en photo avec les filles de l'armée israélienne devant le Mur des lamentations. Ce sont des choses qui peuvent se vivre à l'Institut et c'est très beau. Merci.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup à tous pour vos interventions lors de cette deuxième table ronde. Vous avez tous atteint l'objectif de nous faire part d'expériences concrètes vécues sur le terrain.

Place aux questions. Manuela et Claire vont nous synthétiser le contenu de vos interrogations sur Internet et par textos.

Service de communication du CESE.

- A l'image de cette table ronde, les questions sont très concrètes.

Pour Marik Fetouh

- Avez-vous mesuré sur le terrain des progrès, ou en tout cas mis en place des indicateurs à la suite de vos actions ?

- Il y a eu beaucoup de questions et de réactions sur le problème de la cantine et des menus. À Bordeaux, quelle est votre position sur le problème des cantines dans les écoles publiques ?

- Est-ce à la collectivité de proposer un menu de substitution ou aux parents à proposer une réponse ?

- Avez-vous mis en place une solution ou une réflexion à l'échelle de la commune ?

Pour Aline Crépin

- Observez-vous une évolution des cadres sur les questions religieuses ?

Pour Jean-Louis Malys

- Les syndicats ont mis en place des lanceurs d'alertes ?
- Avez-vous pu mesurer la portée du communiqué commun « Vivre ensemble, travailler ensemble » ? La situation, selon vous, a-t-elle changé ?
- Faut-il réveiller l'esprit du 7 janvier et comment ?

Pour Jean-Michel Ducomte

- Avez-vous des chiffres sur le nombre d'élèves absents des écoles en ce « pont » de l'Aid ?
- A l'ère de Facebook et de Twitter, qui propagent dans le monde entier la vie individuelle et les considérations personnelles, peut-on réellement tracer une frontière franche entre espaces public et privé ?

Pour Lilla Merabet

- Existe-t-il une opposition possible – ou qui existe – au Concordat, une demande de remise en cause au sein même de la région Alsace et de la Moselle ?

Pour Xavier Guézou

- Vous parlez toujours de Juifs, de Catholiques et de Musulmans ; cela représente la moitié de l'humanité. Et le reste ?

M. Samuel Grzybowski

- On va reprendre les questions dans l'ordre.

Marik Fetouh, mesurez-vous des progrès à Bordeaux ? Avez-vous des indicateurs pour les mesurer suite à votre travail avec Bordeaux Partages et votre commission sur l'égalité et la laïcité ?

Et une question un peu polémique

par rapport à l'actualité, notamment avec ce qui s'est passé à Chalon-sur-Saône. Pour rappeler le contexte, on attend fin septembre un avis du tribunal administratif sur cette possibilité ou non de rendre obligatoire des menus avec du porc. Pour l'instant, l'avis a été rebouté au moment du référé parce qu'il ne présente pas de caractère d'urgence puisque les premiers repas avec porc seraient servis le 15 octobre.

M. Marik Fetouh

- Sur la première question des indicateurs et des résultats par rapport aux actions engagées, malheureusement, en France, on n'a pas tellement la culture de l'évaluation des politiques publiques, c'est à développer et on s'y emploie. Je suis élu depuis un an et demi, donc c'est difficile de mesurer l'impact des actions entreprises, même si Bordeaux Partage était antérieur.

On a tout de même mis en place un observatoire bordelais de l'égalité, instance assez originale composé de chercheurs, de politistes, de sociologues, de juristes et aussi d'experts associatifs. Cet observatoire a fait un diagnostic sur les discriminations vécues et ressenties à Bordeaux, qui s'est déroulé d'octobre à mars. Plus de 800 Bordelais ont participé à cette enquête déroulée sur Internet.

Il y a aussi eu des focus groupes animés par un sociologue. Différents chiffres ont été mis en évidence. Notamment, on se rend compte d'une augmentation sensible des actes d'islamophobie après Charlie. On les présentera le 5 novembre. On pourra refaire une enquête de ce type-là dans deux-trois ans pour voir si les discriminations à Bordeaux régressent en termes de ressenti.

La difficulté est que la mairie n'est pas le seul agent à agir sur cela. On ne peut pas savoir si cela progresse, si c'est lié à la politique municipale ou à d'autres acteurs sociaux plus globaux. C'est toute la difficulté de l'évaluation, sachant

qu'à Bordeaux, de ce que l'on en retire, globalement, le bien vivre ensemble est quand même positif, notamment dans l'enquête menée liée à l'observatoire. Les gens disent : « *A Bordeaux, on est quand même bien* ». Un jeune Juif disait : « *Bordeaux est une des rares villes où je peux me promener le soir avec ma kippa sans avoir de problème* ». A Bordeaux, on est déjà sur un terrain facilitant.

En termes d'évaluation des politiques publiques, il faut savoir que l'on a également engagé des travaux pour obtenir le label « diversité » de l'AFNOR, label qui permet d'avoir un certain nombre d'indicateurs, mais qui sont plutôt des indicateurs internes en termes de management et qui vont nous permettre de faire remonter un certain nombre de problématiques qui peuvent se poser, de proposer des mesures correctives qui peuvent améliorer le fonctionnement de la collectivité.

La Ville de Bordeaux, c'est 4 600 agents, la Métropole – où l'on a le même projet –, c'est 3 300 agents. Vous imaginez bien qu'avec ces 8 000 agents, il y a aussi des difficultés de discrimination, des tensions sur les questions religieuses, et que l'on met en place un certain nombre d'actions à ce niveau.

Je tenais d'ailleurs à souligner que l'on a également, dans ce cadre-là, organisé les « Etats-Généraux de l'égalité et de la laïcité » du mois de mai au mois de juin derniers. On a réuni les services de la Ville, de la Métropole, des experts, des citoyens pour remettre à plat toutes les politiques publiques portées par la Ville et la Métropole et en matière de logement, d'emploi, d'accès aux services publics, de soutien ou d'initiatives concernant les services privés.

Il est ressorti de ces échanges deux plans de lutte contre les discriminations, un qui sera adopté par la Métropole et l'autre, par la Ville de Bordeaux, où les questions de laïcité sont présentes, notamment en termes de formation des agents – on

a engagé la formation des agents sur ce champ notamment par le biais de l'association Enquête, qui va former les agents des écoles sur ces questions de laïcité –, et également en termes de rappel aux encadrants et aussi aux agents du droit en matière de congés et d'aménagements d'horaires pour les pratiques religieuses ou les fêtes religieuses. Ce n'est pas toujours connu et peut donner lieu à des tensions qui ne sont pas justifiées. Les agents ont le droit de demander des congés ou des aménagements d'horaires pour motif religieux, la seule limite étant le bon fonctionnement du service public. L'autorité administrative peut refuser ; en l'occurrence, c'est un droit qui appartient à l'agent et l'autorité administrative doit justifier son refus.

On a quand même un droit assez important, qui est méconnu, et l'idée est de pouvoir le diffuser. J'ai recherché dans les bibliothèques bordelaises un traité de droit des religions et, à chaque fois, dans les bibliothèques, on me disait : « *On a des livres de droit canon, mais pas des traités de droit des religions* ». J'ai trouvé un « *Traité des religions* » qui date de 2003 et qui n'est plus édité.

Si on veut pouvoir expliciter le droit, ce serait bien de commencer par avoir un ouvrage qui recense tous les articles de loi concernant les questions religieuses et de laïcité parce qu'il y a des notions de jurisprudence constitutionnelle, la loi de 1905, le droit du travail, un certain nombre d'éléments disparates. C'est difficile, pour les managers et l'autorité administrative, de s'y retrouver car c'est éminemment complexe. Il y a parfois des divergences entre l'humain et la jurisprudence.

Deuxième question : à Bordeaux, nous avons des menus de substitution quand nous servons du porc. Cela ne pose aucun problème en tout cas. En tant qu'adjoint chargé de ces questions-là, je n'ai jamais eu aucune remontée négative de qui que ce soit. C'est un débat qui n'a pas lieu d'être.

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup, Marik Fetouh. On reparlera des discriminations éventuelles au nom de la laïcité plus tard. Il y a des questions sur Twitter à ce sujet.

Aline Crépin, observez-vous une évolution des cadres sur les questions de la gestion du fait religieux depuis la publication de votre rapport ? Je pense que ce sont les managers.

Mme Aline Crépin

- On observe que les managers ont une meilleure conscience du fait que leur entreprise n'est pas un lieu où la neutralité s'applique.

Il y a trois ou cinq ans, il était tout à fait possible qu'un manager puisse dire à quelqu'un : *« Ce n'est pas du tout possible, tu sais bien, l'entreprise est laïque donc cela ne peut pas être possible de vivre sa religion au sein de l'entreprise »*.

Mais c'est quelque chose que l'on peut encore entendre. J'ai été prise à partie par une participante, dans le cadre de l'ANDRH (association nationale des directeurs et directrices des ressources humaines), qui m'expliquait que j'avais une interprétation personnelle de la laïcité. J'avais juste dit : *« dans une entreprise privée, la neutralité du service public ne s'applique pas »* et j'ai eu un peu de mal à lui faire entendre raison, donc je pense qu'il reste encore quelques poches d'ignorance dans notre société, ce qui peut d'ailleurs générer quelques problèmes au niveau des entreprises. Il peut y avoir quelques frictions dues à certaines ignorances.

En revanche, cela a permis de mettre la question de la religion sur la table, la question de la religion dans l'entreprise au cœur des préoccupations et je pense qu'aujourd'hui, les managers sont beaucoup plus au courant de ce qu'ils peuvent faire ou de ce qu'ils ne peuvent pas faire.

Cependant, ils sont peut-être encore un peu plus frileux qu'ils ne l'étaient il y a quelques années parce qu'ils ont peur de mal faire et de se retrouver à la Une des journaux, comme je le disais tout à l'heure. C'est aussi une évolution de fond. Le manager est quand même un peu perdu s'il est livré à lui-même. Il a besoin d'un cadre de référence.

La loi est tout à fait suffisante et il y a tout ce qu'il faut aujourd'hui. D'ailleurs, on avait posé la question : *« Faut-il une loi supplémentaire ? »* Et tout le monde a répondu : *« Non, on en a déjà énormément »*. La question est plutôt de pouvoir savoir ce qui, dans la loi, est applicable ou pas dans l'entreprise et ce que l'on peut faire ou pas, et dans quel cadre on peut agir. Un mot sur la question des repas. C'est une question que l'on traite déjà depuis des années, notamment dans les restaurations collectives des entreprises. Il y a eu, il y a quelques années, des essais assez malheureux d'entreprises qui avaient lancé des menus confessionnels et qui en sont revenues. C'était d'ailleurs le cas aussi dans certaines écoles.

Les recommandations qui avaient été faites par la HALDE d'abord et le défenseur des droits ensuite, consistaient à proposer un choix de menus et certainement pas un plat unique.

On en revient à ce que je disais tout à l'heure : si l'on en appelle au bon sens, cela permet de résoudre la plupart des questions, notamment la question des cantines.

M. Samuel Grzybowski

- Merci. Pour les menus, l'un des arguments des partisans du repas unique est le fait que la restauration n'est pas une obligation de service public. Mais on peut rappeler que le bon sens doit prévaloir.

Jean-Louis Malys, les syndicats sont-ils capables de lancer des alertes en cas de tensions entre les salariés sur les questions du fait religieux ? Avez-vous

mesuré la portée de votre communiqué « Vivre ensemble, travailler ensemble » ?

M. Jean-Louis Malys

- Sans arrêt, nos militants, souvent dans la discrétion, sont des lanceurs d'alertes de beaucoup de sujets qui concernent la santé au travail, la sécurité des gens, le mal-être de certains salariés.

Il faut dire clairement que la question des faits religieux et de la laïcité n'est pas très puissante. Ce n'est pas quotidien du tout dans la vie des militants, mais quand cela arrive, on doit avoir des réponses et être capables de donner des éléments d'accompagnement pour ces militants.

Je rejoins aussi la question des managers. Hier, j'ai assisté au lancement d'un livre qui s'appelle « Manager sans se renier ». Les managers sont souvent les premiers en face d'un certain nombre de difficultés et notre organisation syndicale, à la fois pour les managers et pour les salariés, doit donner des outils pour réagir, et des outils simples.

Ce que j'ai évoqué tout à l'heure dans la déclaration intersyndicale répond pour l'essentiel et il y a une sorte de cohérence à toutes nos interventions ici autour de ce bon sens et du respect de la loi.

Je n'ai pas cité toutes les organisations et je ne veux pas que certains se sentent oubliés. Il y avait Solidaires, FSU, CGC, CFDT, UNSA et CFE-CGC. Tout le monde a travaillé autour de ce texte.

La portée est d'abord très symbolique, c'est-à-dire que des organisations aussi différentes que Solidaires et la CFTC, capables de signer un texte ensemble, et nous et les autres, donne une portée très forte en termes de valeur.

Ensuite, il y a la manière dont nos organisations s'en saisissent. Chaque organisation doit être capable d'utiliser ce texte. C'était le 6 juin, juste avant les congés ; on va le relancer dans notre organisation. On a sans cesse organisé

des débats dans toutes nos instances sur la question du « vivre ensemble ».

Agir contre les discriminations, sur l'immigration, sur les questions d'égalité situation de handicap... Tout cela, on le fait, et ce que l'on doit apprendre à faire, c'est donner de la cohérence à ce combat et pas le mener en silo. Il faut s'occuper de chaque sujet, mais lui donner une sorte de colonne vertébrale dans nos pratiques syndicales et en cohérence avec elles.

Ce texte, avec ce caractère œcuménique, justement, peut donner envie à nos militants de s'impliquer totalement dans leur pratique syndicale en intégrant cette question et pas en considérant que c'est simplement une sorte de supplément d'âme.

Quant à la portée réelle, Michel Noblecourt dit que le texte sera historique ; on ne peut pas le dire aujourd'hui, on le saura dans quelques années.

M. Samuel Grzybowski

- C'est peut-être le fait qu'un texte commun à autant de syndicats traite de la question du fait religieux qui est historique !

Beaucoup de choses ont fait du mal au « vivre ensemble » ces dernières années, mais ont permis de mettre la question de la religion sur la table, nous dit le tweet du Conseil économique, social et environnemental. Jusque dans l'assiette ; est-ce encore une bonne nouvelle ?

Jean-Michel Ducomte deux questions pour vous. Avez-vous des chiffres sur les élèves absents cette semaine, hier et avant-hier pour l'Aïd et Kippour ? Ce matin, sur Tweeter, plusieurs questions ont été posées pendant la phase de débat et n'ont pu être traitées sur les discriminations. En effet, le CCIF et la Licra ont commencé à recenser des cas de sanctions de professeurs contre des élèves puisqu'ils étaient absents hier ou avant-hier. Est-ce une discrimination légale ? Avez-vous des chiffres et des positions sur cela ?

Deuxième question : comment faire pour comprendre la frontière entre le public et le privé ? Attention à faire la nuance entre vie privée et vie publique, qui est difficile à faire, et secteur privé/secteur public, qui n'est qu'une distinction légale entre ce qui est de l'ordre de l'Etat et le reste.

M. Jean-Michel Ducomte

- Je n'ai pas de chiffres pour répondre à la première question. En outre, je ne représente pas le ministère de l'Education nationale. J'aurais quelques difficultés à donner des chiffres que le ministère n'a pas fournis !

Mais je constate que la bêtise manifeste une aptitude particulière à agréger des incultures. Voyez comment un certain nombre d'élus, avec un mélange de bêtise et de méchanceté, cherchent à instrumentaliser la question de la restauration collective. Manger du porc serait, pour eux la manifestation ultime d'un engagement laïque. Quand donnera-t-on du vin dans les cantines scolaires ...

Je ne souhaite pas qualifier idéologiquement à une telle stratégie. Je considère que si les sanctions que vous évoquez ont été prononcées, elles sont inacceptables.

Ce qui a été indiqué concernant la circulaire que, tous les ans, le ministre de la fonction publique produit à l'intention des chefs de service en disant : « *Vous avez la liste de la plupart des fêtes religieuses, faites avec, ne stigmatisez pas les agents publics, ne faites pas de listes, n'établissez pas d'éléments de regroupement confessionnel* ». Donc ma position est claire : si ce phénomène s'est produit, c'est grave et l'expression d'une forme de bêtise dans l'application des textes.

Sur la distinction public/privé. Bien sûr que certaines distinctions semblent évidentes ; notamment les juristes savent qu'il y a l'univers du droit privé et celui du droit public. Lorsqu'on évoque la distinction

sur le plan pédagogique, elle est simple ; lorsqu'on l'évoque en essayant de la mettre en contact avec la réalité, c'est un peu plus compliqué et je le disais en quelques mots tout à l'heure.

Certains vous disent que l'espace public est neutre. Si tel est le cas cela peut se révéler dramatique ! Si l'espace public est celui évoqué par Habermas, c'est quand même le lieu au sein duquel on échange des convictions.

L'espace public théorisé par l'école de Francfort n'a pas à être neutre, sauf à ressembler à ce que donne à voir la Corée du nord à l'heure actuelle. Je ne sais pas si cela vous donne envie ! Je ne suis pas sûr que ce soit une envie qui puisse être largement partagée !

Qu'il y ait une neutralité des services publics, bien évidemment, tout simplement parce que la fonction de gestion de l'intérêt général, qui est assurée par l'Etat et ses services publics ou les collectivités territoriales, impose que l'on ne prenne pas en considération les convictions des uns et des autres.

Mais lorsqu'on décline de façon plus compliquée la réalité, est-ce que, par exemple, dans l'univers du droit, on peut considérer le droit de la famille enseigné comme étant une branche ultra-privée, en dehors des cadres de l'ordre public ? Non ! La polygamie est interdite.

Il y a quantité d'autres exemples, ce qui veut dire qu'il faut que l'on se défasse aujourd'hui des catégories simplistes. J'en ai assez, aujourd'hui, des théoriciens de la laïcité qui disent : « *C'est simple comme tout : il y a l'espace public qui est neutre et l'espace privé qui n'est pas neutre* ».

Dans l'espace privé, il y a des règles à respecter : on ne bat pas sa femme. Il y a des comportements que la loi réprime tout simplement parce qu'il y a de l'organisation des relations interindividuelles dans une société civilisée, et qu'il y a des principes que l'on doit respecter.

Ayons donc l'intelligence de ne pas utiliser de termes qui, par leur apparente simplicité pédagogique, amènent à passer à côté des questions essentielles.

M. Samuel Grzybowski

- Merci de cette précision.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Une question est posée sur Twitter sur la frilosité vis-à-vis des signes religieux. On imagine que la question concerne en particulier le voile, qui, pour certains employeurs, est un obstacle à l'emploi. On verra si l'on a le temps d'y répondre.

Lilla Merabet, avez-vous des opposants au Concordat en Alsace ?

Mme Lilla Merabet

- Effectivement, et c'est très bien, cela permet de débattre. Cela nous a aussi permis de revoir comment était écrit ce droit local, dont une partie n'avait pas été traduit du prussien, donc cela posait quelques difficultés. On n'avait jamais pensé à le faire traduire !

Lorsqu'on contextualise à nouveau les choses, il faut voir si l'on est au bon endroit. Tous les questionnements sont intéressants ; ce qu'il faut voir, c'est qui a intérêt à agir dans ce re-questionnement du Concordat. On a longtemps imaginé que, peut-être, les membres du CRCM (Conseil régional du culte musulman), parce qu'ils n'étaient pas dans les religions concordataires, pouvaient avoir intérêt à agir même si, aujourd'hui, il y a une égalité de traitement par rapport aux religions concordataires.

Eh bien non ; ce ne sont pas les Bouddhistes non plus, qui sont quand même relativement bien présents, il y a encore d'autres motivations. On se demande du coup ce qu'empêche et ce que permet ce droit local.

Je vous ai parlé du fait d'être un laboratoire et un outil au service des acteurs d'un territoire parce qu'on n'a jamais voulu en faire un outil partisan politique, mais un outil du territoire au service de tous pour vivre ensemble.

Cela nous a permis de financer la construction de la grande mosquée de Strasbourg, financée sur des deniers publics totalement assumés, sauf par un groupe politique que je n'ai jamais considéré comme étant républicain, qui n'est autre que l'extrême-droite. Mais on a toujours, et les Verts, et les Socialistes, et les Républicains maintenant, et les Centristes ; on a toujours accepté cela et on a financé la grande mosquée. Elle a été inaugurée par Manuel Valls il y a deux ans et demi, qui a enlevé ses chaussures et qui a fait un magnifique discours dans cette mosquée. Qu'est-ce que cela permet et qu'est-ce que cela empêche ?

Je salue le rapport de l'Observatoire de la laïcité, mais je mets un bémol : l'enseignement religieux à l'école. C'est organisé, l'Etat a l'obligation d'organiser une heure de cours de religion pour chaque élève, et cela nous paraît très important. On nous explique que c'est une heure prise sur les cours en général donc cela empêcherait une parfaite égalité en termes d'heures de cours dispensées. Effectivement. Quel est l'indicateur ? Est-ce que les élèves réussissent moins bien ? Non. Est-ce que les élèves décrochent plus ? Non, au contraire. Donc, je pose la question : quel est l'indicateur qui nous fait comprendre que cela empêcherait quelque chose ? Je pose la question à ces personnes qui nous questionnent et je me réfère aux décisions du Conseil constitutionnel car plusieurs QPC ont été posées.

Jusqu'à présent, on a dit et redit que le droit national d'application locale est parfaitement conforme à la Constitution, comme l'avait édicté de Gaulle à l'époque, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, où l'Alsace a été réintégrée dans la France. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Qu'est-ce que cela empêche et qu'est-ce que cela permet ?

Les opposants sont toujours intéressants parce que cela nous requestionne sur nos pratiques, mais quel est l'intérêt à agir ?

Tout le monde parlait du bon sens ; c'est tellement précaire de faire vivre cette pluralité, c'est tellement fragile, et cet outil là nous permet tellement de choses en pacification, en essayant de dire que nous absorbons toutes ces pluralités – mais chacun trouve sa place, chacun peut s'exprimer, chacun a son lieu de culte – alors, s'il vous plaît, laissez-nous assumer nos responsabilités d'élus.

Les élus ont tellement peu d'outils. Nous souhaitons être un laboratoire, pouvoir former des imams en Alsace, pouvoir éventuellement donner cette illustration à d'autres territoires... Laissez-nous travailler pour que chacun puisse coexister ! Merci.

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Merci pour cette précision alsacienne.

Je rends hommage à Hakim Souget qui, depuis ce matin, a bien tweeté dix fois pour dire que le service civique favorisait le vivre ensemble dans la diversité des profils et des croyances. Merci à lui de l'avoir répété jusqu'à ce qu'il soit mentionné !

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Effectivement, le service civique est désormais universel, rassemble des personnes de toutes convictions, donc dans une table ronde sur le « faire ensemble », on est obligé de mentionner ce grand progrès qui existe depuis trois ans en France et qui touche plusieurs dizaines de milliers de jeunes de 18 à 25 ans.

Une question à Xavier Guézou : *quid* du reste de l'humanité, puisque

vos religions ne concernent que la moitié de l'humanité, Juifs, Chrétiens, Musulmans et agnostiques. On imagine que les absents sont les Hindous, les Bouddhistes, les Shintoïstes, les Taoïstes, les Confucianistes, etc.

M. Xavier Guézou

- Avant de répondre, j'indique que je rejoins tout à fait ce qu'ont dit Lilla et M. Ducomte. Je pousserai M. Bianco à intégrer l'enseignement du fait religieux dans les cours normaux parce que si on veut normaliser, il faut normaliser jusqu'au bout.

Romain Gary disait que la bêtise était la force spirituelle la plus grande du monde et qui risquait de le détruire. Romain Gary, fils d'immigré et consul de France, un grand européen, mais fils de réfugié, je le rappelle.

Effectivement, chez nous, c'est l'Institut des hautes études du monde religieux, donc on parle un peu des religions. Vous m'excuserez !

Cela dit, je n'ai peut-être pas été clair ; dans nos auditeurs, par exemple, on a énormément de gens qui sont agnostiques, athées ou indifférents, enfin qui ne savent pas, et chez nos intervenants, même chose, sauf chez les gens qui viennent parler de leur confession. Quelques-uns croient à leur propre confession ! Mais on a eu des rabbins qui sont arrivés en disant : « Je ne crois pas ». C'est possible dans la religion juive.

J'ai parlé des trois religions monothéistes ; on traite aussi du Bouddhisme et on est en train d'étendre notre formation aux religions et sagesses orientales, et bien sûr, on traite aussi des sagesses et des pensées philosophiques qui naissent en interaction avec les religions. Cela fait partie des choses en développement à l'Institut.

Un petit tweet est passé en disant : « Vous semblez réserver votre formation

aux hauts responsables, pourquoi les petits responsables ne seraient pas bienvenus, ou les gens qui ne sont pas hauts responsables?». Pardonnez-moi si j'ai parlé de « hauts responsables » ; j'ai parlé de personnes en responsabilité. On s'adresse à des gens déjà responsables d'eux-mêmes, c'est-à-dire des adultes, et qui ont des problématiques de terrain sur lesquelles ils ont besoin de connaissances, de rencontres, de réseaux, etc.

M. Samuel Grzybowski

- Merci beaucoup, Xavier Guézou, pour cette dernière précision. Sur la question des discriminations, on peut renvoyer à l'intervention de M. Bianco de ce matin sur la République laïque et sociale ; si elle veut être l'une, elle doit être l'autre.

Les discriminations font partie du combat.

Une dernière question sur vie privée/vie publique sur Twitter : « *Pourquoi, dans ce cas-là, la burqa est-elle interdite ?* ».

Il est important de rappeler une fois encore qu'elle n'a pas été interdite pour des raisons de laïcité, mais pour des raisons de sécurité, autant que le casque du Scooter. On ne peut pas faire ses courses avec un casque, on ne peut pas non plus marcher dans la rue avec un tissu sur le visage.

Merci à nos six intervenants pour leur participation aujourd'hui !

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Avant de donner la parole à Jean-Paul Delevoye pour la conclusion de cette journée, un rappel rapide sur le cadre.

Le colloque donnera lieu à des propositions concrètes qui seront publiées dans les semaines qui viennent. Des actes retranscriront l'intégralité des échanges. Les vidéos sont disponibles en ligne également.

Je tiens à remercier tous les intervenants pour leur présence, et merci aux intervenants organisateurs qui sont revenus.

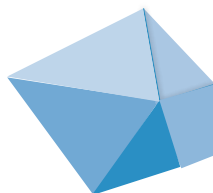
Merci à la vingtaine de jeunes de l'association Coexister qui ont été à votre service à l'entrée et dans les différents couloirs du Conseil économique, social et environnemental toute la journée.

Dernier point : merci à Manuella et Claire du CESE pour le live tweeting, à Agathe et Maylis, qui ont tweeté et retweeté pour que ce colloque puisse être accessible à tous ceux qui le souhaitent sur le web.

Vous pourrez retrouver les livres de la plupart des intervenants dans la petite librairie à droite à la sortie de l'hémicycle, parmi lesquels un livre sur Charlie que Jean-Louis Bianco est tout disposé à signer. C'est un projet pédagogique pour les jeunes avec vingt questions taboues sur l'après-Charlie.

La parole est à Jean-Paul Delevoye pour la conclusion.

Les biographies des intervenants



Marik FETOUH

Marik Fetouh est adjoint au Maire de Bordeaux et conseiller métropolitain depuis les dernières élections municipales.

Chargé par Alain Juppé de l'égalité et de la citoyenneté, il a la responsabilité des questions relatives à la laïcité et au dialogue inter-religieux, et en particulier l'animation de « Bordeaux Partage », le conseil inter-religieux et citoyen de la ville.

Marik Fetouh est secrétaire général du Centre de prévention et d'action contre la radicalisation islamiste (CAPRI),

Il a réalisé un travail de recherche en collaboration avec les services



de renseignement intitulé « Quelles réponses face à la montée de l'islam radical ? » dans le cadre du Diplôme Universitaire « Droit, sociétés, religions » de la faculté de droit et de sciences politiques de Bordeaux.

Aline CRÉPIN

Diplômée de NEOMA Business School et titulaire d'un DEA du Celsa, elle a rejoint le Groupe Randstad en 1998. Aujourd'hui Directrice de la RSE du groupe et Déléguée Générale de l'Institut Randstad, elle a mené son entreprise au label Egalité (2008), au label Diversité (2009) et au Gender Equality European Standard (2011).

Elle co-anime la Commission Egalité et Diversité de l'ANDRH et siège à la Commission de labellisation diversité depuis 2009. Elle a également piloté



les travaux de la norme sur la mesure de la diversité parue en 2013.

Elle travaille sur le fait religieux depuis 2006 et est partenaire de l'Observatoire du Fait Religieux en Entreprise (OFRE) dirigé par Lionel Honoré depuis 2012.

Jean-Michel DUCOMTE

Avocat à la Cour d'appel de Toulouse, il enseigne à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse. Spécialiste de droit public et de science politique, ses recherches concernent principalement la laïcité, la tradition républicaine et la construction européenne. Militant associatif, il est, depuis 2003, Président de la Ligue de l'enseignement.



Jean-Louis MALYS

Sidérurgiste de profession, Jean-Louis Malys est embauché en 1974 chez USINOR (aujourd'hui ArcelorMittal) et devient au début des années 80 un des leaders de la CFDT de la sidérurgie Lorraine.

Il est élu, en 1994, Secrétaire du Comité de groupe européen d'USINOR. Il a été de 2001 à 2005 Secrétaire général de la CFDT Lorraine. Il rejoint la Commission Exécutive de la CFDT en 2006 en tant que secrétaire national. Il a été réélu lors du Congrès de Marseille de juin 2014. Il est en charge des relations avec les



partis politiques, les élus et les associations, du dossier des retraites ; des questions de migrations ; des luttes contre les discriminations et contre le racisme. Il est aussi en charge du suivi de la presse confédérale et de celui des systèmes d'informations.

Xavier GUÉZOU

Ingénieur en télécommunication, il exerce comme consultant en cabinet conseil puis comme manager et directeur de projet chez Orange où il développe une forte appétence pour le management interculturel.



Travailleur indépendant depuis 2008 il effectue plusieurs missions autour des questions liées à la diversité et accompagne des entreprises dans leurs besoins en communication.

En 2012, avec deux collègues, il crée l'HEMR (Institut des hautes études du monde religieux). Il est convaincu que dans un monde pluriculturel, globalisé et en profonde mutation il est essentiel de créer des espaces permettant

de relire et d'intégrer la complexité des dynamiques convictionnelles sous peine de laisser s'opérer des mécanismes de montée aux extrêmes.

Depuis 2013, il travaille à la mise en place puis le développement de l'Institut ; il en est actuellement le directeur délégué.

Lilla MERABET

Depuis 2010, Conseillère régionale d'Alsace, Vice-Présidente de la Commission « Jeunesse, Economie Sociale et Solidaire », Lilla Merabet a été chargée par le Président du Conseil régional, Philippe Richert, d'initier et de mettre en œuvre une politique transversale dédiée à la Jeunesse, grande priorité d'action de la collectivité. A ce titre, Lilla Merabet a engagé un renouveau du dispositif du « Mois de l'Autre » dédié à l'ensemble des lycéens et apprentis d'Alsace et qui tend à sensibiliser largement les jeunes aux questions d'altérité, de respect des différences et de lutte contre tout type de discriminations. En 2014, elle devient Vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace et préside également la Commission « Innovation, Recherche et Enseignement supérieur ».



Depuis 2010, Lilla Merabet assure la coresponsabilité du Comité Interreligieux mis en place par le Conseil régional d'Alsace en 2004. Il s'agit d'une instance consultative qui réunit élus et représentants des cultes et spiritualités présents en Alsace dans le but de leur offrir la possibilité d'avoir, entre eux, un dialogue régulier, ouvert et respectueux participant activement à la concorde civile et à la qualité du vivre-ensemble.

M. Jean-Paul Delevoye

- Merci Samuel. Je m'associe aux remerciements des uns et des autres parce que cela conforte le Conseil économique, social et environnemental, qui est un palais de la République que j'ai souhaité être un palais de la rencontre, un palais du dialogue et dans lequel nous allons, je l'espère, pouvoir poursuivre le développement du dialogue civil, du dialogue environnemental, du dialogue social.

Je le dis parce que nous venons de vivre une semaine assez extraordinaire pour nous. Lundi, nous avons démarré avec Jean Plantu et 40 caricaturistes du monde entier pour essayer de réfléchir ensemble sur la liberté d'expression : autorise-t-elle tout ou doit-elle être limitée pour tenir compte du respect que l'on doit à l'autre à partir du moment où l'on touche au sacré et à l'intime ?

C'est un débat compliqué, d'autant plus que le représentant de la Malaisie a été présenté par l'organisateur comme étant à Paris, mais frappé dans son pays d'une condamnation de 40 ans de prison.

Second élément : on s'aperçoit que nous allons continuer avec les travailleurs détachés. Je salue le syndicaliste qui était présent puisqu'aujourd'hui, nous sommes dans un monde qui, ayant perdu le sens des idéologies politiques, est en train de se radicaliser.

Et nous voyons partout dans le monde monter des phénomènes antisystème alimentant une espèce de radicalisation que nourrissent les réseaux sociaux et qui fait que nous assistons en même temps à des phénomènes de formidable générosité et de partage, et à des phénomènes extrêmement dangereux d'enfermement identitaire. Nous avons aussi la perception que l'industrialisation devait amener la sécularisation et que l'on voit le phénomène religieux monter partout dans le monde.

Merci, Jean-Louis, merci, Madame la Présidente, merci à Coexister et merci à François Rachline.

Nous sommes à un moment d'une extraordinaire opportunité puisque ma conviction est que nous sommes à la fin d'un système de production économique qui exploitait sans réserve les ressources de la nature, pensant philosophiquement que l'on pouvait la dominer, et l'on voit brutalement apparaître le phénomène, mais en même temps, par le phénomène du 11 janvier 2015, on voit brutalement émerger la fragilité de l'humain.

Celle-ci peut être, paradoxalement, pas forcément du côté des assassins, car si les assassins ont cherché à faire taire les caricaturistes, c'est parce que c'était peut-être la force des mots qui était bien plus puissante, dans le collectif mental, que le poids des armes pour faire taire quelqu'un.

On peut tuer quelqu'un, le condamner au silence, mais Victor Hugo disait : « *On peut résister à l'invasion d'une armée, on ne résiste pas à la force d'une idée lorsqu'elle entre en momentum avec la société* ».

Aujourd'hui, il y a un moment extraordinaire pour la communauté internationale : la prise de conscience extrêmement importante avec la COP 21 – nous avons organisé ici un sommet des consciences avec toutes les autorités religieuses du monde entier – en se demandant s'il n'est pas opportun, par l'engagement des uns et des autres – je salue la déclaration commune des syndicalistes, l'engagement des collectivités locales et des associations –, de faire prendre conscience, par la pédagogie, du respect de la nature, que, peut-être, nous pouvons nous sentir responsables et interdépendants de l'autre même si nous ne l'aimons pas.

Je m'aperçois que tous les débats tournent autour, soit de l'ambiguïté parce qu'on a plusieurs définitions pour les mêmes concepts, soit d'une méconnaissance, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, tous les conflits et la violence que l'on a, ce n'est pas un choc des connaissances, mais un choc des ignorances.

Le vrai combat que nous avons par rapport à cette brutale capacité de faire émerger une citoyenneté mondiale et une responsabilité qui engendre une solidarité, c'est d'essayer de casser cette chape d'insouciance qui fait que, quand on n'est pas concerné, on ne se sent pas mobilisé.

Quand je vois une catastrophe arriver à l'autre bout du monde, je regarde cela comme un fait divers et je garde une relative insouciance, n'imaginant pas une seule seconde que la prochaine victime, ce peut être moi.

On a la même chose du côté de la fragilité de l'humain.

Pourquoi est-ce que je dis que c'est un moment politique dans lequel vos actions sont peut-être bien plus importantes et pertinentes que vous ne l'imaginez ? Parce que, quand on perçoit brutalement la fragilité de quelque chose, on intègre en même temps que, si l'on estime que cette chose est fragile, elle a de la valeur parce qu'on a peur de la perdre : la fragilité d'un amour, la fragilité d'un emploi, la fragilité d'un pays, la fragilité d'une entreprise.

Si l'on accepte cela, on va se battre pour garder ce que l'on n'a pas envie de perdre. Cette résonance humaine peut peut-être essayer de relever les deux défis qu'Alain Dahmane nous avait indiqués sur le XXI^e siècle : le défi de l'altérité et le défi de l'intériorité.

Nous avons un système éducatif qui continue à vouloir transférer les connaissances et non éveiller les consciences. Si nous ne faisons pas cela au moment où le pouvoir bascule, non pas sur la bombe nucléaire avec l'équilibre de la terreur pour maintenir la paix, mais sur la détention des banques de données, on voit bien que, si l'on n'y prend pas garde, nous pouvons avoir, par la maîtrise des banques de données, une capacité de manipulation et de conquête du mental collectif qui fera que les peuples seront prisonniers d'émotions et non pas construits autour de convictions.

C'est extrêmement dangereux parce que c'est comme cela que des mouvements politiques émotionnels peuvent complètement déstabiliser des structures basées sur des convictions où chaque homme doit être respecté pour ce qu'il est, pour ce qu'il pense, pour ce qu'il croit.

Ce qui a été dit m'a beaucoup intéressé : c'est un moment de vérité intéressante. On a utilisé les religions, mais aussi la laïcité pour essayer de nourrir une jouissance du pouvoir, imposer le silence aux uns ou essayer de contrer l'intégrisme des autres.

Le XXI^e siècle ne sera pas religieux, mais spirituel. Nos jeunes chercheront plus le sens du travail que le salaire du travail. Nous allons passer de la soif de consommation où l'homme valait plus pour ce qu'il dépensait que pour ce qu'il pensait au sens qu'il va donner à sa consommation.

Aujourd'hui, cette notion du sens que je donne à ma vie va poser la question par rapport au débat politique de demain, et il est urgent de revenir sur la connaissance des religions, sur la connaissance des croyances, et de faire en sorte que la laïcité soit un moyen de permettre à chacun d'aspirer à la gourmandise de construire sa conviction du sens qu'il donne à sa vie par rapport à la mort.

Si je dis cela, c'est parce que tous les sujets politiques de demain sont éminemment conflictuels. Aristote nous avait déjà alertés en disant : « *Il y a trois dimensions, epistemos, les sciences, technos, la technologie, et frenesis, l'éthique de l'action* ».

Comment, demain, avoir des débats politiques qui soient réellement laïcs, mais au nom de la construction et de la coconstruction par les croyances individuelles sur le droit de mourir, sur qui arrête un moteur mécanique, qui est propriétaire ou de la tutelle : les parents ou le conjoint ?

Demain, je vois que l'on fait des spermatozoïdes ex nihilo ; est-ce que,

comme aux Etats-Unis, on dira à une femme : « *Si votre maternité vous gêne dans votre carrière, ne vous inquiétez pas, dans votre contrat de travail, on prend la congélation des ovocytes et même la mère porteuse* » ? Toute la technologie va nous amener à heurter les convictions, l'intime et le sacré.

Ce peut être une déflagration incroyable ; si nous n'arrivons pas à essayer de construire, à partir de la confrontation positive au nom de la laïcité, les convictions intimes et sacrées de chacun, de construire une éthique de l'action, nous risquons d'avoir des violences politiques qui vont s'ajouter aux violences sociales, et je crains qu'à ce moment-là, les incendies soient difficilement maîtrisables.

Ce combat est pour une laïcité qui permet l'épanouissement de l'individu, qui soit, comme on le disait tout à l'heure, au nom des principes, cette notion de neutralité dans laquelle on cherche à respecter et à faire émerger ce qui construit un individu dans son intime et ce qu'il peut accepter de partager avec l'autre dans l'intime de l'autre.

Dans une société où il va y avoir beaucoup de fragilité, nous commettons quelquefois des impairs en blessant quelqu'un dans son intime et son sacré parce qu'on ne connaît pas les pratiques, les rites, les usages, les limites de la croyance. C'est assez fascinant, donc nous entrons dans un moment où la technologie ne va pas apaiser la fatigue des corps, dans une société de l'économie et de la connaissance où c'est le mental, le psychologique, l'intériorité qui va aujourd'hui être un élément de stabilité individuelle.

Cela doit nous alerter sur le vide des intériorités. Aujourd'hui, il y a des gens qui ne savent plus que penser, et quand on ne croit plus à rien, on est prêt à croire à tout.

Nous sommes à un moment où l'humanité a rendez-vous avec elle-même, mais elle peut être livrée à la dictature des puissants ou des séducteurs. C'est une aliénation collective au moment où la technologie

permet la libération de chacun.

Comme on le disait avec Plantu, la liberté d'expression est le pied dans la porte de nos prisons futures. La laïcité est la porte ouverte sur la capacité de chacun de construire sa vie par rapport à ses convictions, c'est-à-dire de pouvoir en changer, les conforter, mais surtout, de pouvoir s'enrichir au contact de l'autre.

Merci pour vos engagements, ce n'est qu'un début !

(Applaudissements)

M. Samuel Grzybowski

- Un dernier mot pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé à l'organisation de ce colloque, en particulier un comité de pilotage composé de différentes organisations, notamment les quatre organisateurs, dont François Rachline, qui en a assuré la coordination.

(Applaudissements)

M. Jean-Paul Delevoye

- J'ai été extrêmement impressionné par l'investissement de tous et je vous en remercie.

Il y a eu quatre séminaires qui ont préparé ce colloque, et comme nous le disions à Jean-Louis Bianco, nous allons continuer.

Un dernier mot d'observation, mais j'aimerais avoir l'avis de chacun. On entendait tout à l'heure parler de « repas de substitution ». Je suis un peu gêné par ce terme parce que cela veut dire tout simplement qu'il y a un repas obligatoire et, par défaut, un repas de substitution, donc c'est une rupture d'égalité.

Si on a une cantine de choix ouvert, c'est un espace de liberté, de choix, donc je trouve qu'il faut être attentif à ce que, d'une façon quelquefois insouciance, on laisse des termes s'ancrer dans l'habitude. Ces termes peuvent être éventuellement porteurs de discriminations.

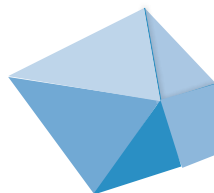
C'est exactement la même chose quand des journalistes du *Monde* ou de *Libération* disent « *les Juifs de France ont peur* » ou « *Les Musulmans de France ont peur* ». Comment doit-on interpréter cela alors que ma conviction, c'est que ce sont des Français de confession juive et des Français de confession musulmane ?

Si on laisse disparaître dans la presse, y compris la plus connue, le fait politique derrière le fait religieux, cela peut être une fragilisation de la laïcité.

(Applaudissements)

La séance est levée à 16h30.

La biographie de l'intervenant



Jean-Paul DELEVOYE

Ancien sénateur et député du Pas-de-Calais, Jean-Paul Delevoye a été Maire de Bapaume de 1982 à 2014.

Ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire de 2002 à 2004, il a notamment engagé les réformes de l'ENA et de la retraite des fonctionnaires.

Il a été Médiateur de la République d'avril 2004 au 31 mars 2011.

Jean-Paul Delevoye a été élu Président du Conseil économique, social et environnemental le 16 novembre 2010.



Imprimé sur papier recyclé

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna - 75775 PARIS CEDEX 16

Tél. : 01.44.43.60.00

www.lecese.fr